



UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE,
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION



DEPARTEMENT DE SCIENCES ECONOMIQUES
MEMOIRE DE FIN DE CYCLE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES
OPTION : MONNAIE, FINANCE ET BANQUE

ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES
MICROFINANCE DANS LE MAGHREB
ARABE (ALGERIE, MAROC ET TUNISIE), ET
LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE.

Présenté par :

GREGÓRIO Wilson Aristóteles Dos Santos
KASIYANDIMA Shingirai Cyril

Encadré par :

M^{lle} ZOURDANI Safia

Soutenu devant le jury composé de :

Présidente : AMNACHE-CHIKH S.

MCB

UMMTO

Rapporteuse : ZOURDANI Safia

MCB

UMMTO

Examinatrice : LOUGUAR Rosa

MAA

UMMTO

Promotion: 2016 / 2017

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord DIEU, le tout puissant pour le courage et la volonté qu'il nous a accordé tout au long de notre travail.

Nous remercions également tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin pour achever ce travail.

Nous remercions du fond du cœur notre promotrice Mlle ZOURDANI Safia, enseignante à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou au département des Sciences Economiques, pour avoir dirigé notre projet de fin d'études, pour tous les précieux conseils dont elle nous a fait bénéficier, l'aide qu'elle nous a apporté et surtout pour toute la patience dont elle a su faire preuve envers nous.

Nos sincères remerciements iront également à Mme DJEBARI, qui nous a pris en charge durant notre stage pratique à l'ANGEM, qui a su nous orienter et nous aider dans la réalisation de notre travail.

Nous remercions vivement les membres du jury ; AMNACHE-CHIKH Sabrina, LOUGUAR Rosa et tous les enseignants du département des Sciences de Economiques, commerciales et des sciences des gestions pour tous les connaissances qui nous avons acquis des durant tout notre cursus.



Dédicaces

Nous dédions ce travail :

*A nos parents (Mmes : Filomena J.
Garcia Dos Santos et Nyepudzai G.
Kasiyandima) et plus particulièrement à nos
familles qui nous ont toujours soutenus
Moralement et financièrement tout au long de
nos études.*

*A tous nos amis qui sont toujours auprès de
nous et qui nous ont encouragé pour la
réalisation de ce modeste travail.*



La microfinance vise à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins, en premier lieu, des microcrédits. Mais, elle offre aussi la possibilité d'épargner des petits montants, et aussi, des systèmes plus développés tels que les services de transferts de fonds, d'assurance et de proposer des instruments de paiement (chèques et virements,...).

En d'autres termes, c'est un système qui offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel et/ou faisant recours aux services des usuriers pour satisfaire leurs besoins financiers.

Notre mémoire a pour objectif d'analyser les systèmes de microfinance dans ces pays en question (Algérie, Maroc et Tunisie), leur structure, leur gestion et fonctionnement, ainsi que leur impact socio-économique.

Abstract

Microfinance aims to allow those excluded from the banking system to access financial services adapted to their needs, through microcredit. But it also offers the possibility to save small amounts, and also more developed systems such as money transfer services, insurance and offer payment instruments (checks and transfers, ...). In other words, it is a system that offers specific financial services for the benefit of people who are essentially on the fringes of the traditional banking circuit and / or who use the services of loan sharks to meet their financial needs. Our research aims to analyze the microfinance sectors in these countries (Algeria, Morocco and Tunisia), their structure, management and operation, as well as their socio-economic impact.

Mots clés :

1. Microfinance
2. Microcrédit
3. Micro-épargne
4. Microassurance
5. Performance sociale

RESUME

LISTE DES ABREVIATIONS

ABREVIATIONS	SIGNIFICATIONS
ACM	Autorité de Contrôle de la Microfinance
AD	Associations de Développement
ADS	Agence pour le Développement Social
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrices de Revenus
AIMS	Assessing the Impact of Microenterprise Service
AMC	Associations de Développement d'Associations de Microcrédits
AMC	Associations du Microcrédits
AMF	Agences de Microfinance
AMSED	Association Marocaine de Solidarité Et de Développement
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi de Jeunes
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BAM	Bank AL Maghreb
BCT	Banque Centrale Tunisienne
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BFR	Besoin de Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BTP	Bâtiment et Travaux Publique
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CA	Conseil d'Administration
CEC	Caisse d'Épargne et de Crédit
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
CIN	Carte d'Identité Nationale
CNA	Caisse Nationale d'Assurance chômage
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
DA (DZ)	Dinars Algérien
DH	Dirhams
DT	Dinars Tunisien
FBPM	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit
FCFA	Franc pour la Colonie Française d'Afrique
FGMMG	Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits

LISTE DES ABREVIATIONS

FNAM	Fédération Nationale des Associations du Microcrédits
FNG	Fonds National de Garantie
G8	Groupe discussion et partenariat économique de huit pays
IMF	Institutions de Microfinance
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine des Assurances
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDR	Programme de Développement Rural
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PDUI	Programme de Développement Urbain Intégré
PME	Entreprise de taille Petite ou Moyenne
PNR	Prêt Non Rémunérés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SA	Société Anonyme
SCM	Sociétés de Cautionnement Mutuel
SIG	Système d'Information et Gestion
TPE	Très Petite Entreprise
USAID	Agence Américaine de Développement International
USD	United States Dollar

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1.....	35
Tableau N°2.....	36
Tableau N°3.....	38
Tableau N°4.....	39
Tableau N°5.....	47
Tableau N°6.....	89

LISTE DES SCHEMA

Schéma N°1.....	32
Schéma N°2.....	35
Schéma N°3.....	37
Schéma N°4.....	39

LISTE DES FIGURES

Figure N°1.....	44
Figure N°2.....	44
Figure N°3.....	45
Figure N°4.....	47
Figure N°5.....	48
Figure N°6.....	61
Figure N°7.....	67
Figure N°8.....	70
Figure N°9.....	70
Figure N°10.....	71
Figure N°11.....	71

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA MICROFINANCE	
INTRODUCTION.....	5
Section I : notion et origine de la microfinance.....	6
Section II : les différents produits financiers de la microfinance.....	9
Section III : les principes et les enjeux de la microfinance.....	14
CONCLUSION.....	19
CHAPITRE II : ETUDE ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AU MAGHREB ARABE	
INTRODUCTION.....	20
Section I : qu'est-ce qu'une IMF ?.....	21
Section II : la situation économique, sociale, politique des pays arabes et du bassin méditerranéen.....	25
Section III : les institutions de microfinance dans le Maghreb Arabe (Algérie, Maroc et Tunisie).....	28
CONCLUSION.....	73
CHAPITRE III : COMPARAISON DES SYSTEMES DE MICROFINANCE (ENTRE L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE), ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE	
INTRODUCTION.....	74
Section I : comparaison des systèmes de microfinance (Algérie, Maroc et Tunisie).....	74
Section II : l'impact socio-économique de la microfinance.....	85
CONCLUSION.....	93
CONCLUSION GENERALE.....	94



Introduction générale

Les pauvres constituent la vaste majorité de la population dans la plupart des pays en développement. Or, un nombre considérable d'entre eux n'a toujours pas accès aux banques ⁽¹⁾. Il existe un fossé entre l'essentiel de la population, les paysans, les familles des milieux pauvres et populaires des villes, les petits et les entrepreneurs du secteur informel. Les banques les voient comme des clients peu rentables et extrêmement risqués. En retour, ceux-ci sont conscients que les banques sont, trop formelles, trop distantes, trop prudentes, donc inadaptées à leurs besoins. La seule solution pour gérer son argent est de se tourner vers des acteurs financiers informels, dont les taux d'intérêt sont souvent exorbitants et les services inadaptés.

Pour des centaines de millions d'individus, cette situation se traduit par une exclusion économique et sociale. La microfinance se donne justement pour objectif d'y remédier.

La microfinance vise à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins, en premier lieu, des microcrédits. Mais, elle offre aussi la possibilité d'épargner des petits montants, et aussi, des systèmes plus développés tels que les services de transferts de fonds, d'assurance et de proposer des instruments de paiement (chèques et virements,...).

En d'autres termes, c'est un système qui offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel et/ou faisant recours aux services des usuriers pour satisfaire leurs besoins financiers ⁽²⁾.

En une trentaine d'années seulement, la microfinance a atteint une échelle remarquable : **près de 150 millions de personnes « non bancables » dans le monde ont aujourd'hui accès à des services financiers comme l'épargne ou le microcrédit** ⁽³⁾.

1- Baromètre de la microfinance 2010 « Extraits des : principes clés de la microfinance, CGAP, 2007 »

2- HARTMUT Schneider « *micro finance pour le pauvre* », Ed FIDA /OCDE, 1997, page (4, 5, 6)

3- PINEL Alix, BOYÉ Sébastien, HAJDENBERG Jérémy, POURSAT Christine ET MUNNICH David "Guide de la microfinance-microcrédit et épargne pour le développement" Ed ; Eyrolles en 2009

Dans un grand nombre de pays, des institutions spécialisées, dites institutions de microfinance (ou IMF), ont été créées pour offrir durablement ces services ; il y aurait plus de 10 000 IMF dans le monde à ce jour. La microfinance est devenue en quelques années un véritable secteur économique, doté d'acteurs professionnels, d'institutions pérennes, mobilisant bailleurs de fonds, Etats, organisations non gouvernementales et depuis peu, investisseurs et partenaires privés.

L'intérêt et l'importance du sujet

- L'intérêt des ces systèmes de microfinance sont les gens exclus du système financier classique.
- Ces systèmes sont d'une grande importance dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés défavorables (les populations qui vivent dans des zones reculées ou dans des bidonvilles urbains) et au même temps contribuent au développement socio-économique dans les pays en voie de développement.

Motifs de choix du sujet

Le choix de ce sujet n'est pas l'émanation du hasard. Certes, en orientant notre choix sur ce sujet, nous avons été motivés par la situation économique actuelle dans nos pays d'origine. La répartition inégalée des richesses a laissé l'Afrique dans un seuil critique du développement socio-économique des conditions propices à la prospérité de la pauvreté. Le rééquilibrage de l'échelle et la lutte contre la pauvreté a été une priorité par les gouvernements du monde entier et l'une des armes utilisée dans cette lutte est la microfinance. Nous choisissons la microfinance parce que nous voulons mieux la comprendre et approfondir nos connaissances. Afin de pouvoir être aptes à aider les institutions de microfinance de nos pays respectifs qui jusqu'ici n'ont pas pu produire de bons résultats dans la lutte contre la pauvreté.

La problématique

Notre mémoire a pour objectif d'analyser les systèmes de microfinance dans ces pays en question, leur structure, leur gestion et fonctionnement, ainsi que leur impact socio-économique. À partir de ces idées, nous avons formulé notre problématique de la façon suivante :

- ❖ **Quel est l'impact des systèmes de microfinance sur le développement socio-économique des pays du Maghreb Arabe (Algérie, Maroc et Tunisie) ?** De cette question principale découle les questions secondaires telles que :
 - Qu'est qu'on attend réellement par la microfinance, et quels sont ces principes et mécanismes ?
 - Comment les systèmes de microfinance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont-ils constitués ?
 - Parmi ces systèmes de microfinance, quel est le plus efficace ?

La méthodologie

Nous avons suivi une méthodologie basée sur une approche descriptive comparative qui consiste à une recherche bibliographique afin de définir et de cerner les concepts et les notions de base de la microfinance. Ainsi pour avoir des informations sur les systèmes de microfinance dans le Maghreb Arabe (cas du Maroc et de la Tunisie), nous sommes contentés de quelques ouvrages, des publications des spécialistes en matière de la microfinance, d'internet et de journaux. Pour le cas de l'Algérie nous avons suivi une recherche pragmatique basée sur l'étude de cas d'une institution de microfinance algérienne (cas de l'ANGEM) qui va nous permettre de relever la réalité algérienne en terme de microfinance.

L'étude empirique a été réalisée à travers l'identification des institutions de la microfinance par leur historique, la structure de son capital, de son actionnariat, ainsi que l'organisation de ses organes de gestion et de contrôle ; L'analyse des dépôts, des crédits, nombres de points de services (guichet) et les Bénéficiaires.

La lecture de quelques documents disponibles sur le sujet, nous a permis de compléter notre étude. Néanmoins, ces analyses bien que théoriques, permettent de comprendre les différents systèmes de microfinance des pays en question (Algérie, Maroc et Tunisie) et leurs impacts sur le plan socio-économique.

Plan du travail

Compte tenu des informations acquises sur le plan théorique et empirique, nous avons choisi de présenter ce travail de recherche comme suit:

Le premier chapitre est consacré à la revue de la littérature où nous verrons les concepts et les origines de la microfinance, les différents produits financiers offerts par les services de la microfinance ainsi que ses principes et enjeux.

Le deuxième chapitre sera consacré à la présentation des systèmes de microfinance des ces trois pays.

Le troisième chapitre sera réservé à l'étude comparative des systèmes de microfinance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Chapitre I : revue de la littérature sur la microfinance

Introduction

La microfinance dans sa forme moderne est née dans les années 1970. Au cours des vingt-cinq dernières années, elle a évolué de façon considérable, se formalisant petit à petit et développant de nouveaux services. Les cloisons qui séparaient la microfinance traditionnelle de l'ensemble du système financier commencent ainsi à s'estomper ⁽¹⁾.

La plupart des habitants des pays en développement, c'est-à-dire la majorité de la population mondiale, n'a pas accès aux services financiers formels tels que nous les connaissons dans les économies développées. Très peu d'entre eux bénéficient d'un compte épargne, d'un prêt ou encore d'un moyen pratique de transférer des fonds. Ceux qui parviennent à ouvrir un compte bancaire doivent se contenter d'une qualité de service inférieure. Ce déficit d'accès aux services financiers empêche les populations pauvres et à faible revenu de réaliser des actes essentiels comme régler les frais de scolarité de leurs enfants, acheter les manuels scolaires, envoyer de l'argent à l'autre bout du pays, ou acheter le stock d'articles nécessaire à l'ouverture d'un commerce.

Les services financiers destinés aux pauvres, souvent regroupés sous l'appellation de microfinance, ne peuvent pas résoudre tous les problèmes causés par la pauvreté. Mais ils peuvent aider à placer des ressources et des moyens entre les mains des pauvres et des personnes à faible revenu, leur donnant ainsi la capacité de prendre ces décisions et de négocier eux-mêmes leur sortie de la pauvreté.

1-Extrait de l'ouvrage collectif du CGAP, le groupe consultatif d'assistance aux pauvres, la finance pour tous, construire de systèmes financiers inclusifs, publié en 2006 aux éditions Saint-Martin (200 pages). « Horizons Bancaires direction des études économiques n°334-décembre 2007, Pag 9 »

Le CGAP est un consortium créé en 1995 dont le siège est à la banque mondiale et qui réunit de nombreux bailleurs de fonds (33 organismes de développement public et privé en 2005 ayant pour objectif prioritaire l'extension de la microfinance dans le monde).

Section 1: Notions et origines de la microfinance

La microfinance est un concept large et il existe plusieurs définitions. Il est important de ne pas la confondre ou encore la réduire au microcrédit. Ce dernier, selon la Banque Mondiale, consiste à offrir aux familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives.

Selon le Groupe Consultatif d'Assistance aux pauvres (CGAP), la microfinance consiste à l'offre de services financiers (prêts ou microcrédit, épargne, transfert d'argent, micro- assurance) aux personnes pauvres. La définition de la pauvreté suscite un débat vif entre les acteurs de la microfinance. Certains ont adopté pour une définition monétaire, tandis que d'autres ont opté pour une définition plus socio-économique. Une autre définition répandue de la microfinance, est celle de **PlaNet Finance** ⁽²⁾ qui stipule que la microfinance est l'offre de services financiers (microcrédit, micro-assurance, etc.) aux populations pauvres, exclues du système bancaire, sans ressources ni droit de propriété.

Cette dernière définition est plus large, car la clientèle ciblée inclut non seulement les pauvres mais aussi les exclus bancaires qui sont souvent dans les pays riches et développés, et fait appel à la notion de propriété. Quant à Attali et Arthus-Bertrand (2007), ils définissent ainsi la microfinance :

« L'octroi de services financiers à des personnes en situation de précarité économique Impliquant le développement d'une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce. Ces personnes n'ont généralement pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique (il s'agit d'agents économiques en situation de précarité, sans revenu fixe, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales. » (Attali et al. 2007, p.34)

2-PlaNet Finance : est une ONG créée sur le modèle de la Grameen Bank en 1998, par Jacques Attali et Arnaud Ventura, qui a pour mission principale de développer l'inclusion économique, sociale et environnementale partout dans le monde, de façon durable et équitable. ONG Positive Planet « actuelle nom » mène plus de 40 projets dans 39 pays. Elle réunit 130 collaborateurs, dont 100 experts sur le terrain. Son siège se trouve à Paris, en France. En 2013, l'OSI « organisation de solidarité Internationale » a reçu le prix de la 80ème meilleure ONG du monde selon The Global Journal.

1.1. L'origine

Les idées et les aspirations qui sous-tendent la microfinance ne sont pas nouvelles. Cela fait des siècles que des petits groupes informels offrent épargne et crédit dans le monde.

En Europe, dès le début du 15^e siècle, l'église catholique avait créé des boutiques de prêts sur gages pour offrir une solution autre que celle des prêteurs à taux usuraire. Créé au début du 18^e siècle, le Système de fonds de prêt irlandais (*Irish Loan Fund*) accordait pour sa part des prêts de petits montants aux fermiers pauvres, sans garantie. Au plus fort de son activité, le système fournissait chaque année des prêts à 20 % de l'ensemble des foyers irlandais.

Au début du 19^e siècle, l'Europe connut l'émergence d'établissements d'épargne et de crédit plus importants et plus formels, destinés aux populations pauvres rurales et urbaines. C'est en Allemagne qu'a été conçue la coopérative financière, et le mouvement a débuté en France en 1865. Ce modèle se retrouve à la base de nombreuses institutions existant à l'heure actuelle en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Après l'échec de diverses initiatives financières en milieu rural au début du 20^e siècle, les efforts d'élargissement de l'accès au crédit agricole dans les pays en développement s'appuient entre les années 1950 et 1970 sur les institutions financières publiques de développement, ou sur des coopératives de fermiers, permettant d'offrir à la clientèle des crédits à des taux bonifiés. Ces banques de développement voient s'éroder leur capital, les taux subventionnés ne leur permettant pas de couvrir leurs coûts ni de compenser les faibles taux de remboursement.

Au même moment, les années 1970 voient la naissance du microcrédit. Au Bangladesh, au Brésil, des programmes accordent des prêts aux femmes entrepreneurs pauvres. À ses débuts, le crédit accordé aux micros entreprises était fondé sur le prêt solidaire dans le cadre d'un groupe, chaque membre se portant garant du remboursement des prêts octroyés à l'ensemble des membres du groupe. Parmi ces pionniers du microcrédit figure la Grameen Bank au Bangladesh, qui était à l'origine une expérience originale du professeur Muhammad Yunus ⁽³⁾. Accion International ⁽⁴⁾, qui vit le jour en Amérique latine avant de s'étendre aux États-Unis et en Afrique, et la Self-Employed Women's Association Bank en Inde, une banque appartenant à une association de femmes, ont également poursuivi leur action jusqu'à ce jour.

Les programmes de microcrédit mis en place depuis ont permis d'améliorer les méthodes d'origine. Depuis les années 1990, le terme microfinance commence à remplacer celui de microcrédit, en incluant l'épargne et d'autres services, tels que l'assurance et les transferts d'argent, rapprochant ainsi la microfinance traditionnelle de l'ensemble du système financier.

La taille du marché, actuel ou potentiel, est très difficile à mesurer avec précision, mais s'avère néanmoins déjà substantielle de par le nombre de comptes. En se basant sur une enquête auprès d'institutions financières, le CGAP estime en effet à 750 millions le nombre de comptes d'épargne et de prêts auprès de la clientèle pauvre et à faible revenu, soit 500 millions de clients actifs, à mettre en regard du potentiel évalué à 3 milliards de personnes. ⁽⁵⁾ Près des trois-quarts de ces comptes ont été ouverts auprès de banques

3-Le pionnier du microcrédit est l'économiste bangladais **Muhammad Yunus**, fondateur en 1976 de ce qui allait devenir la Grameen Bank (1983). M. Yunus et la Grameen Bank ont reçu conjointement le prix Nobel de la paix 2006.

Grameen Bank est une banque coopérative, détenue à 94% par emprunteurs, qui comprend 1400 succursales dans le monde, dans près de cinquante pays, dont les ressources proviennent de l'argent des fondations publiques et privées, surtout, des dépôts des particuliers qu'elle recueille. Depuis l'origine, ces intuitions, au nombre aujourd'hui de 3133, ont permis à 150 millions de personnes de financer leurs projets et, pour 64% d'entre elles, de sortir de l'extrême pauvreté. (Extrait : Claude-Danièle Echaudemaison « dictionnaire d'économie et science sociales ; éd 2014 »).

4- Accion international c'est organization a but non lucratif

5-Voir l'étude de Christen, Rosenberg et Jayadeva, « Financial institutions with a „Double Botton Line,, : Implications for the future of microfinance », Juillet 2004 «Horizons bancaires direction des études économiques n°334-décembre 2007, Pag 11 »

publiques (dont les caisses postales) ; 84 % sont en Asie, et plus de la moitié se répartit entre la Chine et l'Inde.

Section 2: Les différents produits Financiers de la microfinance

La microfinance, de manière générale, est une aide destinée aux personnes en situation de marginalisation financière, ou encore d'exclusion financière. Avec le temps, le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme des services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui ni à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique. C'est ainsi, que différents sortes de produits financiers adaptés à ces personnes ont vu le jour tels que : Le microcrédit, la micro épargne et la micro assurance.

2 .1. Le microcrédit

Le terme microcrédit désigne un dispositif qui consiste à offrir des micro-prêts à des personnes très pauvres, ne remplissant pas les conditions leur permettant de se financer auprès du circuit bancaire traditionnel, pouvant leur permettre de conduire des activités productives ou génératrices de revenus et les sortir de la misère.

Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays en voie de développement afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets.

2.1.1. Le microcrédit solidaire

Ce produit financier a vu le jour à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Il s'est notamment développé dans la Grameen Bank jusqu'à 2001. Cette dernière a été créée en 1976 au Bangladesh, l'un des plus pauvre pays du monde, par Muhammad Yunus.

Il consiste à s'appuyer sur un mécanisme du groupe composé généralement de cinq emprunteurs afin de compenser l'absence des garanties matérielles de ces individus.

Chacun se porte « caution solidaire » pour les autres dans le sens où si l'un des membres ne rembourse pas son prêt, les autres doivent le faire pour lui. C'est donc, au groupe lui-même qu'est transféré le risque de non remboursement.

Bien que les prêts soient accordés personnellement, les sanctions de non remboursement quant à elles, concernent le groupe. Elles sont bien souvent sous forme de suspension de nouveaux prêts. La pression sociale fait donc que chacun rembourse car, aucun ne veut être celui qui pénalise les autres, et ils ont alors tout intérêt à surveiller et écarter eux-mêmes ceux qui sont susceptibles de ne pas pouvoir rembourser : les emprunteurs à haut risque.

Ce mécanisme de caution solidaire permet un très fort taux de remboursement (proche de 100%) et une baisse des coûts de transaction connus pour être importants. En effet, le fait que ce soit les membres du groupe qui sélectionnent les emprunteurs, évite à l'établissement des crédits toutes recherches et analyses coûteuses pour connaître des informations sur ses clients et ainsi lui permet d'économiser les coûts d'instruction.

2.1.2. Le microcrédit individuel

C'est un prêt qui est accordé à une personne, et non plus à un groupe, en se basant sur sa capacité à présenter des garanties de remboursement et un degré de sécurité de l'institution lui octroyant le crédit. Ce type de crédit à un but précis, il n'est pas possible d'en faire un usage libre comme le crédit solidaire, il ne sert qu'à financer un projet en particulier.

C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relève de la plus haute importance dans le cas de crédit individuel ; l'institution de microfinance est alors directement en charge de la sélection de ses emprunteurs, elle ne repose plus sur un mécanisme d'auto-sélection.

L'octroie de ce crédit dépend de deux choses : la capacité de remboursement du client et ses garanties.

Concernant la capacité de remboursement, elle dépend de la pertinence de son projet d'investissement. Il est nécessaire que ce projet soit rentable, en d'autres termes que son taux de rentabilité soit supérieur au taux d'intérêt du prêt. Mais aussi, que le rythme de remboursement du crédit soit adapté aux flux des revenus du client. Ensuite, les Institutions de Microfinance (IMF) pratiquent les mêmes analyses que tout banquier réalise avant d'accorder un prêt.

2.2. L'Epargne

Bien que souvent oubliée, l'épargne constitue un service financier essentiel, et ce, au même titre que l'accès au crédit ; les fonds propres étant une des ressources financières envisageables par l'entreprise ou le ménage. Elle répond à un besoin réel des individus, mais a aussi un rôle de source de financement interne pour les IMF, ces derniers proposent donc une gamme de produits d'épargne, afin d'attirer le plus de clients possibles.

2.2.1. L'épargne obligatoire

L'une des conditions du microcrédit solidaire, elle se caractérise par des versements obligatoires, que doivent réaliser les bénéficiaires d'un crédit. Son montant dépend de celui du prêt accordé et doit être versé avant l'octroi du crédit, ou au même moment. Elle est restituée à l'emprunteur une fois son prêt remboursé, mais les crédits étant souvent renouvelés, les clients n'envoient rarement la couleur ; cette liquidité reste théorique.

Cela représente donc pour les individus une contrainte et surtout un coût d'accès au crédit, plutôt qu'une ressource financière. Elle doit pouvoir être mobilisable en cas des besoins pour être appréciée. Mais pour l'IMF, c'est loin d'être une contrainte, au contraire, elle lui permet de se constituer une source de financement sans coût de collecte et bloquée, d'avoir une garantie facile à mettre en place, de créer un fond de réserve.

2.2.2. L'épargne volontaire bloquée

L'épargne volontaire bloquée est le deuxième type de produits d'épargne développé par les IMF. C'est une épargne versée sur un compte bloqué pendant une durée déterminée pouvant aller de quelques semaines à plusieurs années. Ce compte doit être régulièrement rémunéré. Les IMF l'apprécient beaucoup car cela leur permet de pouvoir faire des anticipations, de prévoir et de planifier la gestion de la liquidité des dépôts. Etant bloqué pendant un certain temps, connu de l'institution, elle est prêtée au client désirant un crédit.

2.2.3. Les dépôts à vue et les comptes semi liquides

Il s'agit des comptes d'épargne les plus liquides, ils n'ont aucune contrainte, les clients y déposent et y retirent de l'argent comme bon leur semble. Cependant les institutions de microfinance imposent souvent des limites dans le nombre et le montant de retrait.

En effet, les mouvements de retraits trop nombreux, surtout pour des petites sommes, font subir à l'IMF des coûts de gestion trop élevés.

De plus, autre désavantage pour l'IMF, les dépôts à vue ne peuvent être recyclés en crédits, puisque qu'ils n'ont pas de durée déterminée et peuvent être donc retirés à n'importe quel moment.

Selon le mix market,⁽⁶⁾ il y a 13,4 million de déposants en 2010 au Bangladesh, ce qui représente un montant total d'épargne de 22,2 milliards (USD).

Bien que le micro-prêt et l'épargne soient les plus connus et les plus anciens, il existe également des nouveaux produits financiers.

2.2.4. Les nouveaux produits financiers

Ils ont été développés depuis que le secteur de la microfinance est arrivé à maturité.

6-Mix Market : c'est une maison de note ou plateforme d'information qui consiste à éclaircir l'opération de tous les établissements de microfinance et tous les investisseurs. « Mémoire de master 2, le rôle de la microfinance dans la réduction de la pauvreté dans le pays en voie de développement : cas du Tchad, 2015 /2016 ».

En effet, il y'a un besoin d'élargir la gamme des produits, les besoins des clients étant en évolution.

2.2.4.1. La micro assurance

La micro assurance s'adresse bien évidemment aux plus pauvres, exclus des systèmes de protection sociale. Elle leur permet de se protéger des risques auxquels ils peuvent être exposés, là où l'épargne et le micro crédit ne suffisent plus. Grâce à un nombre des personnes assurées, qui mutualisent régulièrement de petites sommes, d'importants montants engagés peuvent être couverts. L'IMF, elle en tire un double avantage : elle satisfait ses clients, et diminue leur risque d'impayés, leur vulnérabilité étant réduite.

Mais la mise en place de ce produit est complexe car il est souvent interdit, selon les pays, aux IMF de réaliser des activités d'assurance, et elles ne disposent pas des compétences et de capacité financière que cela impose.

Aujourd'hui, d'autres services d'assurance sont couverts par le terme « micro assurance » comme l'assurance vie, l'assurance santé, l'assurance sur l'élevage.

2.2.4.2. Le crédit habitat

Le crédit habitat est un produit financier qui s'occupe du financement de l'habitat des populations pauvres. Mais il connaît beaucoup de limites. En effet, les prêts à l'habitat s'avèrent être des prêts de longue durée, ne générant pas directement de revenus, le ménage se voit donc prélever une partie de son revenu afin de rembourser ce crédit.

Quant aux IMF voulant proposer ce genre de crédit, elles doivent être capables de proposer des crédits de très long terme, et donc disposer des capitaux nécessaires. Malheureusement, c'est rarement le cas. Et plus la durée du prêt est longue, plus le risque de non remboursement augmente.

Concernant les garanties, elles sont dures à mettre en place, car les habitats du pays ne disposent pas de titres de propriété, donc les IMF ne peuvent pas appliquer le mode de garantie classique du crédit habitat qui est le nantissement de l'habitat financé.

Quant aux taux d'intérêt, il est beaucoup plus bas dans le domaine de l'habitat.

Pour pallier à ces difficultés, l'Etat peut être un soutien aux IMF en leur proposant des subventions ou de longues ressources à taux d'intérêt concessionnel. ⁽⁷⁾

Section 3 : Les principes et les enjeux de la microfinance

En principe, la microfinance peut recouvrir toutes les démarches ayant pour but d'accroître les accès ou d'améliorer la qualité de services financiers auxquels les plus pauvres peuvent recourir où qui peuvent leur être d'une quelconque utilité. Par exemple, les pauvres empruntent à des prêteurs locaux et placent de la même façon leurs économies dans l'économie informelle.

Autre exemple, ils ont recours à des associations caritatives pour contracter des crédits ou bénéficier d'une garantie. Ils peuvent aussi profiter de l'assurance que leur offre une société nationale.

3.1. Les principes de la microfinance

En 2004, quelques principes qui résument un siècle et demi de pratiques diverses ont été regroupés en une sorte de manifeste par consultative groupe to Assist the poor (CGAP) et retenus par les dirigeants du G8 au sommet de 10 juin 2014. ⁽⁸⁾

1. Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts. Outre le crédit, ils désirent disposer de produits d'épargne, d'assurance et de transferts.

2. La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. Les ménages pauvres utilisent les services financiers pour augmenter leurs revenus, accumuler des biens et se prémunir contre les chocs extérieurs.

7- ALYSON Falcucci « la microfinance et son impact sur la pauvreté dans le pays en développement », mémoire de master 1 juin 2012

8 -HELMs Birgit, Building inclusive Financial systems the World Bank, Washington, 2006

3. La microfinance consiste à mettre en place des systèmes financiers au service des pauvres. La microfinance ne pourra accomplir tout son potentiel que si elle est intégrée au cœur du système financier général d'un pays.

4. Il est possible et nécessaire d'assurer la viabilité financière des opérations pour pouvoir toucher un grand nombre de pauvres. A moins d'adopter une politique tarifaire leur permettant de couvrir leurs coûts, les prestataires de microfinance seront toujours limités par la précarité des subventions offertes par les bailleurs de fonds et les gouvernements.

5. La microfinance implique la mise en place d'institutions financières locales permanentes capables d'attirer des dépôts locaux, de les recycler en prêts et de fournir d'autres services financiers.

6. Le micro-crédit n'est pas toujours la solution. D'autres types d'assistance peuvent être plus appropriés pour les populations qui sont si démunies qu'elles ne disposent pas de revenus ni de capacités de remboursement.

7. Le plafonnement des taux d'intérêt est néfaste pour les pauvres à qui il rend plus ardu l'accès au crédit. Il est plus coûteux d'accorder un grand nombre de prêts de faible montant que quelques gros prêts.

Le plafonnement des taux d'intérêt empêche les institutions de microfinance de couvrir leurs coûts et réduit en conséquence l'offre de crédit disponible pour les pauvres.

8. Les pouvoirs publics doivent faciliter la prestation de services financiers, mais non les fournir directement. Les pouvoirs publics ne font pratiquement jamais de bons prêteurs, mais ils peuvent créer un environnement décisionnel propice.

9. Les financements des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux du secteur privé, ils ne doivent pas les remplacer. Ils devraient être une assistance temporaire au démarrage d'une institution jusqu'au moment où elle peut faire appel à des sources privées de financement, telles que les dépôts.

10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle. Les bailleurs de fonds devraient consacrer leur assistance au renforcement des capacités.

11. La microfinance obtient ses résultats les meilleurs lorsqu'elle mesure et publie ses résultats. La publication des états financiers permet aux intervenants d'évaluer les coûts et les bénéfices d'une institution et à celle-ci d'améliorer sa performance. Il est nécessaire que les institutions de microfinance publient des rapports exacts et comparables au sujet de leur performance financière (taux de remboursement des prêts et de recouvrement des coûts) et au sujet de leurs résultats sur le plan social (importance et niveau de pauvreté de la clientèle pauvre desservie). ⁽⁹⁾

3.2. Les enjeux de la microfinance

Le secteur de la microfinance a connu une croissance régulière jusqu'à atteindre, en 2007, 25 milliards de dollars pour l'ensemble des crédits relevant de cette activité. ⁽¹⁰⁾ Il en faudrait dix fois plus pour fournir aux populations pauvres le capital dont elles ont besoin. Néanmoins, le secteur a connu une forte croissance, au point qu'on a pu se demander s'il n'y avait pas un risque à laisser filer autant de capitaux vers un secteur qui n'était pas forcément géré correctement.

3.2.1. La tendance humanitaire

Normalement, les banques ne fournissent pas de services financiers à des clients dépourvus d'un minimum de revenus. Pour gérer un compte client, ces mêmes banques doivent supporter un coût fixe assez substantiel qui ne dépend pas du montant des sommes d'argent mises en jeu. Par exemple, le total des profits dégagés par une centaine des crédits de 50 000 F CFA ⁽¹¹⁾ chacun est à peu près égal au profit dégagé par un crédit de 5000 000 F CFA, alors que la gestion de cent crédits implique cent fois plus de travail et

9- CGAP, les principes clé de la microfinance. Washington DC, juin 2004

10-RAIMAR Diechkmann, Microfinance: An emerging investment opportunity. Deutsche Bank, décembre 2007 « Mémoire de master 2, Le rôle de la microfinance dans la réduction de la pauvreté dans le pays en voie de développement : cas Tchad, 2015/2016 »

11-FCFA : Franc pour la colonie française d'Afrique, 1€ équivaut à 575 FCFA

des diverses dépenses que la gestion d'un seul.

La même équation de base régit l'économie d'autres services financiers. Il y a un seuil de rentabilité associé au crédit ou au dépôt qui veut dire que la banque perd de l'argent lorsqu'elle effectue une transaction au-dessous d'un certain montant. Les besoins financiers des pauvres se situent généralement en-dessous de ce seuil.

De plus, les pauvres ne possèdent pas suffisamment de biens qui puissent servir de garantie. Même lorsqu'ils possèdent leurs terres, ils n'en ont souvent aucun titre de propriété. Ce qui implique que les banques n'ont pratiquement pas de recours contre les emprunteurs défaillants.

3.2.2. Les besoins financiers des pauvres

Dans les économies en voie de développement et en particulier dans les zones rurales, beaucoup d'activités qui seraient considérées dans le monde développé comme relevant du secteur financier, ne sont pas monétisées, c'est-à-dire que ces activités peuvent être menées à bien sans recours à l'argent. Par définition, les pauvres ont très peu d'argent. Mais il arrive souvent que dans leur vie se font jour des circonstances dans lesquelles ils auraient besoin d'argent ou de ce que l'argent peut acheter.

Les catastrophes de l'environnement ou catastrophes naturelles comme les incendies, les inondations, les cyclones ou catastrophes résultant de l'action humaine comme la guerre ou la destruction (ou déguerpissement) des habitations.

Les opportunités d'investir : création d'emploi ou développement de son activité, achat de terres ou de matériel, rénovation de son habitat, stabilisation de son emploi, ce qui implique souvent de payer des pots-de-vin.

Les pauvres savent faire preuve d'imagination pour subvenir à leur besoin, principalement à travers la création et l'échange de différentes formes de biens non monétaires. Les substituts à l'argent varient d'un pays à l'autre, mais il s'agit typiquement de bétail, de grains, de bijoux et de métaux précieux.

D'après Marguerite Robinson, les années 1980 ont montré que, « la microfinance pouvait fournir une assistance à large échelle, et cela de façon profitable »⁽¹²⁾ et que dans les années 1990, « la microfinance commence à se développer comme une industrie ». Dans les années 2000, l'objectif de l'industrie de microfinance est de satisfaire la demande insatisfaite à une large échelle et de jouer un rôle dans la réduction de la pauvreté.

Alors que ces dernières décennies, beaucoup de progrès ont été réalisés par le développement d'un secteur de la microfinance viable, un certain nombre de questions restent à régler avant que cette industrie ne soit capable de satisfaire massivement la demande mondiale, tels que les subventions inappropriées, régulation et supervision insuffisante des institutions de Microfinance (IMF) impliquées dans le dépôt, trop peu d'IMF mobilisent de l'épargne.

12-Marguerite ROBINSON, «The micro finance Révolution: sustainable finance for the poor », Banque Mondiale, 2001, Pag 124-125

Conclusion

Aujourd'hui, la Microfinance est considérée comme étant un outil puissant de lutte contre la pauvreté, et la redistribution des richesses dans le monde entier mais plus précisément dans le pays en voie de développement. Dans ce chapitre nous avons mis la lumière principalement sur les spécificités de la microfinance, son évolution, ses principes, ses enjeux ainsi que les produits qu'elle offre. Pour certains, le microcrédit a permis de révolutionner la finance mais au cours des trente dernières années, une nouvelle forme de finance est apparue sous le concept de « microfinance » ; mais nous avons vu également que la microfinance date de depuis longtemps, bien avant l'invention de la Grameen Bank, sous des formes diverses telle que la société coopérative de l'épargne et de crédit en Europe. Mais c'est grâce à Yunus que la microfinance s'est médiatisée au niveau mondial pour devenir une alternative viable au système financier classique ou formel. Actuellement, l'objectif de la microfinance est de fournir un ensemble de services financiers aux pauvres ; les institutions de microfinance proposent des facilités d'épargne et de transferts d'argent, octroie les crédits, des assurances vie, des assurances santé, des pensions, etc. L'accès aux services financiers permet aux pauvres de se protéger, dans une certaine mesure, des chocs économiques ou financiers qu'ils subissent, et donc de diminuer leur vulnérabilité. En conclusion de la première partie, il est aujourd'hui démontré que la microfinance répond à un réel besoin et peut avoir un impact significatif sur ses clients, leur ouvrant de nouvelles options économiques avec, dans de nombreux cas, un vrai impact social. C'est l'un des enjeux essentiels de la microfinance pour les années à venir que de développer des méthodes permettant de servir les populations encore délaissées par ses services. Pour y parvenir, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur sera nécessaire- IMF, ONG, bailleurs de fonds... En particulier, des subventions seront nécessaires pour financer l'effort d'expérimentation de nouveaux produits et appuyer les projets pilotes qui montreront l'exemple.

Chapitre II : Etude et Fonctionnement des institutions de microfinance au Maghreb Arabe.

Introduction

Jusqu'ici, il a été question de définir et présenter les différents produits financiers ou bien services de la microfinance, les principes et de leurs enjeux. À ce stade, il est essentiel d'insister sur le fait que ces services sont mis en œuvre par des organisations : les institutions de microfinance ou IMF. En effet, seule une organisation bien structurée, en tout point professionnelle, peut délivrer à grande échelle des services de qualité.

Dans ce deuxième chapitre sera consacrée aux organisations qu'il faut mettre en place pour délivrer des services de microfinance : les institutions des microfinance « IMF », les différentes phases de l'évolutions d'une IMF, que l'on appelle son cycle de vie et la situation régionale des pays arabes et du bassin méditerranéen.

Section 1: Qu'est-ce qu'une IMF ?

Le plus simple est de se représenter une IMF comme une entreprise de taille petite ou moyenne, une PME à la différence de ses objectifs ⁽¹⁾. En effet, une IMF est une organisation à part entière, avec ses organes de décision et de pouvoir, ses procédures, sa culture d'organisation ⁽²⁾. Ou on peut aussi la définir comme un organisme qui prête des services financiers à des personnes marginalisées par le système bancaire traditionnel.

Certaines IMF ont un effectif modeste ; d'autres atteignent des tailles significatives plusieurs dizaines d'employés, parfois plusieurs centaines. Dans un petit nombre de cas, on approche ou dépasse le millier d'employés. En d'autres termes les IMF dans le monde différents les unes des autres leurs statuts juridiques (société anonyme, ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, banque...) leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais ont toutes au fond la même « vocation » : Qui est d'éradiquer la pauvreté en assurant l'auto promotion économique et sociale des populations à faibles revenus ⁽³⁾.

La plupart des institutions de microfinance (IMF) étaient à l'origine issues des programmes de développement de **grandes institutions Internationales ou de grandes ONG** ⁽⁴⁾, le volet de microfinancement étant la prolongation de programmes sociaux. Puis les expériences pionnières comme la Grameen Bank ont fait la preuve qu'en plus de répondre à une mission sociale de développement, ces programmes connaissent une rentabilité économique intéressante, les taux de remboursement des micro-entrepreneurs étant très élevés.

1 -En effet, une IMF est caractérisée par la dualité des ses objectifs, qui sont à la fois sociaux (contribuer au développement, à la lutte contre la pauvreté) et financier (être rentable afin de pouvoir continuer ses activités).

2-Extrait de l'ouvrage : Sébastien BOYÉ, Jérémy HAJDENBERG, Christine POURSAT « Guide de la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement » éd ; organisation, tirage n°36386, Pag n°123

3-La différences entre les IMF sera l'objet de notre étude dans le chapitre 3...

4- La microfinance implique des ONG locales et internationales, des gouvernements locaux, nationaux et fédéraux, des fondations et des groupes de pression institués tels que (l'agence Américaine de développement international « USAID » à travers son programme de recherche AIMS « Assessing the impact of microenterprise services », la CGAP « consultative group to assist the poorest », qui détiennent une sorte de monopole du savoir par leur capacité à mobiliser un très grand nombre d'acteurs et de bailleurs de fonds.

Ces constats s'imposant peu à peu, de nouveaux types d'investisseurs sont apparus, tant publics comme privés, et ont alors créé un réel marché de la microfinance, attirant des capitaux plus importants et des montages plus sophistiqués.

1.1-Les phases du cycle de vie d'une IMF

Très schématiquement, une IMF passera au cours de son existence, avant « maturité », par quatre grandes phases distinctes : Start-up "création", expansion, consolidation et intégration.

1.1.1- La phase de Start-up "création"

Dans cette phase-là, les projets sont au stade de projets expérimentaux. Les produits initiaux sont développés et testés sur le marché. L'IMF se cherche et l'attention est surtout portée sur la mise en marche du projet et la constitution d'un capital humain. Dans ce sens, c'est une phase vitale, et nombreux sont les projets pilotes qui ont échoué parce qu'ils étaient inadaptés au contexte.

L'IMF commence en tant que structure indépendante ou en faisant partie d'une ONG⁽⁵⁾. Un système basique de suivi par ordinateur est mis en place, et un minimum de personnel est recruté pour le démarrage de l'activité : Un manager, quelques officiers de crédits, un comptable et/ou un trésorier (souvent, certaines personnes sont amenées à cumuler plusieurs fonctions en même temps). C'est une structure organisationnelle simple où il y a peu de coûts de fonctionnement, et où l'apprentissage se fait très vite. Le manager est au centre d'une toile d'araignée, il connaît tout son réseau, et sait reconnaître les mauvais emprunteurs.

5-Les besoins d'assistance au démarrage : La grande majorité des IMF existantes ont reçu, au cours de leurs premières années un appui important financé par des donateurs publics et/ou privés, sous trois formes principales « des fonds permettant de démarrer ou développer l'activité de prêts ; des subventions couvrant les coûts d'exploitation de IMF et une assistance technique permettant à IMF de se structurer et acquérir les compétences nécessaires »

1.1.2-La phase d'expansion

Une fois son modèle constitué, l'IMF se concentre sur l'expansion de ses opérations déjà existantes : elle se concentre sur la recherche de ressources (matérielles et humaines) pour mener à bien cette expansion. Son succès est dû à son Business modèle qui lui permet d'augmenter sa part sur le marché. D'autres voudront imiter son modèle.

Une fois agrandie, cette IMF commence à bénéficier d'économies d'échelle, et gagne en efficacité. Elle dépend donc de moins en moins des dons extérieurs, et de plus en plus des revenus générés par les intérêts qu'elle prélève dans le cadre de son activité.

Concrètement dans le cas d'une IMF, cette phase a lieu après la 1^{ère} crise organisationnelle lorsque la capacité de l'offre est saturée. La structure de l'IMF n'arrive plus à satisfaire la demande qui lui est attribuée. À ce niveau, des effectifs supplémentaires doivent être embauchés (surtout des responsables des crédits, et des auditeurs externes/comptables), et un système automatique remplace le système manuel de suivi qui devient très difficile à gérer lorsque le nombre de crédits explose. Le manager n'est plus au milieu de la toile, parce que c'est impossible pour lui de connaître tous les clients. Il dépend des superviseurs et du directeur financier. Il doit déléguer, et savoir avoir une vision stratégique de son organisation ainsi que savoir motiver ses équipes.

1.1.3-La phase de consolidation

Si les quatre (4) phases de développement sont vitales, celle-ci reste une des plus importantes. C'est dans cette phase que l'IMF accentue sur sa « sustainability » (le mot français « durabilité » n'ayant pas la même force que le mot anglais).

L'IMF améliore ses structures, son organisation, normalise ses procédures, ses politiques d'organisation, etc, en un mot, elle améliore son management et devient une structure de plus en plus formelle et viable à long terme.

Les subventions et dons, diminuent à ce stade, puisqu'à ce niveau, les IMF devraient être productives et efficaces. La compétition est importante à présent, et celle-ci fait que les IMF doivent être de plus en plus flexible et orientés vers la demande. De nouveaux produits comme l'assurance, les crédits-maisons et autres se rajoutent à l'offre des IMF.

Pour que tout le secteur de la microfinance réussisse sa phase de consolidation, de vraies régulations prudentielles doivent être mises en place par la Banque centrale ou un autre organisme légitime afin d'éviter que de mauvais éléments ne rentrent sur le marché.

Typiquement, il s'agit de la phase où, faisant face à une compétition accrue sur le marché et donc une baisse de la demande, l'IMF doit créer des produits qui sont de plus en plus adaptés selon les cibles. Par exemple, dans le cas du Maroc, certaines IMF se sont plus concentrées sur l'agriculture (comme l'association ARDI), d'autres ont privilégié les femmes (comme la FONDEP et Zakoura)... Ainsi à chaque cible correspond, une offre de produits adaptée aux différentes attentes.

1.1.4- La phase d'intégration

Dans cette phase, les IMF deviennent partie intégrante de l'économie et du secteur financier, offrent des services adaptés à la demande et ont une situation financière saine. Elles payent des impôts à l'Etat plutôt qu'elles ne reçoivent des subventions de celui-ci. Le financement commercial se fait soit grâce à l'épargne et aux dépôts, soit par le biais des banques commerciales locales, ou si la réglementation financière le permet, par l'émission d'obligations. Les IMF deviennent des acteurs majeurs de l'économie, sans pour autant perdre de vue leur mission principale : donner aux plus pauvres l'accès au financement. Celles qui ne sont pas encore réglementées poursuivent leur « formalisation » et leur commercialisation pour financer leur croissance et attirer des capitaux privés.

Section 2 : La situation régionale des pays arabes et du bassin méditerranéen

Depuis 2002, Sanabel, un réseau de Microfinance dans les pays arabes né à partir de l'initiative d'associations de 7 pays ⁽⁶⁾, a été créé pour servir les IMF dans cette région.

Il a pour mission de :

- Soutenir l'activité des IMF dans le monde arabe en fournissant des formations, des traductions...
- Communiquer sur le secteur de la microfinance (sites, newsletters) et développer des best practices de certains pays.
- Améliorer la transparence et les best practices en encourageant l'échange d'informations, les audits externes, et les ratings.
- Promouvoir un environnement sain de microfinance en interpellant l'opinion publique et en éduquant à la législation. Dans ce qui suit nous allons faire un point sur « l'état des lieux » de la microfinance dans les pays arabes afin de pouvoir situer ces trois (3) pays, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

2.1. Survol de la situation économique, sociale, politique

La région du Moyen-Orient –Afrique du Nord est un terrain pauvre, où certainement le microcrédit a son rôle à jouer. En effet, la pauvreté touche une grande partie de ces populations, et, de plus en plus dans ces pays en voie de développement, on retrouve une classe minoritaire qui est très riche et une masse grandissante de pauvres. La classe moyenne disparaît ou a du mal à naître dans beaucoup de pays, et les disparités se creusent.

Dans un tel système socio-économique, et dans cette région chaotique qu'est le bassin méditerranéen, à côté des barrières universelles à l'introduction d'un système sain de microcrédit, il y a en plus des barrières qui sont complètement exclusives à la région et aux pays arabes.

6-Le Sanabel compte aujourd'hui 12 pays : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

2.1.1-Une activité récente et un manque de vision

D'abord, la microfinance dans les pays arabes, contrairement à l'Asie et l'Amérique Latine par exemple, reste une activité récente, et a donc moins d'expérience dans le domaine. De plus, les IMF de la région n'ont pas de visions sur les best practices parce qu'elles ne sont pas toujours mise à la disposition des IMF.

2.1.2-L'instabilité politique

Une deuxième entrave au développement de la microfinance de certains pays de la région est l'instabilité politique et notamment la récurrence de conflits armés. Si les micro-entrepreneurs peuvent être épargnés par l'instabilité macroéconomique, cependant, ils ne le sont pas par l'instabilité et l'incertitude politique. À Gaza par exemple, les fréquentes fermetures de frontières, rendent impossible l'accès aux matières premières, et font que les gens n'achètent plus à cause de leur pouvoir d'achat qui diminue. Par conséquent, les micro-entrepreneurs sont forcés à abandonner leur business.

2.1.3-Les barrières sociales et culturelles

À cause de la culture locale surtout islamique qui interdit de prélever des intérêts, la pratique de la microfinance est restreinte dans certains pays. Par contre, dans d'autres pays, les IMF pratiquent la microfinance en utilisant les principes de finance islamique (*mudaraba, murabaha, ou musharaka*) ⁽⁷⁾ et s'avèrent être un succès.

7-Mudaraba, Murabaha, Musharaka : sont les produits le plus utilisés en microfinance islamique, ces produits sont commercialisés conforme aux principes de la finance islamique qui est basé sur la sharia.

Mudaraba : Financement de fiducie. La banque contribue au financement du fonds de roulement, et peut entrer dans le capital. Le client apporte son travail et son savoir faire, et peut même être associé au capital. Les bénéfices sont distribués selon des termes fixés à l'avance dans le contrat.

Murabaha (ou vente à bénéfices) : Le client demande à la banque de lui acheter la marchandise qu'il désire auprès de son fournisseur. La banque le revend ensuite au client en appliquant une marge bénéficiaire fixée d'avance. Le remboursement s'étale généralement sur plusieurs mois.

Musharaka : La banque prend une participation dans le capital de l'entreprise, et reçoit des bénéfices proportionnels au capital qu'elle détient.

2.1.4-Sur les femmes entrepreneuses dans les pays arabes

Dans les pays arabes, la croyance populaire qui considère que les femmes doivent rester dans leurs foyers crée beaucoup de barrières sociales, et empêche celles-ci de se lancer dans leur activité. D'où, les femmes qui sont forcées dans le secteur informel parce que leur mari est au chômage ou autre se voient confrontées à des désavantages en termes de :

- Types de Business : Ces femmes se lancent souvent dans la broderie et la couture, extension évidente de leurs compétences au foyer.
- Lieu et temps de travail : Elles sont souvent contraintes à travailler à la maison (tout en consacrant moins de temps pour le travail rémunéré) pour pouvoir répondre en même temps aux besoins domestiques et financiers.
- En termes de compétences : Elles sont souvent analphabètes et ont très peu d'expériences professionnelles.

Un faible réinvestissement dans le business : Le bénéfice engendré par ces femmes est le plus souvent reversé dans leurs foyers (pour y améliorer la qualité de vie) plutôt que dans leur business. D'où le faible taux de réinvestissement.

Il est important de noter, que les femmes divorcées (ayant moins de responsabilités à la maison) ou plus âgées (donc n'ayant plus d'enfants en bas âge) sont plus disponibles pour leur travail et sont donc plus actives.

2.1.5-Des infrastructures primitives et inexistantes

Le fait que certains clients d'IMF habitent et opèrent leur activité dans des zones rurales difficilement accessibles, augmentent les coûts opérationnels de l'IMF. Le manque d'infrastructures adéquates pour une pratique rentable de la microfinance impliquent deux choses :

Les IMF n'arrivent pas toujours à atteindre des micro-entrepreneurs dans les zones rurales (et donc des innovations telles que la décentralisation et les branches mobiles sont nécessaires).

Les emprunteurs arrivent difficilement à saisir les opportunités économiques (d'où il faut qu'ils assouvissent des besoins primaires tels que avoir accès à l'eau, l'électricité, l'éducation basique, la santé,...).

2.1.6-Les barrières légales

Le cadre réglementaire dans la région ne constitue pas particulièrement une entrave à la bonne pratique de la microfinance. Malgré certaines restrictions législatives concernant les ONG, rares sont les mesures prises en comptes et imposées.

Les barrières réglementaires d'autre part sont éliminées au fur et à mesure dans la plupart des pays dans l'optique de stabilisation macroéconomique et de programmes d'ajustements structurels.

Section 3: Les institutions de microfinance dans le Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)

Sous-section I: Contexte et évolution du microcrédit en Algérie

La note de conjoncture de la Banque centrale signale à fin juin 2014 un montant de réserves de change, en baisse certes mais encore intéressant, soit 193,269 milliards de dollars, et des ressources du Fonds de régulation des recettes de 4 773,51 (alors qu'elles étaient de 5 238,80 milliards de dinars en 2013). Paradoxalement, des disparités régionales et inégalités sociales subsistent ou s'aggravent dans le pays notamment au niveau économique. Des pans de populations ne profitent pas suffisamment du développement industriel et de la fonction de redistribution. Dès lors, le chômage surtout des jeunes, la pauvreté et la croissance (hors hydrocarbures) sont devenus un problème récurrent pour le pays.

De plus, la forte prévalence de l'économie informelle se caractérise comme dans d'autres pays en développement par sa forte croissance ⁽⁸⁾.

Pour pallier à ces contraintes majeures, les Pouvoirs Publics mettent en place, tardivement certes mais à temps, un ensemble de mesures sociales (filet social : allocation forfaitaire de solidarité, indemnité pour activités d'intérêt général, emploi salarié d'initiative locale, diverses indemnités,...) et aides engagées simultanément. C'est ainsi qu'en plus des actions à caractère conjoncturel, des dispositifs de type structurel sont mis en œuvre depuis le milieu des années 1990 selon une approche économique basée sur la création d'emploi par l'investissement productif.

Parmi ces dispositifs, figure le microcrédit, qui d'abord a été engagé par l'Agence pour le Développement Social (ADS) dans le cadre du filet social avec la collaboration de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), (banque commerciale publique) qui octroie les prêts et, à partir de 2004, c'est l'organisme de soutien, en l'occurrence l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) qui, créé à cet effet, gère cet outil et le réalise également avec le concours des banques publiques. La stratégie du microcrédit s'inscrit dans une logique de service public. Ce dernier tente tant bien que mal de répondre aux besoins croissants des populations en marge des exigences de la finance classique, cela pour des raisons assez évidentes : coûts transactionnels élevés notamment dus à la modicité du prêt demandé et absence de garanties. Une autre raison qui justifie le faible recours au financement traditionnel est que les micro-entreprises et petites entreprises n'ont généralement pas de statut légal, ne sont donc pas à même de produire les documents administratifs demandés, et surtout peuvent disparaître du jour au lendemain sans recours possible pour l'institution prêteuse.

Après 13 années de son existence, et au vu des données disponibles, les bienfaits du dispositif ANGEM ne font aucun doute: dans un contexte d'inégalités, de mal développement et de surcroît de financiarisation croissante, les sans emplois et les personnes démunies plus que quiconque ont besoin de services financiers adéquats pour

8 -Extrait du travail de recherche de Chabha BOUZAR professeur FSEGC Université Mouloud Mammeri-Tizi-Ouzou et Rosa LOUGGAR enseignante doctorante FSEGC Université Mouloud Mammeri-Tizi-Ouzou ;2014

réaliser leurs initiatives, leurs métiers ou leurs petits projets ou tout simplement leur extension, qui ne nécessitent pas un lourd investissement. Il s'agit d'activités induisant des revenus qui permettent de réussir leur insertion sociale et leur intégration économique. C'est également une étape possible avant de postuler à un crédit plus important dans le cadre d'autres dispositifs plus complexes comme l'ANSEJ (Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi de Jeunes) ou la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage).

En pratique, toutefois, les effets socio-économiques attendus sont- ils aussi importants que ne le clament les discours actuels sur la pratique de la microfinance et sur un dispositif souvent difficile à mettre en œuvre dans une Algérie en chantier, où l'économie de marché côtoie une lourde bureaucratie et où des politiques innovantes en matière d'emploi ont beaucoup de mal à se concrétiser sur le terrain.

I.1-Le dispositif ANGEM : lutte contre le chômage et la précarité

Devenu opérationnel depuis 2004, le dispositif de microcrédit ANGEM (Agence nationale de gestion du micro crédit) représente un des instruments de réalisation de la politique de gouvernement en matière de lutte contre le chômage et la précarité durant cette phase de transition vers l'économie de marché. En effet, outre les potentialités financières, le pays recèle deux grands gisements, d'un côté les jeunes avec leur potentiel créatif et leur volonté de se frayer un chemin dans la vie, et de l'autre coté les vastes opportunités en termes d'agriculture, de services, de la petite transformation et de l'artisanat, c'est la voie de rapprochement de ces deux gisements que tente d'emprunter ce dispositif en s'accordant une convention avec l'ensemble des institutions bancaires, qui jouent un rôle très essentiel au succès de cette démarche.

Cet instrument s'appuie sur le système bancaire classique (banques publiques) et les Institutions en charge de sa mise en œuvre sont : la Banque d'Algérie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la condition de la femme. A l'inverse des pratiques internationales, la Loi sur la Monnaie et le Crédit en Algérie n'a pas prévu d'IMF spécialisées dans l'offre de microfinance.

Par ailleurs, il n'existe qu'une seule ONG ⁽⁹⁾ : la **Touiza** ⁽¹⁰⁾, association qui pratique le microcrédit pour les populations rurales défavorisées mais qui dépend de bailleurs de fonds étrangers pour financer cette activité.

I.2-Organisation de l'ANGEM au niveau central, régional et local :

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit – ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisé, 6 Structures centrales (4 Directions et 2 Cellules) ainsi que 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.

Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (Agence de wilaya) est assuré par l'Antenne Régionale. Structure chapotant une moyenne de cinq (05) Agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des Agences de wilayas.

Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates.

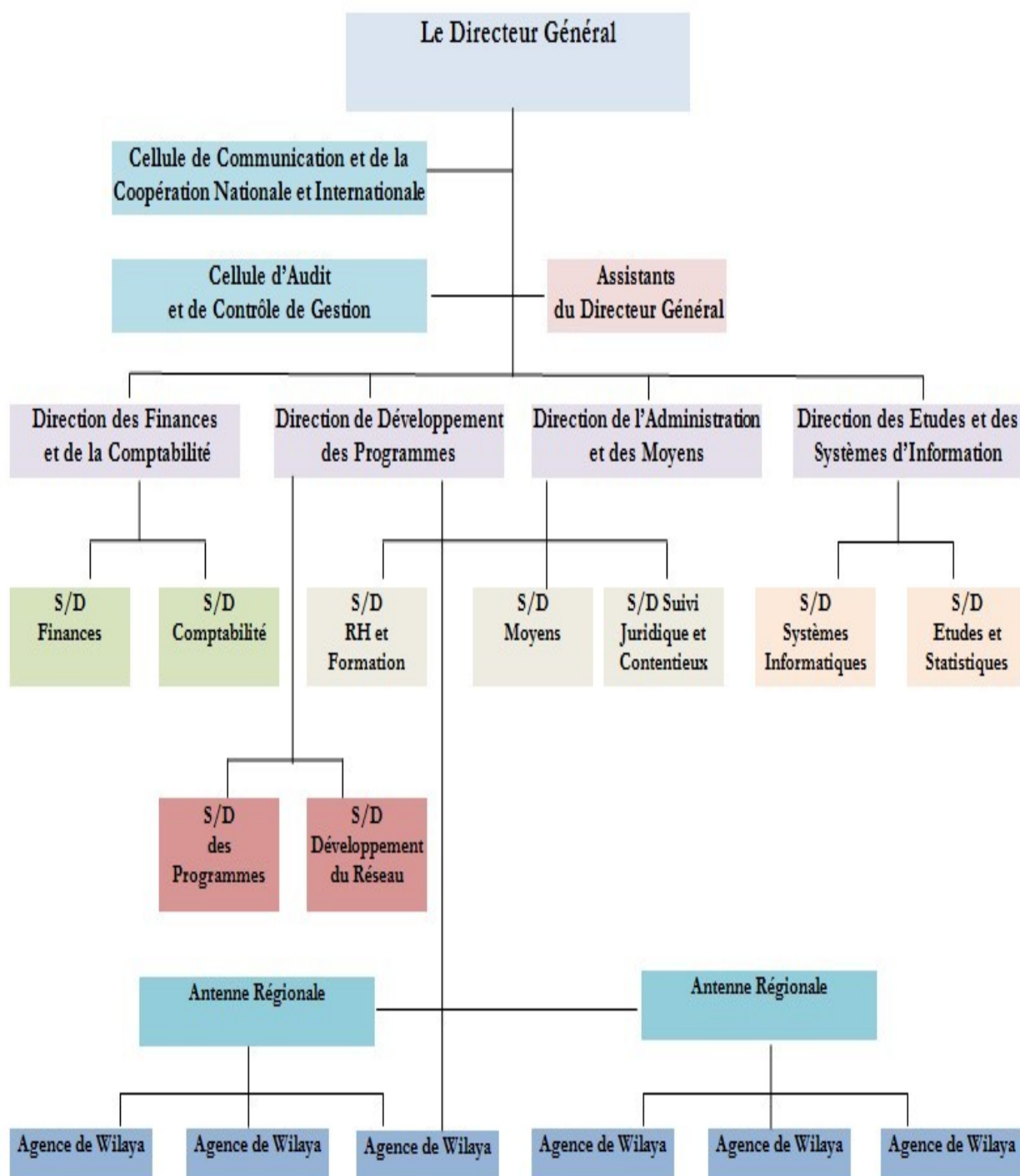
L'Agence est également dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits - FGMMC », qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs, ayant obtenu une notification des aides du dispositif.

Pour mieux comprendre, nous allons vous présenter ci-dessous son organigramme:

9-ONG : une organisation non gouvernementale est une association à but non lucratif d'intérêt public, qui ne relève ni de l'Etat, ni d'institutions internationales

10-TOUIZA Solidarité ; est une association de solidarité internationale ou organisation non-gouvernementale, créée en 1995 à Marseille et qui œuvre pour un développement durable et partagé entre les deux rives de la Méditerranée.

Schéma n°1: Organigramme de l'ANGEM



Source : Extrait à partir du site de l'ANGEM. www.angem.dz Lundi 30.10.2017 à 16H :30

I.3-Les modalités de financement mises en application

Le dispositif ANGEM offre de nombreux avantages et aides aux promoteurs : des avantages financiers (des taux d'intérêt bonifiés à 100% , remboursements différés), fiscalité (impôts exonérés les trois premières années de démarrage , soutien, conseil, assistance technique et accompagnement sont assurés dans le cadre de la mise en œuvre des activités, ainsi des sessions de formation sont organisées à titre gracieux au profit des bénéficiaires du micro crédit afin de les initier à mieux gérer leurs micros entreprises). Des montages financiers peuvent être différents s'il s'agit « d'achat de matières premières » ou d'acquisitions de petits matériels ou équipements, selon la zone géographique, selon la catégorie de promoteurs (femmes au foyer, étudiants, handicapés,...).Le dispositif permet deux (02) formules de financement, dont une avec le concours d'une des cinq (05) banques publiques partenaires⁽¹¹⁾.

1^{ère} formule : Prêt pour achat de matières premières (ANGEM-Promoteur)

Cette formule de financement peut être divisé en deux (02) parties :

- Le financement mixte (ANGEM-promoteur) : Il s'agit d'un microcrédit ou bien un prêt non rémunéré (PNR) octroyé directement par l'ANGEM au promoteur emprunteur au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 40.000 DA. Ce prêt est accordé exclusivement aux artisans qui activent à domicile qui ont besoin d'achat de matière première. Le délai de remboursement du prêt non rémunéré est de 24 mois, le montant est réparti en échéances égales versées à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement égal à 6 mois.
- Le financement mixte (ANGEM- promoteur) : Ce financement concerne des projets dont le coût global est compris entre quarante milles un dinars (40.001,00 DA) et cent milles dinars (100.000,00 DA). Il s'agit aussi d'un prêt non rémunéré (PNR) octroyés directement par l'ANGEM au promoteur. Ce prêt est destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus. « AGR » pour des promoteurs dont l'entreprise est déjà en activité.

11-Les 5 banques publiques partenaire sont : la BADR, la BDL, la BEA, la BNA, le CPA

Le délai de remboursement du crédit est de 36 mois, le montant est réparti en échéances égales payées chaque trimestre avec un différé de 06 mois. Ce montant est élevé à deux cent cinquante milles (250.000,00 DA) au niveau de dix (10) wilaya du sud.

2^{ème} formule : Financement triangulaire (ANGEM-Banque-Promoteur)

Le financement triangulaire (Banque-ANGEM-Promoteur): Ce financement concerne les projets dont le montant est supérieur à cent milles un dinars (100.001,00 DA) et égal à un million dinars (1.000.000,00 DA), le taux de participation au montage financier il est structuré ainsi: l'apport personnel du promoteur est de 1% ; ANGEM est de 29%; La Banque est de 70% sans intérêt. Il s'agit aussi d'un prêt non rémunéré (PNR), destiné à l'achat d'équipement, la matière première, la marchandises pour les activités commerciales et l'aménagement du local, l'assurance tout risque du matériel ainsi les frais préliminaires qui s'évaluent à 20000 DA. Le délai de remboursement du crédit est de 11 ans dont 3 ans de différé.

Il est à préciser que le taux d'intérêt bancaire est bonifié à hauteur de 100% du taux fixé par les banques et les établissements financiers.

Le dispositif est doté d'un fonds de garantie des crédits accordés par les banques, dénommé « Fonds de garantie mutuelle des microcrédits –FGMMC ».

Les montants des financements, qui étaient, depuis 2004, de 30.000 DA pour les crédits destinés à l'achat des matières premières et 400.000 DA pour ceux destinés à la création d'activités (financements triangulaires), ont été revus à la hausse après le promulgation du décret présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du micro-crédit, modifié, pour atteindre, respectivement, 100.000 DA (250.000 DA pour les wilayas du sud et des hauts plateaux) et 1.000.000 DA.

Nous allons vous présenter ci-dessous le bilan cumulé des services financiers :

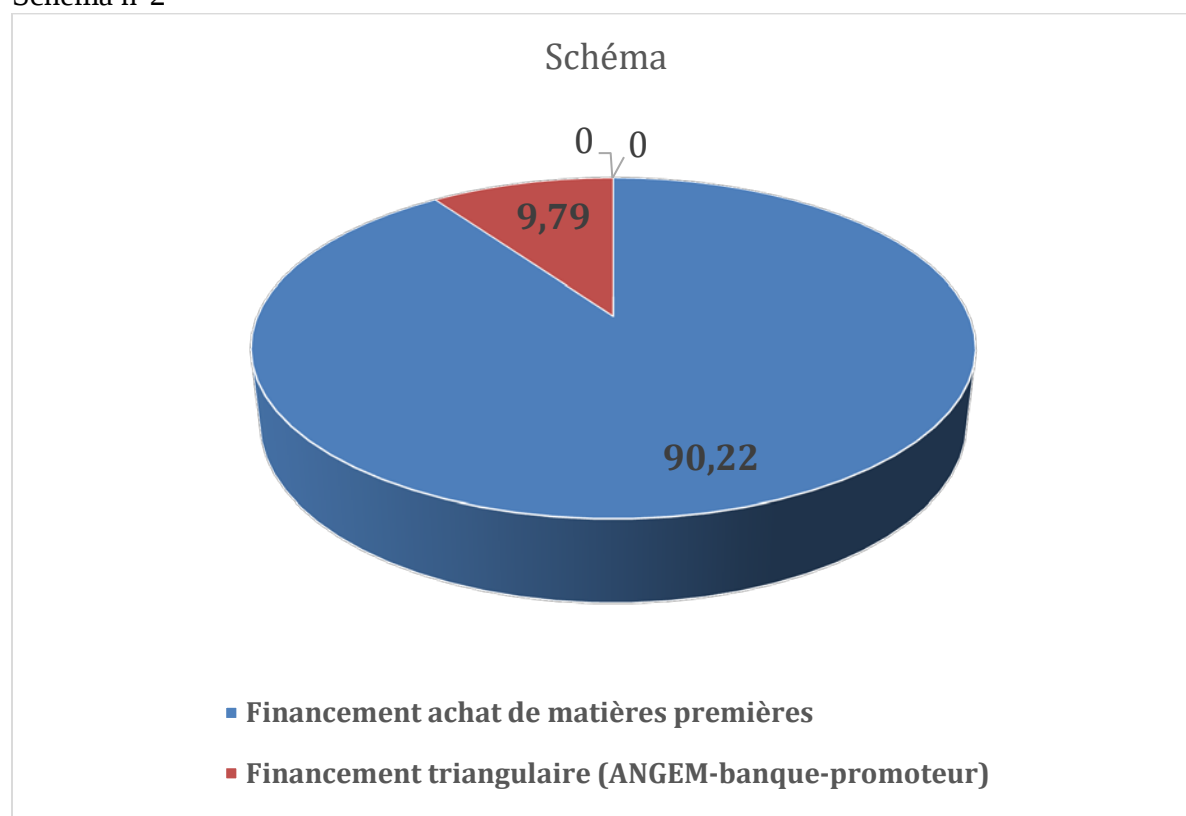
Tableau 1 et schéma 2 : Répartition des crédits octroyés par type de financement cumulés à fin Août 2017

Tableau n°1

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme
Financement Achat de Matières Premières	723 120	90,22 %
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	77 932	9,79 %
Total	801 052	100,00%

Source : Extrait à partir du site de l'ANGEM. www.angem.dz Lundi 30.10.2017 à 16H :30

Schéma n°2



Source : Constitution à partir des données de l'ANGEM (2017)

Tableau 2 et schéma 3 : Répartition des crédits octroyés par genre⁽¹²⁾ cumulés à fin octobre 2017

Tableau n°2

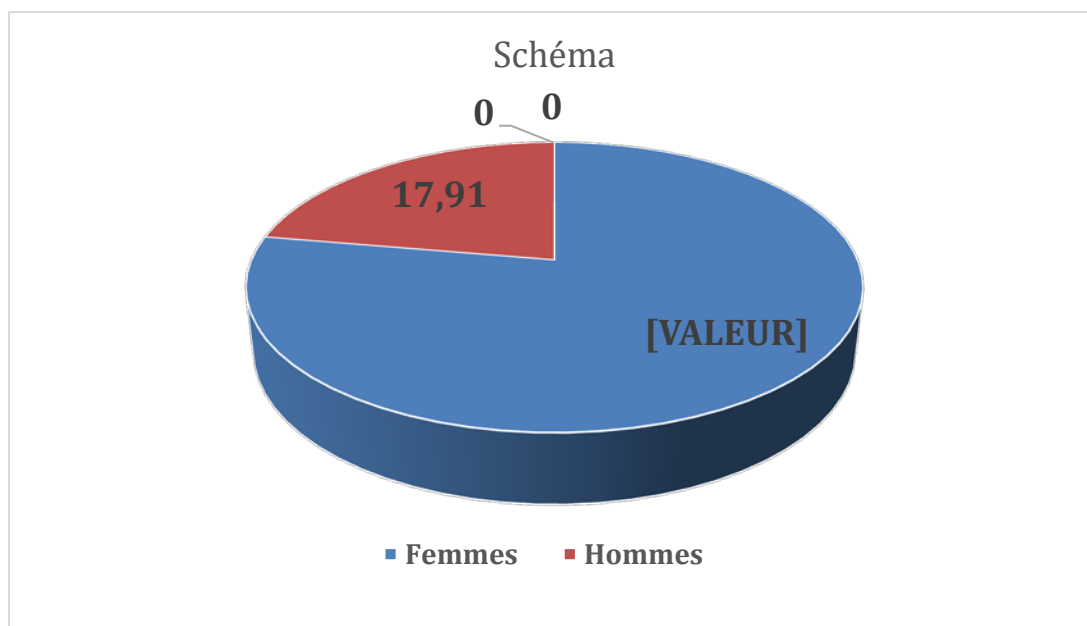
Genre	Nombre	Part(%)
Femmes	497 194	62,44%
Hommes	4 350	17,91%
Total	796 333	100,00%

Source : Extrait à partir du site de l'ANGEM. www.angem.dz Lundi 30.10.2017 à 16H :30

12 -Sur ce plan, l'ANGEM cible souvent les femmes qui représentent 62,44% de la clientèle bénéficiant des services de microcrédit. « La plupart des pauvres sont des femmes (souvent analphabètes et sans formations, veuves, divorcées, ...). Or, traditionnellement, les femmes ont été désavantagées en matière d'accès au crédit et autres services financiers. Les banques commerciales se tournent souvent principalement vers les hommes et les entreprises formelles, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle. C'est pourquoi, du point de vue de la politique publique, il est souhaitable d'assister les femmes à la recherche d'un emprunt. Il est parfaitement justifié, au plan commercial, de s'adresser aux femmes, car les taux de recouvrement sont plus élevés en ce qui les concerne. Elles consacrent aussi une plus grande part de leur revenu à la consommation du ménage comparé à leurs homologues masculins. Autant du point de vue commercial qu'en termes de politique publique les arguments sont solides en faveur d'une focalisation sur les femmes pour l'offre de prêts. »

Schéma n°3

Unité : %



Source : Constitution à partir des données de l'ANGEM (2017)

I.4-Les types d'activités financées

Le dispositif touche tous les secteurs d'activités économiques. L'objectif assigné à la microfinance est d'être un instrument de financement de proximité qui fournit les services financiers dont ont besoin autant les TPE, les micro-entreprises et les professions libérales pour développer leurs activités économiques lorsque le secteur bancaire classique ne le fait pas ou ne peut pas le faire. Ces dernières concernent divers secteurs tels que :

Agriculture, industrie, BTP, services, artisanat c'est-à-dire la création de richesse, cette richesse elle-même contribue au développement économique. Les micro-entreprises sont généralement peu capitalisées et travaillent avec une technologie élémentaire. Les entrepreneurs du secteur peuvent travailler à domicile, hors domicile ou être des marchands ambulants (par exemple les poissonniers). Le microcrédit favorise donc la production, améliore la rentabilité et parfois la compétitivité mais souvent, étant donné sa modicité, il permet aux micro-entrepreneurs de faire juste face aux difficultés de trésorerie.

Certaines caractéristiques que présentent les micro-entrepreneurs leur permettent d'avoir facilement accès au crédit. Il s'agit de la disposition d'un local (élément déterminant dans la décision d'octroi de crédit), l'appartenance à certaines branches d'activités, l'appartenance à une association ou encore le genre.

Tableau n°3 : Secteurs d'activité de l'ANGEM

Secteurs d'activités	
Agriculture	L'élevage : De bovins, d'ovins, de caprins, production de viande et de lait, Aviculture, la Cuniculture, l'Apiculture ; Travail de la terre : Production de semences, fruits et légumes (séchage et conditionnement), pépinière de fleurs et plantes d'ornement).
TPI	Industrie (Alimentaire) : fabrication de pâtes alimentaires, couscous, pain, pâtisserie, gâteaux traditionnels, chocolaterie, confiserie, fabrication de glaces, torréfaction et mouture de café, conditionnement d'anchois, torréfaction et conditionnement de cacahuètes ; Habillement : prêt à porter et confection, fabrication de vêtements sur mesure, bonneterie, tricot, literie, cuisine, ameublement ; Travail du cuir : fabrication de chaussures, de vêtements ; Travail du bois : fabrication de meubles et d'articles en bois, vannerie ; Travail des métaux : fabrication de serrures, ferronnerie).
BTP	Travaux de maçonnerie, petits travaux dans bâtiment (électricité, peinture, plomberie, menuiserie), fabrication de parpaing.
Services	Prestations de service : Service informatique, coiffure et soins de beauté, restauration rapide, réparation mécanique auto et matériels divers ; Santé : cabinet de médecin, dentiste.
Artisanat	Textile : Tissage et tapisserie traditionnels, fabrication de vêtements traditionnels, broderie traditionnelle, peinture sur soie, sur velours et sur verre, fabrication d'article de décoration, poterie, vitrerie, sculpture sur bois.
Commerce	Activités commerciales (Revente en l'Etat)
Pêche	La pêche (poissonniers)

Source : Constitution à partir des données de l'ANGEM (2017)

Tableau 4 et schéma 4 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activités cumulés à fin octobre 2017

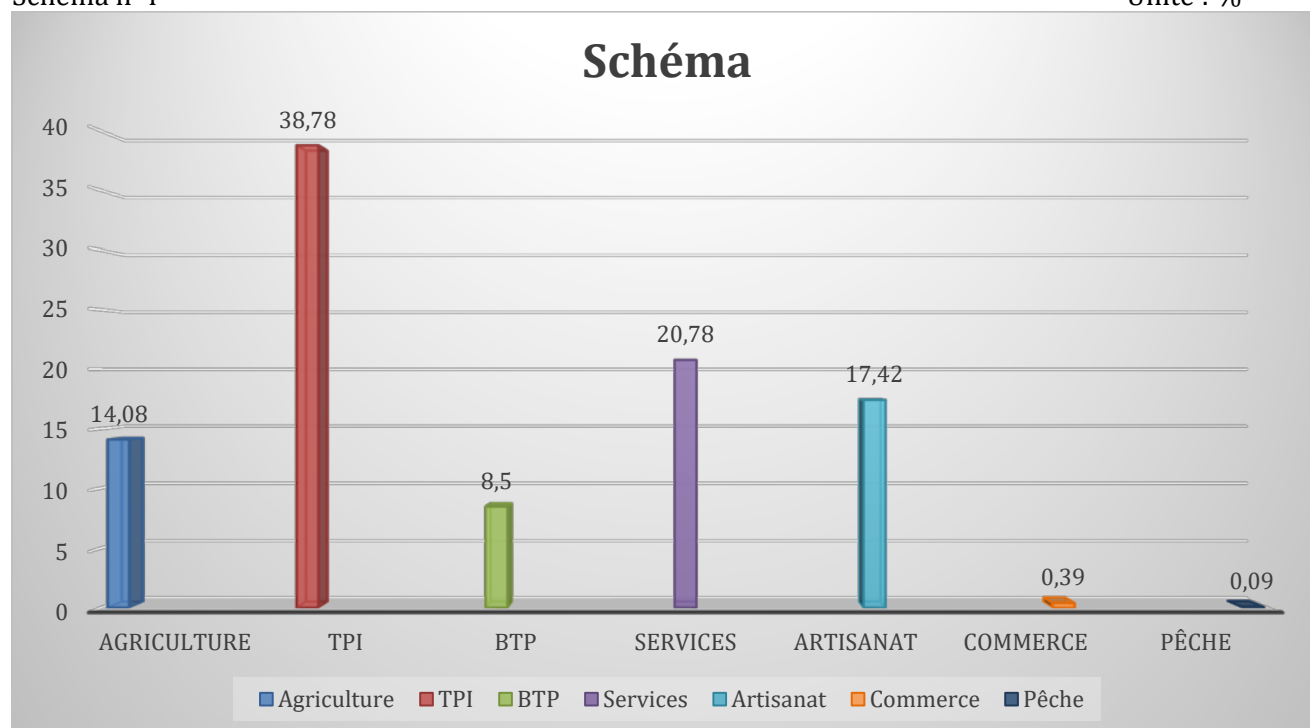
Tableau n°4 :

Secteurs d'activités	Nombre de prêts octroyés	Part (%)
Agriculture	112 880	14,08%
TPI	310 426	38,73%
BTP	68 134	8,50%
Services	166 534	20,78%
Artisanat	139 617	17,42%
Commerce	3 164	0,39%
Pêche	758	0,09%
TOTAL	801 513	100,00%

Source : Extrait à partir du site de l'ANGEM. www.angem.dz Lundi 30.10.2017 à 16H :30

Schéma n°4

Unité : %



Source : Constitution à partir des données de l'ANGEM (2017)

Comme on peut l'observer à travers le tableau et schéma ci-dessus, la Très petite industrie (TPI) occupe une place prépondérante dans l'octroi du microcrédit. Les secteurs de services notamment le transport et de l'artisanat sont également importants. Globalement, il s'agit de petites activités de biens et de services (clé minutes, nettoyage, plomberie) ou de soutien aux diplômés qui veulent s'installer à leur compte (artisans, dentiste, techniciens, petite entreprise, etc.) de l'auto-emploi et l'émergence d'activités économiques et culturelles. Par contre, une place négligeable est accordée à la pêche alors que l'Algérie dispose de 1622 km de côte de l'Est à l'Ouest du pays et que la méditerranée renferme des potentialités en matière faunistique. Ce secteur demande vraiment à être dynamiser.

Notons que depuis quelques temps les demandes de financement dans certains secteurs d'activité comme le transport et les services sont presque systématiquement refusées et ce, pour raison de non recouvrement de financement ou pour saturation du secteur.

I.5-Les conditions d'éligibilité au crédit

Les critères Pour bénéficier du microcrédit au niveau de l'ANGEM sont :

- 1-Être âgé de 18 ans et plus ;
- 2-Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- 3-Avoir une résidence fixe ;
- 4-Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- 5-Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- 6-Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- 7-Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- 8-S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté ;

9-S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du PNR selon un échéancier arrêté.

En fin, l'agence nationale de gestion de microcrédit, qui a maintenant 13 ans d'existence, révèle une série de constats positifs mais aussi des contraintes et difficultés qui sont riches d'enseignements pour réfléchir aux évolutions nécessaires. En effet, le dispositif ANGEM exerce une influence croissante à l'endroit des jeunes en situation de chômage et des personnes qui vivent dans des conditions précaires dans un pays qui recèle d'énormes potentialités naturelles, financières et humaines.

Sous-Section II: Contexte et évolution du microcrédit en Maroc

L'acte de naissance de la microfinance au Maroc a été donné en 1993 par l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED), qui a octroyé le premier micro-prêt à une femme. Largement inspirés du modèle de la Grameen Bank, des associations spécialisées en microfinance sont créées. Des acteurs de la société civile s'engagent sur ce chemin. Nouredine Ayouch créera par exemple l'association Zakoura en 1995. Al Karama suivra en 1996; Al Amana et la Fondep verront le jour en 1997. Le programme MicroStart du PNUD s'implique à partir de 1998 dans le développement de ces associations, et leur offre de l'assistance technique et financière. L'USAID s'implique également, et octroie une aide de 16 Millions USD aux ONG, dont profitera essentiellement Al Amana. La loi de 1999 régissant la microfinance, impose aux ONG généralistes d'isoler leurs activités de microfinance, afin de mieux maîtriser les risques, et d'assurer leur viabilité financière. En 2000, l'Etat réalise l'impact de l'activité des associations de microfinance sur la réduction de la pauvreté, et décide, via le fonds Hassan II, du subventionner le secteur à hauteur de 100 Millions de dirham (DH) (10 Millions €), permettant ainsi aux associations d'accroître le nombre de bénéficiaires et des montants des prêts accordés ⁽¹³⁾.

13-Planet finance <http://maroc.planetfinancegroup.org/FR/microcredit-maroc/etat-des-lieux.php> « extrait de la thèse de doctorat en Sciences économiques, déterminant de la performance des institutions des microcrédit au Maroc ; Ali JEBLI ; 2012 »

II.1-Le cadre réglementaire de la microfinance au Maroc

La loi 18-97, entrée en vigueur en 1999, constitue le cadre de référence légal des associations de microfinance au Maroc. Elle définit le microcrédit comme "tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique." Cette loi donne au Ministère de l'Economie et des Finances, le pouvoir de délivrer des licences aux AMC ⁽¹⁴⁾, pour octroyer des prêts, mais pas pour collecter l'épargne publique. Elle impose également une viabilité financière des AMF au bout de 5 ans d'existence, sous peine de retrait de licence et de dissolution. Treize AMF disposent actuellement de cette licence, et aucun cas de retrait de licence ne s'est produit. La loi fixe comme un plafond de prêt établi à 50.000 DH (4500€) à des particuliers, et fixe un taux d'intérêt plafonné, défini annuellement par le Ministère des Finances. Cette dernière clause n'a jamais été appliquée. En 2004, un amendement à la loi 18-97 a permis aux AMF de délivrer des crédits destinés à améliorer les conditions d'habitat des bénéficiaires. La loi prévoit également la création de la Fédération Nationale des Associations du Microcrédit (FNAM), organisme chargé de représenter les AMF auprès des instances publiques, d'établir un code déontologique, et de proposer toute action de nature à favoriser le développement de la microfinance. Un conseil consultatif du microcrédit a également été fondé suite à cette loi. Il regroupe des représentants du Ministère des Finances, de la Banque Centrale, de la FNAM, et des banques marocaines. Il est en charge d'examiner les autorisations d'exercice, le montant maximum des microcrédits accordés, le taux d'intérêt maximal pratiqué, ainsi que les ratios de solvabilité des IMF. Les acteurs de la microfinance au Maroc s'accordent à dire que le cadre légal de l'exercice de celle-ci a été précurseur et a permis le développement rapide de l'activité, bien que quelques aménagements sont à prévoir, notamment en ce qui concerne la réforme institutionnelle des IMF.

14-Le secteur marocain de la microfinance est une industrie relativement diversifié avec 13 Associations de microcredit (AMC).

II.2- Evolution du secteur de la microfinance au Maroc

Le secteur marocain du microcrédit avait connu l'une des plus importantes croissances jamais observées en microfinance dans le monde. En moins de quatre ans, de 2003 à 2007, le portefeuille des prêts des AMC a été multiplié par onze, et la clientèle par quatre (d'après Microfinance Information Exchange, « MIX »). Quelques institutions affichaient et continue à afficher des résultats remarquables selon tous les critères de performance appliqués en microfinance, notamment l'échelle, le degré de pauvreté de la clientèle, la qualité des actifs et du suivi des bénéficiaires. Ces résultats impressionnants ne sont pas passés inaperçus, puisque les AMC marocaines ont reçu plusieurs prix internationaux (dont le prix du MIX récompensant les IMF les plus performantes et le Prix Européen de la microfinance).

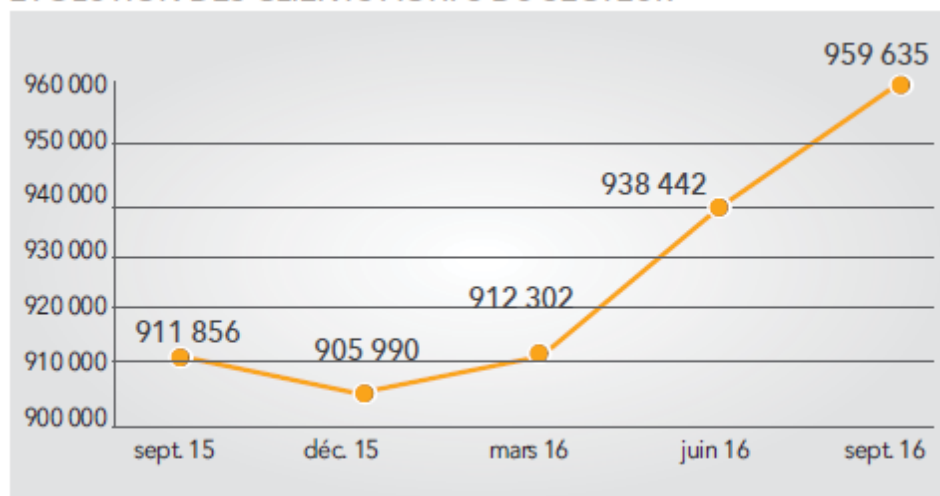
Le secteur de la microfinance au Maroc continue sa croissance globale. Grâce à la diversification des offres de produits (micro-assurance, transfert d'argent, cartes monétiques,...), le Maroc a pu assurer un bon passage du microcrédit à la microfinance.

Selon les statistiques fournies par le CMS ⁽¹⁵⁾, à fin Septembre 2016, le secteur de la microfinance compte 959.635 clients actifs contre 911.856 à fin Septembre 2015, enregistrant ainsi, un surcroît de 5,2% soit un gain de 47.779 clients actifs.

15-Commercial Market Strategies (CMS): C'est un projet, financé par USAID, combine un certain nombre d'éléments (tels que; Marketing social, les partenariats commerciaux, les réseaux prestataires, la pérennisation des ONG, les fonds patrimoniaux, le financement des soins de santé et l'adaptation des politiques générales), afin de développer l'utilisation de la planification familiales et autres prestations et produits en matière de santé reproductive.

Figure n°1

EVOLUTION DES CLIENTS ACTIFS DU SECTEUR



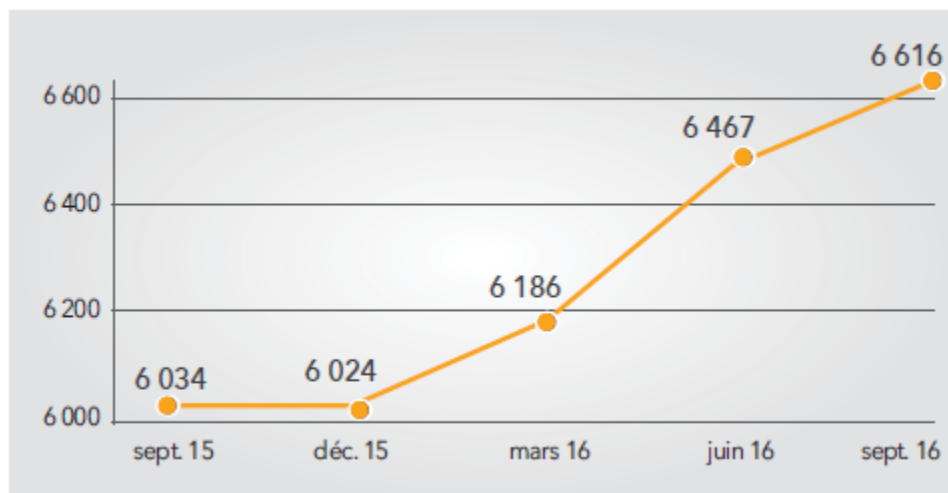
Source : Extrait à partir du site <http://www.fbpmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H : 40

L'encours a, pour sa part, atteint 6,61 milliards de dirhams à fin septembre 2016 contre 6,03 milliards de dirhams à fin septembre 2015.

Figure n°2

Unité : Milliards de dirhams

EVOLUTION DE L'ENCOURS DU SECTEUR



Source : Extrait à partir du site <http://www.fbpmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H : 40

Le PAR à 30 jours affiche un encours de 330 millions de dirhams à fin septembre 2016 contre 195 millions de dirhams à fin décembre 2015, soit une augmentation de 69,1%.

Figure n°3

Unité : Millions de dirhams



Source : Extrait à partir du site <http://www.fbpmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H : 40

Le taux du PAR 30 jours à fin septembre 2016, quant à lui, est de 4,99% enregistrant un accroissement de 1,75 point par rapport à fin 2015.

II.3-Les acteurs de la microfinance au Maroc

Historiquement, les premiers acteurs en microfinance dans le Monde, n'avaient pas d'exigences de rentabilité financière. Ceux-ci étaient principalement des autorités gouvernementales nationales, des organisations internationales (PNUD ¹⁶, Union Européenne...), des ONG, des agences de développement international (USAID ⁽¹⁷⁾, Agence française de développement,...), etc.

16-PNUD : programme des nations unies pour le développement

17-USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement international

Ce n'est qu'après avoir constaté la viabilité financière, et l'atteinte de niveaux de rentabilité satisfaisants, que des acteurs de la finance classique (Banques, sociétés de financement,...) se sont intéressés à la microfinance, soit en finançant directement des IMF, soit en créant leur propres associations de microfinance (Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit par le Groupe Banque Populaire, et Ardi par le Crédit Agricole du Maroc).

Les acteurs de la microfinance au Maroc se répartissent aujourd'hui selon un schéma classique, fait d'IMF, d'institutionnels, de bailleurs de fonds et d'organismes d'appui.

II.3.1-Les IMF

Il existe actuellement 13 associations autorisées à exercer une activité de microfinance au Maroc, mais parmi ces associations (Al AMANA, la fondation ZAKOURA, la FBPMC, AMSSF, FONDEP, ATIL, FCA, AIMC, AMOS, AL KARAMA, INMAA, AGIMCE et AMAPPE). Nous avons concentré notre recherche sur les 2 premières de ces associations (Al Amana et FBPMC), **ces 2 associations concentrent 71.55% des encours de crédit, et 64.56% des clients** ⁽¹⁸⁾.

Le tableau N°5 ci-dessous présente les encours, le nombre de clients et le montant des prêts de ces deux (2) associations en question :

18-L'**encours** est défini par la somme des crédits mobilisés par une IMF, et qui n'ont pas encore été remboursés. Ce montant exclut les créances irrécupérables. **Al Amana et FBPMC** : Ces 2 associations en septembre de 2016, concentré 71.55% des parts de marché en encours et 64.56% en clients actifs...

Tableau n°5

Unité : Milliards de dirhams

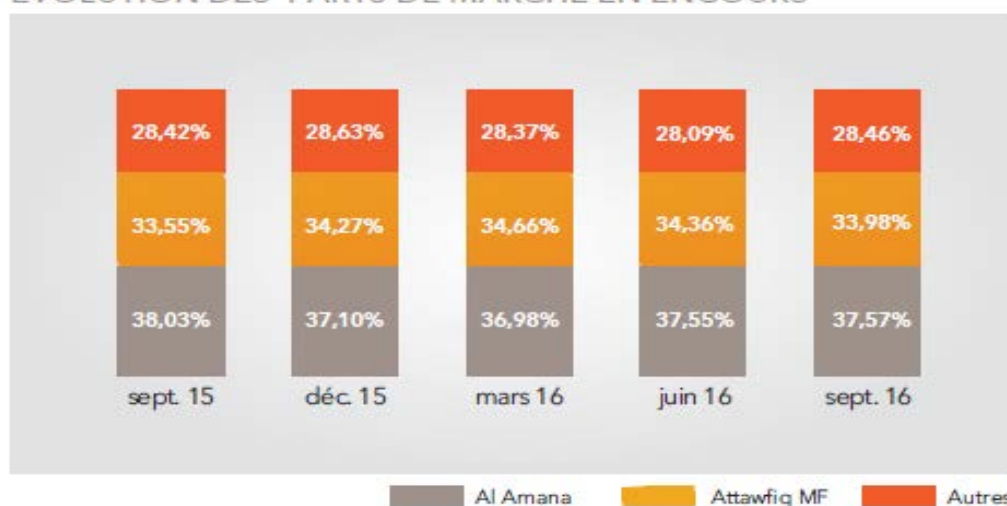
IMF	Encours (en DH)	Clients	Nombre des prêts
AL AMANA	2 420 203 551	331 259	333 455
FBPMC	2 261 124 240	270 049	197 538

Source: Constitution à partir des rapports annuels d'activité d'Al Amana et FBPMC (2016)

Figure n°4

Unité: %

EVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ EN ENCOURS

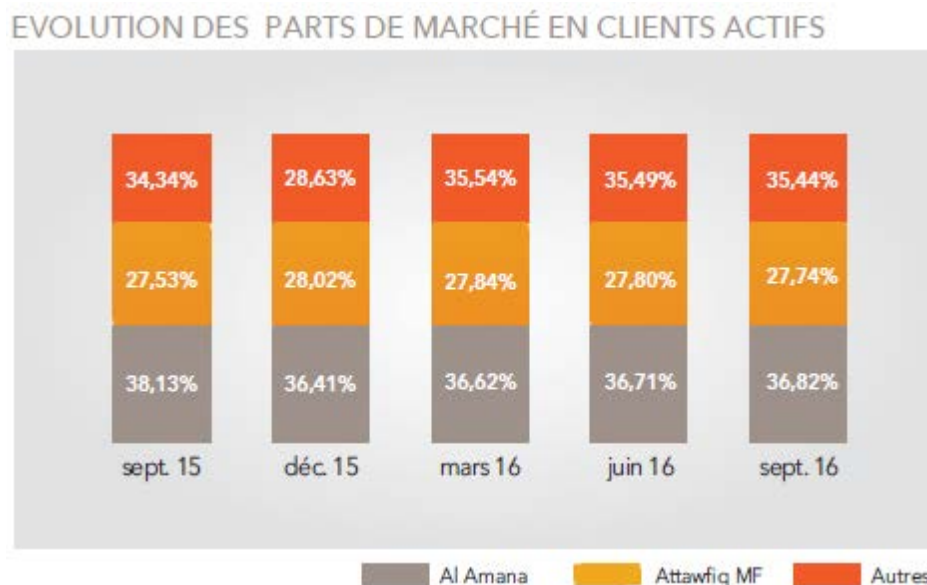


Source: Extrait à partir du site <http://www.fbpmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H: 40

En encours, la part de marché de la FBPMC a augmenté de 0,43 point entre septembre 2015 et septembre 2016 passant de 33,55% à 33,98% contre une baisse 0,46 point Al Amana.

Figure n°5

Unité: %



Source: Extrait à partir du site <http://www.fbpmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H: 40

La part de marché en clients actifs de la FBPMC a progressé de 0,21 point entre septembre 2015 et septembre 2016 passant de 27,53% à 27,74% contre une baisse de 1,31 point enregistrée chez Al Amana.

II.3.1.1-Al Amana

Créée en 1997, avec l'aide technique de l'ONG américaine VITA, Al Amana est devenue autonome depuis 2002. Elle est actuellement leader des IMF au Maroc tant par le montant de ses encours que par le nombre de ses clients. Elle opère via plus de 625 points de ventes à travers le Maroc et emploie plus de 2425 salariés. A fin juin 2017, son portefeuille comporte un encours de prêts de 2 539 525 110 de DH, dont bénéficient plus 356 000 clients.

II.3.1.2-Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit (ATTAWFIQ)

La FBPM est adossée au groupe des Banques Populaires du Maroc, premier ensemble bancaire du pays gérant la plus grande partie des ressources des Marocains non-résidents. Elle dispose à fin 2016 de 270.049 clients actifs pour un encours de crédit de 2 261 124 240 de DH. Son objectif est de favoriser la bancarisation des petites entreprises informelles.

Les treize IMF marocaines sont regroupées dans une association professionnelle, la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM). Cette fédération, prévue par la loi 18-97, est essentiellement chargée d'établir les règles déontologiques relatives à l'activité du microcrédit, de veiller à l'application par ses membres des dispositions de loi, et de représenter les IMF auprès de l'autorité de tutelle.

II.3.2-Les institutionnels

Le Ministère de l'Economie et des Finances : Autorité de tutelle du secteur, elle définit les règles applicables aux IMF, et veille à leur application. Bank Al Maghrib : La banque centrale exerce via son Comité de suivi un droit de contrôle des ratios prudentiels de solvabilité et de la gestion des risques applicables aux IMF.

II.3.3-Les bailleurs de fonds

Les IMF étaient jusqu'à peu, essentiellement financées par des **bailleurs de fonds institutionnels** : l'USAID, le PNUD, l'Agence Française de Développement (AFD), le fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et Planet Finance Maroc, qui est à la fois bailleurs de fond auprès d'Al Karama et assistant technique à la gestion des IMF au travers notamment du développement d'outils standards.

II.3.3.1-Les banques

Les plus grandes IMF au Maroc ont démontré un bon niveau de rentabilité. Ceci a poussé les banques marocaines à faire confiance à celles-ci, et à devenir un bailleur de fond de plus en plus important.

Ces financements se font avec des lignes de crédit à des taux relativement avantageux, ou bien à travers des autorisations de découvert bancaire relativement importantes. Le Groupe des Banques Populaires, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Société Générale Marocaine des Banques et le Crédit Agricole sont le plus souvent cités dans les accords de financement.

II.3.3.2-Le fonds Jaïda

Ce fonds de refinancement des associations de microcrédit a été lancé en 2007 par la Caisse de Dépôt et de Gestion, en partenariat avec la banque allemande KFW, la Caisse de Dépôt et de Consignation française, et l'Agence Française de Développement (AFD). Il a pour objectifs de faciliter aux IMF l'accès au financement, en mobilisant des fonds des banques et des marchés financiers, de contribuer à l'instauration de meilleures pratiques de gestion au sein des IMF, ainsi que l'amélioration de la coordination entre bailleurs de fonds et le secteur de la microfinance au Maroc. Il est aujourd'hui doté de 328 millions de DH, et soumis à la législation en vigueur pour les sociétés de financement. Les dirigeants de Jaïda affichent comme ambition de financer plus du tiers des besoins des IMF marocaines dans les 5 ans suivant sa création.

II.3.4-Les organismes d'Appui

Les bailleurs de fonds institutionnels ont souvent des activités d'assistance technique aux IMF. C'est le cas de l'USAID, du PNUD, de l'AFD ⁽¹⁹⁾, et de Planet Finance Maroc. Ces activités d'assistance visent également à s'assurer d'une utilisation rationnelle et efficiente des fonds octroyés.

19-Agence Française de Développement

II.4-Les produits offerts par les IMF au Maroc :

De plus en plus les IMF proposent des produits financiers diversifiés afin de répondre au mieux à la demande, mais à cause de leur statut institutionnel, les IMF marocaines n'ont pas encore le droit de collecter de l'épargne.

Parmi ces produits on retrouve :

II.4.1-Micro-Prêts

Les crédits pour le lancement/développement d'activité sont les crédits les plus octroyés par les IMF. Les micro-prêts se divisent en 2 catégories : **les prêts individuels, et les prêts solidaires.**

Les prêts solidaires sont des prêts accordés à 3-5 entrepreneurs à revenus limités qui forment des groupes selon leurs affinités et qui se cautionnent mutuellement à rembourser leur prêt (qui peut aller de 3 mois à 3 ans, voire plus pour certaines IMF).

Chacun des membres du groupe reçoit un prêt individuel dont le montant prêté varie entre 1.000 et 10.000 DH. Les montants sont faibles certes, mais nul ne voudrait se porter garant d'une somme qu'il ne pourra jamais rembourser.

Cette technique garantit un taux très élevé de remboursement, puisque chaque emprunteur fait face au jugement de ses collègues et au la bouche-à-oreille s'il ne rembourse pas son prêt. Ainsi tous les mauvais emprunteurs sont éliminés.

Le montant du crédit solidaire reste plus faible que celui qui est proposé dans le cadre des prêts individuels (10000 à 25000 DH). Ce n'est qu'après avoir complété un certain nombre de cycles de prêts solidaires que la personne peut demander un prêt individuel.

Ces deux types de crédits sont proposés par toutes les IMF Marocaines (Al Amana, Zakoura, FONDEP, ARDI, Inmaa,...)

Certaines IMF proposent des prêts ciblés pour quelques professions particulières :

- Le Crédit Touristique Rural : Comme son nom l'indique, ce crédit qui peut aller jusqu'à environ 7.000 DH, est destiné aux groupes de micro-entrepreneurs qui ont des activités génératrices de revenus liées au secteur du tourisme, et qui se cautionnent mutuellement.
- Le Crédit d'élevage : Ce type de crédit est caractéristique de certaines IMF comme la fondation ARDI qui a pour but de développer et d'améliorer le rendement de l'agriculture.
- Le Crédit artisanat : Crédit solidaire à court terme (4 à 8 mois) réservé à des micro-entrepreneurs qui pratiquent l'artisanat.

Parmi les offres de crédits proposés à côté des crédits pour activité, on retrouve :

II.4.2-Les Crédits Logements

Il a pour but l'aménagement de l'habitation de la personne ainsi que l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau. Les montants accordés peuvent aller théoriquement jusqu'à 50.000 DH, mais dans le fait, ils dépassent rarement 25.000 DH. Plus concrètement, les clients souhaitant bénéficier de ce prêt ramènent à l'agent de microcrédit des devis de matériaux de construction. Si le crédit est refusé, ils peuvent réclamer une explication.

De manière générale, qu'il s'agisse de prêts ou de crédits logements, les échéances de remboursement sont mensuelles, et s'étalent sur des durées de 6, 12, 15, 18 ou 24 mois. Pour certains cas particuliers, la durée de remboursement peut s'étaler sur 7 ans.

II.4.3-La microassurance

Il s'agit d'un système de couverture médicale à 3 paliers (assurance santé basique, complémentaire, et complète) en partenariat avec la Mutuelle Centrale Marocaine des Assurances (MCMA). Le client cotise selon le palier auquel il fait partie et la MCMA s'engage à rembourser un pourcentage ou la totalité du prêt en cas de maladie, d'invalidité ou de décès du client. Ces produits restent cependant très peu développés, et de véritables efforts de commercialisation et de vulgarisation doivent être faits auprès des clients traditionnels des IMF pour les sensibiliser à l'importance d'une couverture médicale.

II.4.4-Les prestations non financières

Les différentes IMF Marocaines proposent aussi des prestations non financières pour soutenir l'activité de leurs clients.

La majorité propose un accompagnement personnel et un encadrement aux entrepreneurs, et communiquent sur la microfinance à leurs clients en publiant des journaux fréquemment.

Certaines IMF comme Al Karama et la FBPMC organisent des formations et des manifestations de sensibilisation en collaboration avec des ONG.

II.5-Condition générale d'exigibilité

- 1-Être âgé de 18 ans et plus ;
- 2-Avoir une CIN (carte d'identité nationale) valide ;
- 3-Être propriétaire et unique gérant de votre activité, les activités gérées par des associés ne sont pas acceptées ;
- 4-Être engagé à investir la totalité de son prêt dans votre entreprise/exploitation et à ne pas le confier à un tiers ;
- 5-Jouir d'une bonne moralité et transparence ;
- 6-Disposer des garanties minimales exigées.

Enfin, la réussite de micro-crédit au Maroc montre que le concept de l'entreprise citoyenne peut être une réalité. En effet à l'heure actuelle ou le Maroc a connu une importante transformation sur le plan socioéconomique, la microentreprise constitue à n'en pas douter une solution à la lutte contre le chômage et la pauvreté et l'atteint par les associations de microcrédit l'intégralité du pays et de toutes la population marginalisée.

Sous-Section III : Contexte et évolution de la microfinance en Tunisie

D'après M. Sboui KHALIFA, malgré la diversité des programmes de financement, une frange de la population demeure toujours en marge et à l'écart des différents instruments de financement. Cette population ne pouvait pas s'adresser aux banques commerciales pour absence de garanties et de qualification. De plus, il fallait créer un instrument de financement qui permettrait aux plus pauvres de se prendre en charge et d'avoir une source de revenus tout en se fixant sur la terre de leurs ancêtres. C'est ainsi qu'est né le système du microcrédit en Tunisie qui a permis à la couche sociale la plus démunie de lutter contre la pauvreté et de bannir la mentalité d'assister.

En Tunisie, le microcrédit est un instrument de lutte contre la pauvreté, à court terme, il contribue à la création de sources de revenus grâce à une intervention sur tout le territoire national, en milieu urbain et rural et notamment dans les zones prioritaires (en matière d'emploi, à faible tissu économique) les microcrédits permettent de créer le plus de sources de revenus possibles. En Tunisie la microfinance a pour objectif de contribuer à : l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres grâce aux revenus dégagés par les activités des bénéficiaires du microcrédit ;

- Lutter contre l'exode rural et la désertification humaine des régions en stimulant le contre exode rural, en poussant les citoyens à rester chez eux pour y mener des activités permanentes ;
- La diffusion de l'esprit d'initiative de la prise en charge de soi même et de la valeur du travail qui constitue les impératifs de tout développement durable ;
- La formation et l'encadrement des bénéficiaires du microcrédit. La création d'un mode de financement approprié à la couche la plus démunie et qui, jusque là, était exclue des systèmes de financement des banques ; c'est un important instrument de dé-marginalisation par la création de poste d'emplois permanents parmi les sources de revenus dégagées ;
- Favoriser l'intégration économique et sociale des populations les plus pauvres si bien qu'elles bénéficient aujourd'hui en Tunisie d'une protection sociale.

L'importance de la microfinance se précise au fur des ans en Tunisie, le secteur contribue dans le financement de l'économie nationale. Les institutions de microfinance (BTS, ENDA Inter Arabe et les Associations,...) contribuent à hauteur de 10 à 15% de l'économie nationale en Tunisie. La microfinance a des répercussions positives au sein des populations. Les populations bénéficiaires du microcrédit et d'autres produits financiers ont pu améliorer leurs conditions de vie. La microfinance, qui permet de bancariser les « non bancables » et lutter ainsi contre la pauvreté, pourrait constituer une solution pour développer les régions de la Tunisie (Abdelhedi, 2011)²⁰.

Que l'on se situe à une échelle micro ou macro, le crédit demeure le moteur du développement et de la croissance économique. Une réalité dont les organismes de financement nationaux et internationaux sont bien conscients. Il est clair que dans le domaine de la microfinance, la Tunisie n'en est pas à ses balbutiements. Les pouvoirs publics tunisiens sont pleinement conscients qu'il s'agit là d'un outil particulièrement utile et efficace pour rencontrer des objectifs nationaux de développement. Ils semblent aussi convaincus de la portée sociale de la microfinance à travers le rôle qu'elle peut jouer dans la réduction de la pauvreté.

Depuis déjà de nombreuses années, la Tunisie a mis en place des programmes de développement et de support à la microfinance, par l'intermédiaire du réseau des associations de développement (AD), supportées par la Banque tunisienne de solidarité (BTS).

Parallèlement à cette structure, une ONG internationale, Enda Inter arabe, s'est progressivement développée pour former avec la BTS et son réseau d'AD un paysage singulier qui a permis, depuis leurs installations, d'octroyer conjointement un nombre considérable de microcrédits. La pénétration territoriale de la microfinance s'observe dans la quasi-totalité du pays, notamment grâce à la présence des AD sur presque l'ensemble des 264 délégations administratives, mais aussi à la fourniture de certains services traditionnellement liés à la microfinance par le système financier formel (banques et

20- Wassim Abdelhedi: Consultant alttime Charles Riley Tunisie "stratégie-organisation-management"

réseau postal).

III.1-Contexte de la microfinance en Tunisie

Le contexte tunisien ou l'exception tunisienne en matière de microfinance souvent méconnue est l'un des modèles qui a permis à la Tunisie de disposer d'un secteur de microfinance qui est l'un des meilleurs de l'Afrique du nord après celui du Maroc. La microfinance contribue à lutter contre la pauvreté.

Le concept de crédits de faibles montants accordés par des institutions non bancaires n'est pas nouveau en Tunisie, mais l'apparition de véritables Institutions spécialisées en microfinance ne remonte qu'en 1995 avec la création d'ENDA Interarabe et le lancement du système de microcrédits à travers les associations de développement par la Banque Tunisienne de Solidarité en 1997. Les premières tentatives institutionnelles se sont concentrées dans le secteur agricole et ont accompagné l'expérience collectiviste durant la période 1962-1969 avec l'apparition des Caisses d'épargne et de crédit (CEC) qui ont été chargées du financement des unités coopératives de production agricoles. Les CEC sont comparables à des intermédiaires financiers car elles devaient drainer les capacités de financement disponibles pour couvrir les besoins de financement des coopérateurs ; leur tâche consistait à collecter les épargnes individuelles des membres qui servaient à l'octroi de prêts aux adhérents coopératives. L'expérience n'a pas trop duré et elle a été abandonnée concomitamment à l'avortement ou à l'échec de l'expérience collectiviste en 1969.

Au début des années 1970, et dans le cadre de la nouvelle politique libérale amorcée au cours de cette période, un autre système de financement des microprojets agricoles s'est instauré : il s'agit des Sociétés de cautionnement mutuel (SCM) qui se chargeaient de cautionner les adhérents, qui étaient des petits exploitants agricoles, auprès des établissements de crédit pour l'obtention des financements. Elles s'engageaient à couvrir 25% des prêts octroyés. Cette couverture était assurée grâce à un fonctionnement mutualiste : chaque membre était appelé à verser une commission, dite d'aval, au taux variant entre 0.25% et 1% du crédit obtenu.

Toutes ces expériences avaient pour objectif de promouvoir le secteur agricole, les autres indépendants opérant dans les autres secteurs d'activités restaient encore marginalisés, et exclus du marché du crédit institutionnel.

Cependant, il convient de signaler, également, que certaines autres expériences d'aide à la création d'emploi indépendant et des sources de revenus ont été mises en place dans le cadre, soit des programmes régionaux de développement, tels que le Programme de Développement Rural (PDR) lancé en 1973, ou les Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) et le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) qui l'ont remplacé, le programme de la Famille Productive, le Programme de l'Emploi des Jeunes (1983-1984) et le Programme d'aide à la création de sources de revenus par les Handicapés. Ces programmes comportaient tous une composante microcrédit pour aider à la création ou l'extension de petits projets dans les milieux rural et urbain de la Tunisie.

III.2-Les spécificités de l'expérience Tunisienne en matière de microcrédits

Malgré l'importance du nombre d'emprunteurs actifs, le paysage tunisien de microcrédit se limite essentiellement à deux types d'institutions ; d'une part la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les Associations de Développement, qui ont été créées suite à l'instauration du système du microcrédit par cette banque, et l'organisation non gouvernementale « ENDA interarabe ». La Tunisie a pu, à travers la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les associations qui lui sont affiliées, réussir une bonne politique de lutte contre la pauvreté en octroyant des microcrédits aux populations les plus démunies. La stratégie nationale de développement de la microfinance en Tunisie a été réalisée ⁽²¹⁾ par le Ministère des Finances de la Tunisie, à travers la Direction Générale du Financement sur les problématiques de la conception et le suivi des mesures et instruments de politique de financement de l'Economie (notamment PME/PMI). Cela a contribué à l'élaboration des textes à caractère économique monétaire et financiers, et de mener une étude approfondie sur la gestion des affaires relatives à l'octroi de l'aide financière de l'Etat en faisant des

21-D'après le Résumé de la présentation de Mme Souhir TAKTAK : Directrice du Financement, Ministère des Finances de la République de Tunisie : Journées francophones de la micro finance-Tunis, 27-28 Octobre 2005.

propositions au gouvernement de toutes mesures susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice du microcrédit. Ainsi, lors de l'introduction de la microfinance en Tunisie en Mars 1999, le Ministère a piloté une commission de réflexion regroupant les partenaires concernés permettant ainsi de proposer le cadre juridique mis en place. De plus, le Ministère préside la commission nationale d'agrément des associations accordant les microcrédits et supervise leurs activités à travers la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).

Les spécificités suivantes peuvent être dégagées en Tunisie dans le secteur de la microfinance :

- Sur le plan réglementaire : une législation en la matière a vu le jour depuis juillet 1999 en matière de modalités, d'instauration d'une commission au sein du Ministère des Finances, de prise en charge du risque d'impayés, de normes comptables spécifiques aux associations de microcrédits ;
- Sur le plan financement : depuis l'instauration du système du microcrédit, la BTS est devenue pratiquement le seul bailleur de fonds et l'intervention des autres partenaires (FAO, FIDA, programmes régionaux,...) se fait sous forme d'appui institutionnel (équipement, formation,...) ;
- Sur le plan coût : Le taux d'intérêt effectif est en fait supérieur à 5% vu le coût de la ligne (0%), la prise en charge par le Fonds National de l'Emploi d'une partie des charges des salariés ; le risque limité supporté par l'association (10%) en cas d'impayé avec prise en charge de 90% par le Fonds National de Garantie. La BTS assure toutes les tâches découlant de cette déclaration ; la formation effectuée gratuitement ; l'assistance et l'encadrement connu de la Banque Tunisienne de Solidarité en matière informatique ;
- Sur le plan orientation : les axes d'orientation sont essentiellement : le souci de couverture de tout le territoire national notamment les zones prioritaires; l'instrument d'aide à l'intégration socio-économique des couches les plus défavorisées; ce système de microcrédit vient boucler la chaîne des instruments de financement déjà existants en Tunisie ; le microcrédit est une composante de l'activité des associations de développement ;

- Sur le plan action d'accompagnement outre la gestion des microcrédits, diverses mesures d'accompagnement ont été menées par la Banque notamment : l'organisation de cycles de formation pour les agents de crédit des associations ; la mise à la disposition des associations d'un logiciel informatique pour la gestion des microcrédits ; la coordination entre le système de microcrédit et les autres programmes de développement.

III.3-Le cadre réglementaire de la microfinance en Tunisie

En Tunisie, l'activité de microcrédit est régie par la loi organique n° 99-67 du 15 juillet 1999⁽²²⁾. Cette loi définit le microcrédit comme tout crédit visant l'aide à l'intégration économique et sociale. Ces microcrédits sont accordés pour financer l'acquisition de petits matériels d'intrants nécessaires à la production, ou sous la forme de fonds de roulement. Ces crédits peuvent être accordés également pour financer les besoins visant l'amélioration des conditions de vie.

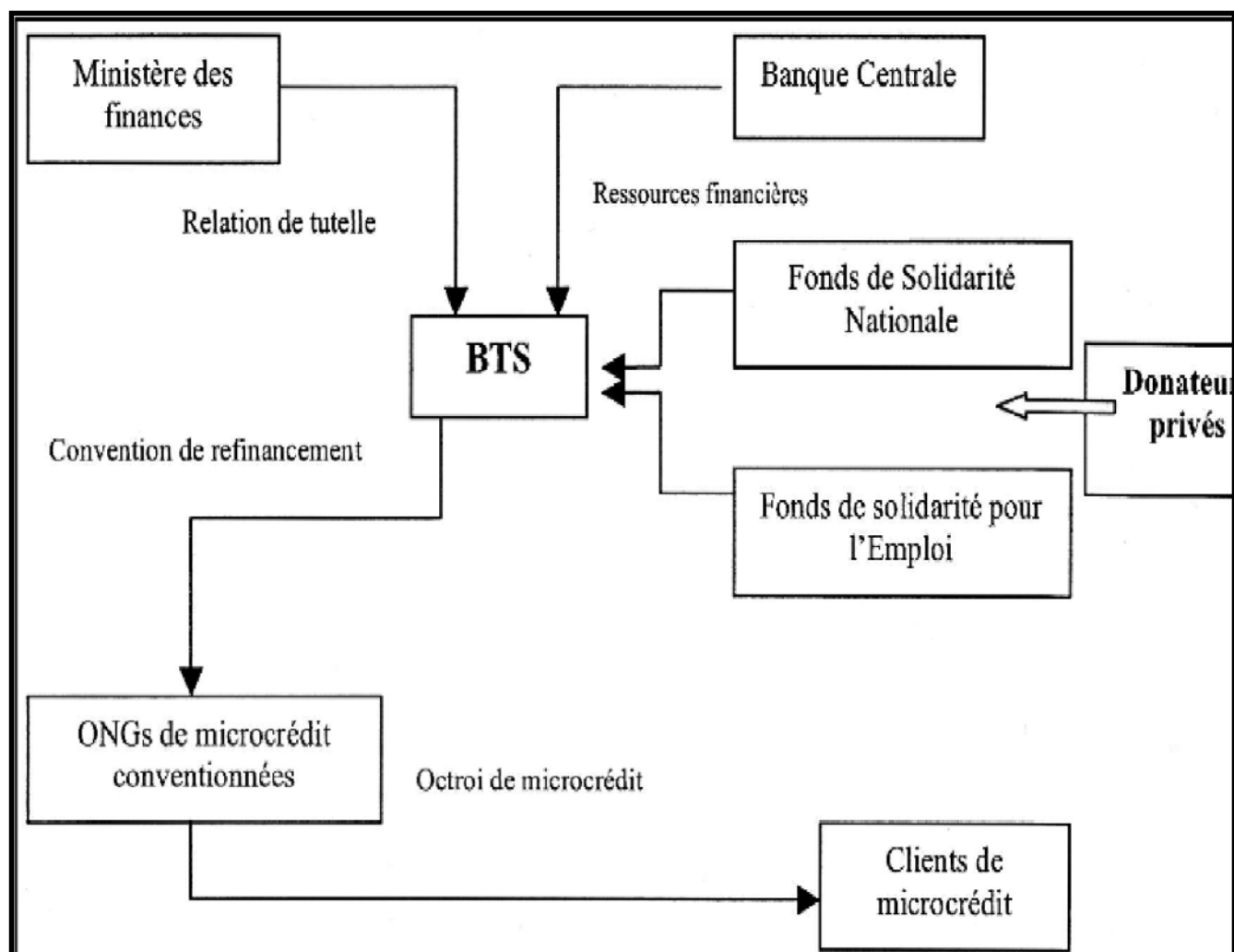
Selon cette loi, sont éligibles aux micros crédits les personnes physiques qui appartiennent aux familles nécessiteuses ainsi qu'aux catégories vulnérables ayant la capacité d'exercer une activité ou les personnes qui ont une qualification pour exercer une profession, un métier ou une activité dans l'agriculture ou les services et qui n'exercent pas un travail salarié.

Ce sont les associations créées dans le cadre de la loi n° 59 -154 du 7.11.59 et qui ont obtenu l'agrément du Ministère des Finances et ce après avis d'une commission consultative. Ces associations ne peuvent être dirigées ou gérées que par des personnes capables d'exercer une activité conforme à la législation tunisienne en vigueur c'est-à-dire ces personnes ne doivent pas être condamnées pour faux ou usage de faux, ni d'escroquerie, ni de faillite.

22-Document intern Banque Tunisienne de Solidarité BTS-Tunis année 2008.

Les ressources de ces associations affectées aux microcrédits sont composées essentiellement des fonds mis à leurs dispositions dans le cadre de conventions de partenariat, des dons ou aides financières, le suivi des ressources dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. Ces ressources sont aussi composées des produits provenant des remboursements des microcrédits et des produits provenant des placements des fonds. Ces ressources peuvent être affectées pour l'octroi des microcrédits et le financement des actions d'encadrement, de formation et de suivi. Ces associations n'ont pas le droit de distribuer des bénéfices. Le remboursement par les bénéficiaires s'effectue auprès des associations qui gardent le produit des intérêts et restituent le principal à la BTS. Elles sont sous le contrôle du Ministère des Finances (fig n°1) et doivent tenir une comptabilité régulière. Elles sont aussi soumises à un contrôle externe des comptes si cela est jugé nécessaire. Au cas où une association manque à ses obligations elle pourra subir le retrait de son agrément et éventuellement sa liquidation. La loi n° 99-70 prévoit une exonération des droits d'enregistrement pour les contrats de prêts accordés par les associations aussi qu'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des commissions et intérêts afférents aux microcrédits.

Figure n°6: Les acteurs du système de la BTS.



Source: Extrait de la these de doctora "La microfinance en tunisie et en Egypte: Un outil au service du développement local?"

Ce graphique (fig. n°6) résume les fonctionnalités de toutes les parties prenantes qui interviennent sur le fonctionnement de la Banque Tunisienne de solidarité et il explique clairement la relation qui existe entre la BTS, les Associations ou ONG et les clients bénéficiaires des microcrédits. L'adoption du cadre réglementaire a permis un bon fonctionnement du secteur de la microfinance en Tunisie. Ce secteur est bien structuré, le cadre opérationnel permet de le démontrer.

III.4-Les principales Institutions de Microfinance de la Tunisie

Le secteur de la microfinance en Tunisie est marqué par la Banque Tunisienne de Solidarité et Enda-Interarabes. Ces deux grandes institutions ont permis à la Tunisie avec l'aide des pouvoirs publics l'adoption d'une bonne stratégie de développement de la microfinance dans toute la Tunisie en augmentant le nombre des bénéficiaires du microcrédit.

Même si le modèle Tunisien a ses détracteurs, car la politique des subventions du secteur de la microfinance instaurée par l'Etat afin d'aider le secteur n'est pas du tout bien perçue par certains bailleurs de fonds et certaines institutions privées (BAD, PNUD...) qui trouvent que cela maintient le secteur dans une situation de dépendance. Et cette situation ne permet pas à une dynamisation ou à une autonomisation des institutions de microfinance en Tunisie. Par ailleurs sur le terrain, ce mode de fonctionnement permet au secteur de vivre et d'étendre l'accès au crédit à plusieurs bénéficiaires.

III.4.1-La Banque Tunisienne de Solidarité

La Banque Tunisienne de Solidarité est une banque de dépôt à caractère parapublic régie par la loi bancaire tunisienne, elle est placée sous la cotutelle du ministère des finances et de la Banque Centrale Tunisienne (BCT). Elle a été créée en 1997 et a commencé son activité en 1998. Son capital initial s'élevait, lors de sa création, à 30 millions de Dinars tunisiens. Il était détenu par le secteur public à concurrence de 53,76%, et le reste, soit 46,24% était détenu par plus de 220 milles actionnaires privés. Il s'élève aujourd'hui à 40 millions DT, la part de l'Etat et des entreprises publiques y est passé à 54%.

Ses objectifs consistent à:

- Permettre à la population à capacité financière modeste de monter des petites activités génératrices de revenus dans tous les secteurs économiques et dans les milieux aussi bien ruraux qu'urbains ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur et professionnel ;

- Mener des programmes d'intervention dans les régions les plus démunies et les zones d'ombre en appui aux efforts du Fonds de solidarité nationale et promouvoir l'initiative privée.

Pour la réalisation de ses objectifs, elle a mis en place deux programmes à savoir le programme de financement des micro entreprises et le programme d'octroi des microcrédits qui a été lancé en 1999 après la promulgation de la loi organique n° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations. La BTS, opère à travers un large réseau d'associations tunisiennes, dénommées associations de développement associations de microcrédits (AMC) et dont la majorité ont été créées suite au lancement du système de microcrédits gérés par cette banque. Le nombre total de ces associations, pour lesquels la banque octroie des lignes de crédit à un taux d'intérêt de 0%, est passé de 6 en 1999 à 271 actuellement.

III.4.1.1-Le mode de fonctionnement de la BTS

Une ligne de crédit a été mise à la disposition de la BTS conformément à une convention qui a été signée entre cette dernière et le Ministère des Finances. Cette ligne est répartie entre les associations en fonction de certains critères qui tiennent compte des besoins en financement par gouvernorat et des programmes déjà engagés dans la lutte contre le chômage et la pauvreté. Le nombre d'associations actives par région avec leurs ressources appropriées leurs moyens matériels et humains ainsi que leurs réalisations antérieures. La relation de la BTS par rapport aux associations va se situer à trois niveaux:

- Avant l'octroi des microcrédits par les associations agréées les agents de crédit sont formés sur les procédures et le logiciel informatique élaboré par cette banque. Suivi de la discussion du contrat programme et du déblocage des fonds.
- Au fur à mesure de l'octroi des microcrédits, le déblocage des fonds se fait par tranche en fonction des réalisations effectives de chaque association et du taux de recouvrement suivi d'une assistance des associations.
- A la clôture de chaque programme, il y a une mise au point sur l'état des réalisations du programme à clôturer (avant d'entamer la discussion d'un nouveau programme).

En effet, la BTS et l'association signent tout d'abord une convention cadre (une seule fois pour tout l'exercice de cette activité de microcrédits). Elles signeront chaque année un contrat programme relatif à l'année.

A travers eux, les obligations des deux parties vont être clairement définies notamment :

- Pour l'association, elle devra réaliser le programme convenu (par délégation et par secteur d'activité) en assurant le recouvrement et le suivi des bénéficiaires. Elle prend en charge 10% des impayés et communique mensuellement des états à la BTS. L'association ouvre également un compte courant sur les livres de la BTS et assure l'encadrement des bénéficiaires.
- Pour la BTS, elle vire les quatre tranches convenues dans le contrat programmes. La 1ère tranche (25%) sera virée dans le délai d'un mois maximum. Les 3 autres tranches (25% chacune) ne seront virées que si l'association a un taux d'utilisation de la tranche précédente de 80% minimum, un taux de recouvrement minimum de 80% et que si les délais de grâce accordés n'ont pas dépassé le maximum tels que prévu par la convention.

En matière de gestion financière, d'étude, de recouvrement d'informatique la BTS assure la formation des agents de crédits des associations et prête son assistance technique aux cadres et agents de l'association. Elle suit et contrôle l'exécution du programme en transmettant les déclarations au FNG. La BTS veille à l'application rigoureuse de la loi réglementant les microcrédits et assure la coordination entre les différents intervenants dans le domaine des microcrédits. Elle veille à la promotion du système des microcrédits et oriente la population vers les associations actives dans les régions.

Ainsi la réglementation juridique d'une part et le dispositif opérationnel d'autre part ont permis d'assurer l'assise de ce système. Un logiciel informatique a été conçu par la BTS et mis gratuitement à la disposition des associations. Ce logiciel permet la gestion du programme de microcrédits, l'édition des états (demandes, accords, déblocages, recouvrement...). Elle permet à la BTS de suivre les associations et d'avoir un droit de regard sur leur activité (connexion par ligne téléphonique) et l'utilisation des fonds.

Il est à noter que la BTS ne se contente pas du rôle de bailleur de fonds. Elle assure également la formation et oblige les agents de crédit des associations à suivre des cycles de formation gratuits, avant le déblocage des fonds. De plus, elle met à leur disposition une application informatique qui leur permet de gérer facilement le programme de microcrédit. Elle assure également l'assistance de ces agents sur le plan informatique et technique. Elle effectue régulièrement des visites de suivi et de contrôle auprès des associations ce qui lui permet de remédier le cas échéant aux difficultés rencontrées. Elle essaie également de trouver des créneaux pour l'écoulement des produits des bénéficiaires (grandes surfaces, expositions, foire-ventes,...).

Ce n'est que par un suivi rigoureux et une assistance continue que des résultats performants pourraient être obtenus. L'objectif est d'atteindre le maximum de bénéficiaires grâce à un taux de recouvrement appréciable. L'action des associations est bien entendu primordiale vu qu'elle se base sur les principes de la proximité par une présence continue sur le terrain et un contact direct avec les bénéficiaires et de la souplesse des conditions d'octroi du microcrédit. L'identification et la sélection des bénéficiaires sur la base de critères simples et transparents dont notamment l'appartenance à la population cible, la bonne moralité, la solvabilité et le sérieux du demandeur de crédit suivi, de l'encadrement et de l'assistance des bénéficiaires de microcrédit pour assurer un taux de recouvrement maximum avec la simplicité des procédures avec un degré de rapidité maximum garantissent la pérennité des projets financés et élargi le nombre de bénéficiaires.

III.4.1.2-La relation entre la BTS et les Associations

Outre le financement à taux 0 %, la BTS accorde aux associations, une prime d'installation lors du démarrage d'une valeur de 15000 DT, et une prime d'exploitation de 20 DT pour chaque dossier. La BTS délègue l'opération d'octroi et de recouvrement des microcrédits aux associations AMCs. La banque finance les associations, qui disposent de toute l'autonomie de gestion ; c'est au sein de l'association que se traitent les demandes de crédit, et la prise de décision revient à l'AMC indépendamment de la banque. Les associations sont également responsabilisées face aux problèmes de contentieux et de

recouvrement. La relation qui relie la BTS à ses associations est assimilable à une relation de sous-traitance. La banque fixe les modalités d'action et les conditions d'éligibilité, et c'est l'association qui doit décider des crédits, veiller au bon recouvrement, et assurer l'encadrement et le suivi de l'emprunteur tout le long de la période du crédit, et c'est à elle qu'échoit la responsabilité de veiller au recouvrement des remboursements.

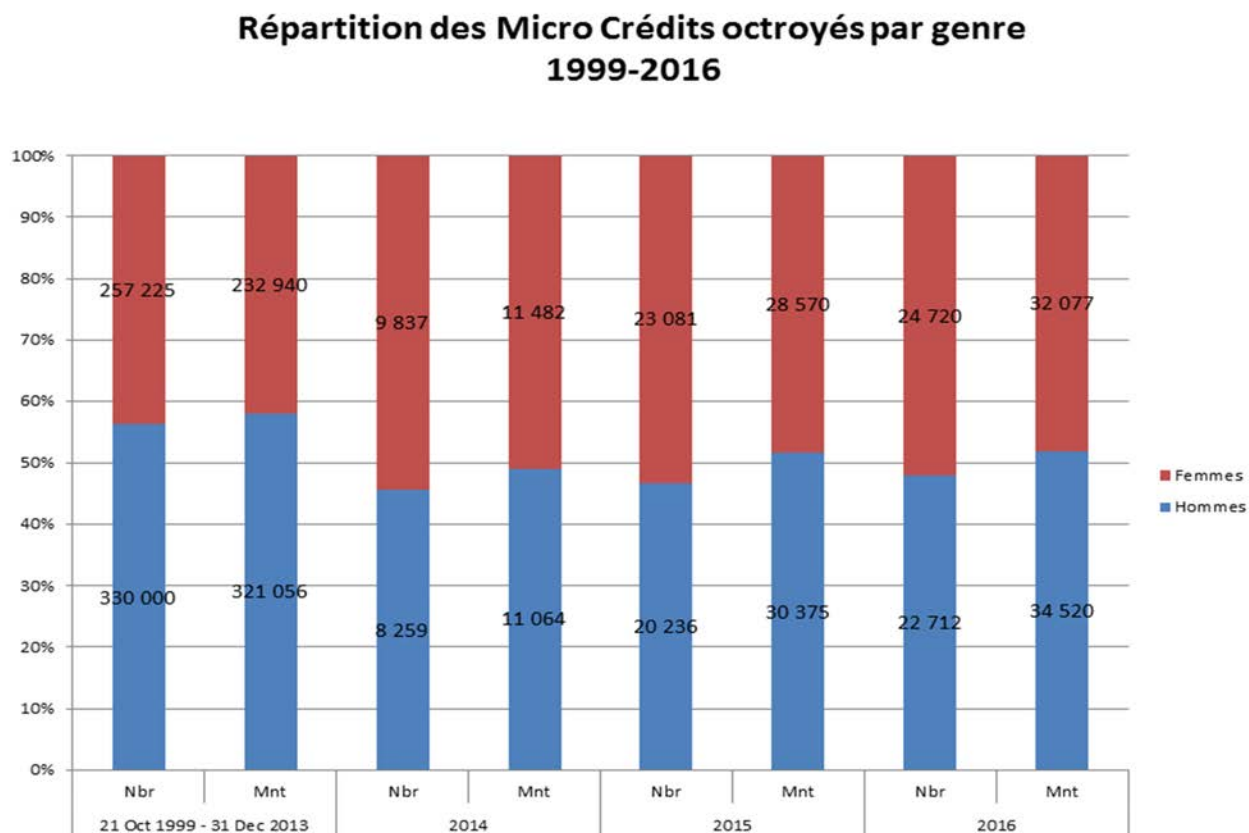
Les taux d'intérêt que les associations fixent pour les emprunteurs, en taux dégressif, sont plafonnés à 5% (hors commissions éventuelles). Ces AMCs qui sont tenues de participer à un fonds national de garantie (FNG), garantissant 90% des montants prêtés ne peuvent bénéficier d'autres lignes de crédit que si elles remboursent au moins 80% de la somme empruntée l'année précédente.

III.4.1.3- Les réalisations BTS

La BTS a servi depuis 1999 jusqu'au 31 décembre 2016 un nombre important de microcrédit, qui s'élève à 696 070 dont le montant total a atteint 702,084 millions des dinars. Comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure n°7

Unité : Millions de dinars tunisiens



Source : Extrait à partir du site de la BTS www.bts.com Lundi 20.11.2017 à 18H :30

Comme indiqué dans ce graphique ci dessus, la BTS accorde plus des prêts aux hommes qu'aux femmes cela s'explique par le fait qu'elle traite avec les associations qui sont souvent majoritairement constituées d'hommes que des femmes ⁽²³⁾.

23- Depuis 1999 jusqu'à 2016, le nombre de credit a accordé par la banque tunisienne de solidarité aux hommes est de 381 207 contre 314 863 aux femmes.

III.4.2-L'expérience d'ENDA inter-arabe

ENDA inter-arabe, membre autonome d'ENDA-tiers monde basée à Dakar au Sénégal, est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, fondée en 1990 en Tunisie par le couple co-fondateur ; Essma Ben Hamida et Michael Cracknell avec un capital de départ de 20000 DT.

L'organisation a débuté par l'exercice d'activités dans le domaine écologique, avant de se lancer dans le développement urbain. Elle ne s'est lancée dans le programme de microcrédit que cinq ans après sa création. C'est en 1995, avec le soutien de la Fondation « Ford » que le programme de microcrédit a été mis en place. Au début, ce programme était mené en parallèle avec les programmes d'insertion professionnelle, de socialisation des jeunes et de sensibilisation des femmes en matière de santé. En 2000, le créneau microcrédit devenait si important que les capacités de gestion de l'organisation ne parvenaient plus à couvrir à la fois des activités de développement urbain général et son intervention dans le domaine du microcrédit.

Ainsi, depuis 2001, ENDA Inter-Arabe s'est spécialisée dans le soutien aux micro-entrepreneurs en termes de microcrédits et d'activités non financières de soutien et d'accompagnement. Elle a atteint son autonomie financière depuis 2003. Et c'est en 2005 qu'elle a obtenu l'autorisation du ministère des finances et celle du Président de la République pour l'opération d'octroi de crédit.

Enda tamweel est la filiale de ENDA inter-arabe, l'institution pionnière en matière de microfinance en Tunisie, activité qu'elle a lancée dès 1995. Pour assurer le développement, la diversification et la continuité de ses prestations, Enda inter-arabe a accompli la filialisation de ses activités de microfinance au profit de la société anonyme, Enda tamweel. Enda inter-arabe demeure l'actionnaire majoritaire ²⁴ de ENDA tamweel avec la participation au capital social de six actionnaires individuels chaque avec une part de (0,003%).

24 -Enda inter-arabe actionnaire majoritaire de Enda tamweel avec la participation au capital social de 99,982%.

Agréée par le ministère des Finances le 31 décembre 2015, Enda tamweel est spécialisée dans les services financiers, prenant la relève des 21 années d'expérience de Enda inter-arabe dans ce domaine. Enda inter-arabe est désormais spécialisée dans les services d'appui, de formation et d'accompagnement. Les deux institutions travaillent en symbiose au service des micro-entrepreneurs en développant un large éventail de services innovants et de solutions durables qui les aident à monter en compétences, pérenniser leurs micro-entreprises et améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

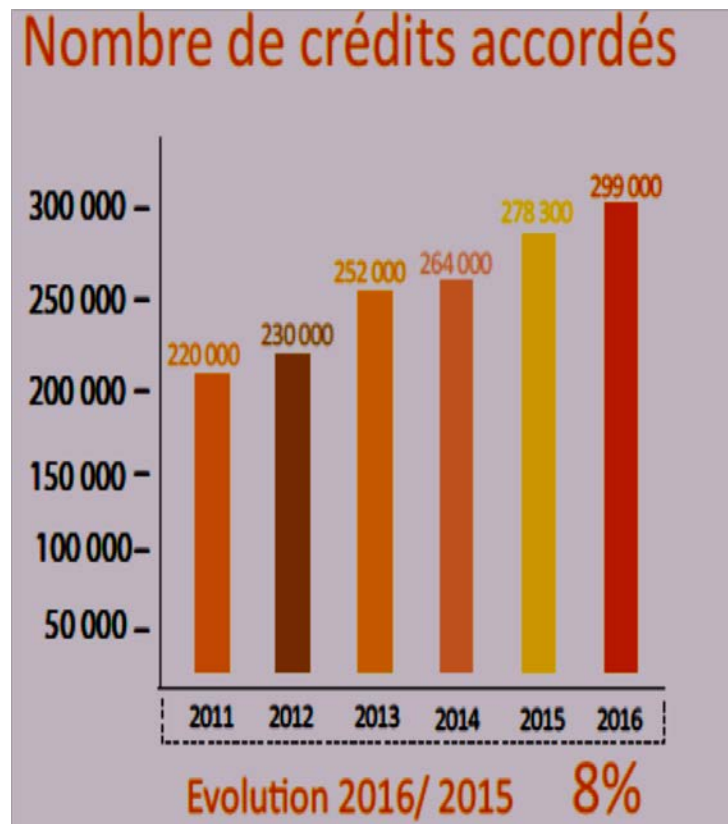
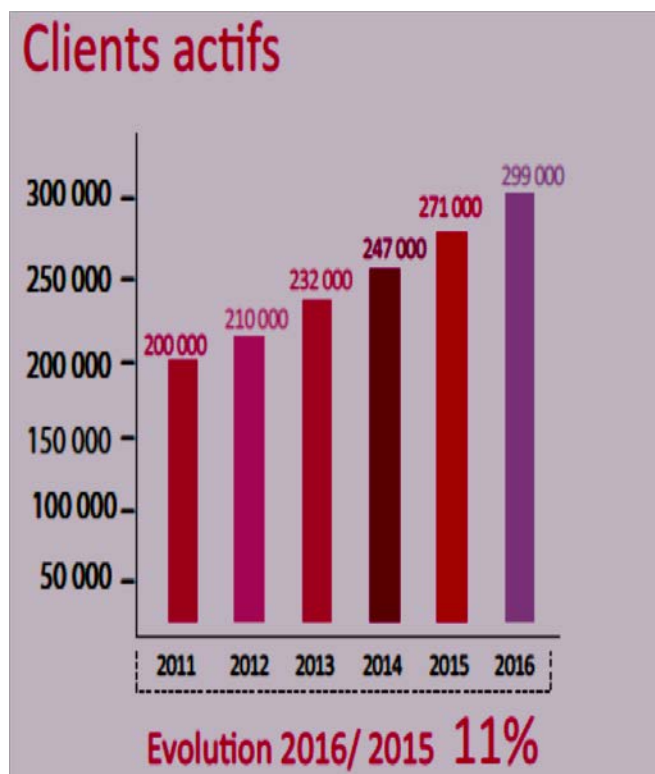
La création de ENDA tamweel sous forme de société anonyme a facilité le concours financier des banques locales tout en consolidant les relations avec les partenaires actuels et en en développant de nouveaux, parmi sont des partenaires financiers nationaux, donateurs, partenaires techniques et les Partenaires financiers internationaux.

III.4.2.1-Les réalisations d'Enda

A travers son réseau qui comporte 79 antennes dispersées sur tout le territoire national et son équipe jeune comportant 1415 membres qualifiés, et depuis le lancement de son activité, jusqu'à 2016. Bien que la conjoncture économique et sociale demeure difficile, Enda a poursuivi sa mission d'inclusion financière en intensifiant ses activités pour répondre à la demande croissante en micro-crédits. Depuis la révolution, le portefeuille de crédits a quadruplé, passant de 79 millions de DT en 2010 à 369,4 millions de DT en décembre 2016. Parallèlement, le nombre de clients actifs a doublé passant de 157 000 à 299 000 clients.

III.4.2.2-Les chiffres clés d'ENDA :

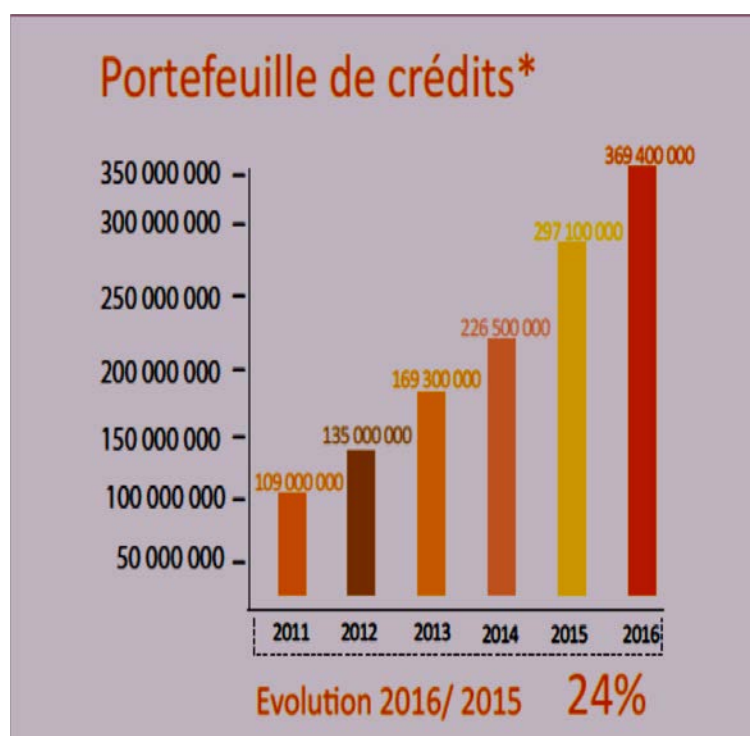
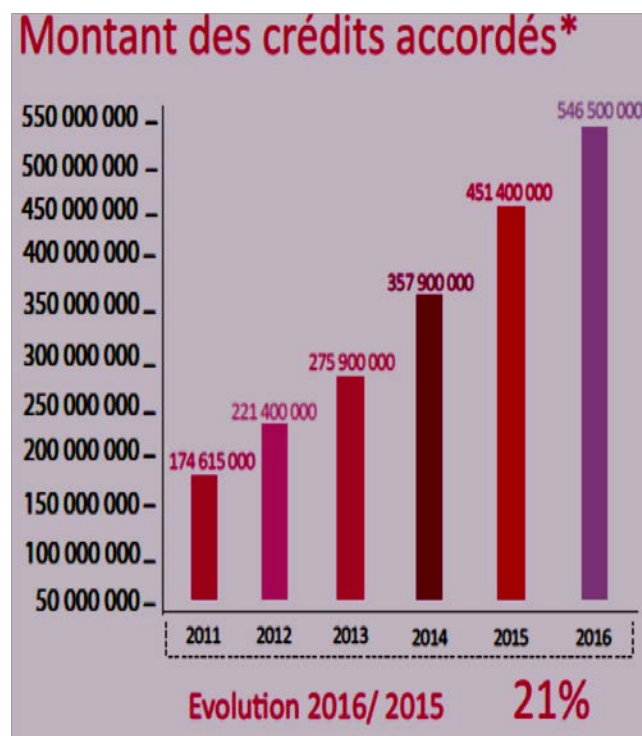
Figures n° (8) et (9)



Source : Extrait à partir du site www.endatamweel.com Lundi 20.11.2017 à 18H :30

Figures n° (10) et (11)

Unité : Millions de dinars tunisiens



Source : Extrait à partir du site www.endatamweel.com Lundi 20.11.2017 à 18H :30

Cette tendance haussière régulière a marqué l'évolution de l'activité de l'organisation durant l'année 2015/2016. On remarque une évolution positive dans : nombres des clients (11%), parmi ces clients 58% sont des clients urbain et 42% rural avec la majorité des clients entre l'âge de 36 ans et 55 ans (à 55%). Concernant les nombre des crédits accorde par l'Enda Tamweel, l'association a une évolution positive de 8%(20 700 plus des crédits accorde), liée à ces crédits accorde on peut définir les montant totaux des crédits accorde voir fig4. L'évolution est signifiant de 21% (95 100 000 DT plus) l'année 2016 /2015. Pour la répartition des prêts actifs montre que 56% des prêts actif d'Enda exercent dans les produits non agricoles.

Des clients bénéficient de la part de l'organisation de formation en comptabilité pour les initier aux bonnes pratiques du métier de manière à ne pas confondre capital, charges et besoins personnels. Le reste des prêts actif est divise parmi les produits agricole 28%, d'amélioration conditions de vie 14% et des création projet 2%.

La question de genre à ENDA Tamweel est au cœur du dispositif de ses activités micro financières. Enda Tamweel, à l'instar de la majorité des organismes de microcrédit, cible plutôt les femmes, elle vise de la sorte l'élément central de la cellule familiale.

La clientèle d'ENDA Tamweel est constituée majoritairement des femmes, cela explique un pourcentage élevé du microcrédit qui est destiné à l'activité commerciale. Car dans les marchés de Tunis (le grand Souk) ainsi qu'à l'intérieur de la Tunisie les femmes sont majoritairement représentées. Les femmes exercent plus les activités commerciales par rapport aux hommes qui sont plus présents dans l'agriculture intensives et motorisées.

En 2016 les femmes représentaient 64% (191 360) des clients actifs de l'institution. En permettant à la femme de monter une petite activité génératrice de revenus grâce au microcrédit octroyé, elle a contribué à la promotion du bien-être collectif des ménages concernés, étant donné que la femme est plus soucieuse de l'éducation des enfants, de l'hygiène du foyer, de l'amélioration de l'habitat et de l'alimentation de la famille. Les prêts sollicités auprès d'Enda Tamweel ont permis à ces femmes longtemps marginalisées de renforcer leur pouvoir de décision ainsi que leur statut au sein de la famille et de la communauté.

III.5-Le rôle des institutions de microfinance de la Tunisie

En Tunisie les IMF contribuent au développement en permettant l'acheminement des fonds jusque dans les villages et les quartiers, ce que les banques « classiques » ne font pas ou mal. La plupart des IMF ont abouti à la conclusion, après plusieurs années d'expérience, qu'elles sont davantage en mesure de fournir des services financiers efficaces et durables lorsqu'elles se concentrent exclusivement sur les services financiers.

Soit les IMF s'abstiennent d'offrir des services non financiers tels que des services de nutrition, de santé et de formation soit, à tout le moins, les IMF offrent ces services indépendamment de leurs activités de microcrédit en constituant à cet effet un département distinct doté de son propre personnel. Abstraction faite des questions d'efficacité et de ciblage, les clients pourraient ne pas comprendre qu'un même service lui donne accès gratuitement à un soutien social tout en insistant pour qu'il rembourse le prêt qu'il lui consent par ailleurs. Enfin, la BTS et Inda interarabe, comme nous l'avions

développés précédemment, jouent un rôle de premier plan et dans le développement du secteur de la microfinance en Tunisie.

III.6-Les conditions d'exigibilité au crédit

La BTS fixe les conditions d'éligibilité des bénéficiaires du programme de microcrédit sur les critères qui concernent l'âge (de 18 à 59 ans), le projet soumis par le client devrait être de qualité dont le client se consacrerait exclusivement à la gestion du projet. C'est un projet qui devrait prouver sa viabilité et sa rentabilité. Entre 18 et 59 ans la personne est plus responsable et elle est apte à exercer une activité productrice de revenu.

Enfin la microfinance en Tunisie est considérée comme un nouvel outil au service du développement local. Et l'enseignement que nous avons pu tirer de ce travail est que Le secteur de la microfinance tunisien, malgré des balbutiements, a connu des évolutions même si beaucoup reste encore à faire. C'est un secteur qui demeure encore tributaire des subventions de l'Etat à travers la BTS, les Institutions comme Enda Inter- Arabe et des associations contribuant à l'essor de la microfinance en Tunisie.

Conclusion:

Le deuxième chapitre de notre travail a permis d'exposer le fonctionnement des IMF et leurs cycle de vie, ainsi que la situation régionale des pays arabes et du bassin méditerranéen. On a pu voir que les institutions des microfinance « IMF » dans le monde diffèrent les unes des autres et que, seule une organisation bien structurée, en tout point Professionnelle, peut délivrer à grande échelle des services de qualité. On a aussi remarqué que les barrières qui empêchent que le système de microfinance soit efficace dans la région des pays arabes. Nous allons consacrer le 3^{ème} chapitre pour faire une étude comparative des différentes institutions de microfinance dans la région du Maghreb Arabe (Algérie, Maroc et Tunisie), ainsi que l'impact socio-économiques de ces systèmes.

Chapitre III: Comparaison des systèmes de microfinance (entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie), et leurs impact socio-économique

Introduction :

Ce chapitre va présenter les comparaison des systèmes de microfinance dans le Maghreb arabe (Algérie, Maroc et Tunisie), les méthodes pour évaluer l'impact, ainsi que l'impact socio-économique de la microfinance dans ces pays en question.

Section 1: Comparaison des systèmes de microfinance dans ces pays en question.

L'exposé sur l'étude et le fonctionnement des IMF dans le Maghreb arabe (Algérie, Maroc et Tunisie), a mis en lumière certains aspects qui vont nous permettre de faire un étude comparative de ces institutions en question.

Comme nous le rappelions en deuxième chapitre, les IMF dans le monde diffèrent les unes des autres par leurs statuts juridiques (Société anonyme, ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, banque...) leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais ont toutes au fond la même « vocation » : éradiquer la pauvreté en assurant l'auto promotion économique et sociale des populations à faibles revenus.

L'objectif de cette section est de faire ressortir ces convergences et divergence entre ces systèmes et essayer de répondre à notre problématique.

1.1-La réglementation et la supervision des institutions de microfinance

Dans plusieurs pays, les législateurs du secteur bancaire sont confrontés au défi de déterminer si l'industrie de la microfinance doit être réglementée. Dans l'affirmative, les législateurs doivent utiliser une méthode de réglementation appropriée. En tant qu'entités financières non réglementées, les meilleures institutions de microfinance ont pu librement adapter les méthodes d'exploitation pour servir leurs marchés cible de façon efficace. Lorsque la réglementation s'impose, elle exige des lignes directrices cohérentes qui favoriseront la croissance du secteur de la microfinance tout en protégeant les intérêts des petits épargnants et en soutenant l'intégrité du secteur financier dans son ensemble.

La réglementation et la supervision des institutions de microfinance sont différentes dans le monde, mais pour les pays en question il y a des divergences et les convergences que nous aborderons maintenant. Les institutions en charge de la mise en œuvre du système de microfinance sont différents parmi ces pays en question : En Algérie c'est le Ministère de la solidarité nationale, de la Famille et de la condition de la femme, en Maroc c'est le Ministère de l'économie et des Finances et en Tunisie c'est le Ministère des finances. Selon la supervision des institutions de microfinance ils ont pris les stratégies et structure similaire en cas de Tunisie et Maroc mais Algérie a une autre stratégie. En Tunisie ils ont créé l'Autorité de contrôle de la microfinance (ACM) qui est un comité doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée avec la réglementation et supervision de la microfinance en Tunisie, par contre en Algérie c'est l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) et en Maroc c'est la banque centrale (Banque Al Maghrib), chargée de la supervision de microfinance, en coordination avec la Fédération Nationale des Associations du Microcrédit (FNAM) chargée de représenter les AMF auprès des instances publiques et proposer toute action de nature à favoriser le développement de la microfinance.

1.2-Le statut juridique

Comme toute entité exerçant une activité commerciale (que son but soit lucratif ou non), une IMF doit se doter d'une existence légale, c'est-à-dire exister en tant que personne morale. Le statut juridique est la forme légale choisie et dûment enregistrée auprès des autorités compétentes pour exercer l'activité de microfinance.

Il s'agit d'un choix structurant, puisqu'il va orienter l'ensemble des règles de fonctionnement de l'IMF :

- En interne : Répartition des pouvoirs et règles des prises de décision et qui sont définies par les statuts ;
- En externe : Activités autorisées, autorités de tutelle, obligations de publicité de certaines informations, droit applicable...

Le choix du statut juridique dépend en grande partie du cadre légal du pays dans lequel évolue l'IMF. Deux cas de figure se présentent:

- Si aucun cadre légal n'existe spécifiquement pour la microfinance, il faudra adopter un statut « standard » parmi les statuts juridiques existants ;
- Dans de nombreux pays, le cadre légal et réglementaire a évolué ou évolue peu à peu pour prendre en compte le développement du secteur de la microfinance (c'est un aspect central du rôle de l'État dans l'essor de la microfinance).

Les IMF peuvent se structurer sous quatre principaux types de statuts possibles :

1.2.1-Avant le statut juridique : le « projet »

Définition et fonctionnement :

On désigne par le terme de projet à la fois l'activité de microfinance à mettre en œuvre et l'équipe en charge de la réaliser. Cette équipe peut fort bien être dotée d'une organisation et d'un budget, mais elle n'est pas une entité juridique en tant que telle (une personne morale). Les salariés ne sont pas ceux d'une IMF mais d'un « projet », dépendant juridiquement d'un organisme tiers.

Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'un statut juridique possible pour une IMF, mais plutôt de **la forme que prennent certaines IMF avant d'adopter un statut juridique durable** : on parle de phase projet.

1.2.2-Le statut d'association à but non lucratif

Définition et fonctionnement :

Une association à but non lucratif est une organisation créée par des fondateurs qui s'associent pour produire des biens et des services destinés à ceux qui en deviendront membres (ou plus généralement à la collectivité).

Conformément à son appellation, une association à but non lucratif ne poursuit pas un objectif d'enrichissement. Mais elle peut rémunérer des salariés et développer des activités commerciales servant son objectif, et dont les bénéfices éventuels resteront au sein de l'association, pour lui permettre de poursuivre son action.

C'est donc une forme cohérente avec la démarche de la plupart des initiateurs de programmes de microfinance, activité commerciale servant un objet social.

En général, les membres d'une association se réunissent une fois par an en assemblée générale (AG), qui élit un conseil d'administration (CA). Ses membres, les administrateurs, ont la responsabilité d'élaborer la stratégie et de décider des grandes orientations. Ils nomment un directeur général qui supervise et anime l'ensemble de l'organisation.

Les sources de financement d'une association sont constituées des donations (ou subventions) qu'elle reçoit de personnes souhaitant soutenir son action, des bénéfices de ses activités commerciales et des cotisations de ses membres. Ses fonds propres sont constitués des donations reçues, des bénéfices réalisés et éventuellement des emprunts qu'elle peut contracter ; elle n'a pas à proprement parler de capital.

En conclusion, à leurs débuts de nombreuses IMF, financées par subventions, adoptent le statut flexible d'association. Certaines se contentent de conserver durablement ce statut. D'autres, une fois qu'elles ont atteint une taille significative impliquant de renforcer la gouvernance et de mobiliser des financements privés, sont amenées à envisager leur transformation en une structure de statut plus adapté à une activité financière menée à grande échelle.

1.2.3-Le statut de mutuelle ou coopérative

Définition et fonctionnement :

Une institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit est « un groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur des principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et **ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir des crédits** ».

Contrairement aux clients des IMF d'autres statuts légaux, les clients d'une coopérative sont des « membres » ou sociétaires, puisqu'ils détiennent au moins une part du capital (une action) de l'IMF. Le prix de la part sociale est en général fixé à un niveau très faible pour ne pas freiner l'adhésion.

Le nombre de parts sociales est illimité, permettant la croissance du nombre de membres.

Les membres sont généralement invités à se réunir une fois par an en assemblée générale (AG), qui vote sur une base démocratique : un homme, une voix indépendamment du nombre de parts détenues. L'AG prend certaines décisions d'orientation et élit en son sein un conseil d'administration (CA). Ce dernier, qui est donc composé de représentants des clients, est en charge de la stratégie et nomme le directeur général.

Souvent, les membres constituent des caisses mutuelles au niveau d'un quartier ou d'un village. Ces caisses se regroupent ensuite en caisses régionales, parfois elles mêmes fédérées par une caisse nationale. Celle-ci sert souvent de caisse de compensation (en prêtant l'argent des caisses excédentaires à celles qui ont des besoins de financement). Elle peut aussi s'endetter auprès d'institutions externes et prêter aux caisses régionales.

À chaque niveau, les membres élisent leurs représentants parmi les élus de l'échelon inférieur. **Le modèle mutualiste est donc théoriquement marqué par une forte implication des membres**, dans un système ascendant avec une représentation de la base dans les instances centrales.

1.2.4-Le statut de société à capitaux privés

Définition et fonctionnement :

De manière générale, une société à capitaux privés est formée par des actionnaires qui investissent des fonds, dont la somme constitue le capital social de la société, dans le but de fournir des biens ou des services et de dégager des bénéfices. Il existe de multiples statuts de sociétés à capitaux privés. Le plus fréquent dans le secteur de la microfinance est

celui de la société anonyme (SA).

Le capital d'une SA est divisé en actions. Chaque actionnaire est membre de l'assemblée générale de la SA, où il a droit de vote proportionnel au nombre d'actions qu'il détient. Si la société réalise des bénéfices et distribue des dividendes, ces dividendes sont distribués aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

L'assemblée générale des actionnaires élit un conseil d'administration dont les prérogatives sont la définition de la stratégie, nomination et évaluation du directeur général, approbation des plans et budgets annuels.

1.2.5-Le cas particulier des statuts de banque commerciale et de banque de microfinance (ou « microbanque »)

Une banque commerciale est une société autorisée par les autorités de son pays à réaliser des opérations financières variées. Dans chaque État, le ministère des Finances n'accorde aux banques leur agrément que si elles respectent un certain nombre d'obligations dont l'autorité de tutelle contrôle l'exécution. Ces conditions visent en particulier à s'assurer que la banque peut faire face à ses engagements et a suffisamment de liquidités pour assurer ses clients de la disponibilité de leur épargne.

Il existe des cas d'IMF ayant opté pour ce statut, qui leur **permet de mettre en œuvre une grande variété de services (octroi de crédit, collecte d'épargne, transferts de fonds...) dans un cadre très réglementé**. Mais les conditions posées par les autorités pour accorder une licence bancaire sont généralement hors de portée des IMF. Par exemple, elles n'atteignent tout simplement pas, en général, un niveau de capital suffisant.

Face à ce constat, **certains gouvernements ont décidé de mettre en place un cadre légal spécifique: un statut de** banque de microfinance (avec des appellations différentes selon les pays), dont les conditions d'agrément sont moins exigeantes que celles des banques « universelles ». En contrepartie, la licence de banque de microfinance ne permet pas de réaliser toutes les opérations qu'effectuent les banques universelles (comme, par exemple, des opérations de change), mais elle autorise la collecte de l'épargne. Les

obligations à respecter portent typiquement sur:

- Un montant minimum de capital ;
- Un plafond de pourcentage d'actions détenu par un actionnaire ;
- Le respect de seuils minimaux de ratios de solvabilité et de liquidité ;
- Des niveaux de compétence adéquats pour le management et le CA ;
- Un reporting fréquent aux autorités de tutelle sur l'activité, les résultats et les ratios clés, ce qui implique un système d'information et de gestion (SIG) sophistiqué ;
- Des agences présentant des conditions de sécurité de type bancaire (coffre, agent de sécurité...).

Dans les pays où des statuts de ce type ont été mis en place (comme, par exemple, les Philippines ou l'Ouganda), on voit un nombre croissant d'IMF désireuses de l'adopter. Certaines le choisissent dès leur création. D'autres débutent sous un autre statut juridique mais décident à un certain stade de leur développement d'en changer pour adopter celui de banque de microfinance : on parle alors de leur transformation.

Enfin le statut juridique choisi par IMF en Maroc et Tunisie c'est en fonction du cadre légal du pays dans qu'elle évoluent ces institutions, ainsi que les avantages que ces statuts procure :

Par exemple, en Maroc les IMF « Al Amana, Zakoura, FBPMC, FONDEP », fonctionnent en tant que **association à but non lucratif**. Ce statut juridique présente des avantages importants tels que: Sa **souplesse**, car le statut d'association implique généralement peu d'obligations légales; les associations sont simplement tenues d'émettre des états financiers annuels et de les faire auditer (du moins si elles atteignent une certaine taille); Son caractère non lucratif peut garantir un certain **maintien de la mission sociale** de l'IMF, de nature à rassurer ceux qui craignent une dérive vers un objectif purement commercial; C'est donc un statut qui facilite l'obtention de **subventions**; Du fait de son but non lucratif, le statut donne souvent droit à des **avantages fiscaux** comme l'exonération d'impôt sur les bénéfices (qui sont entièrement réinvestis).

Par contre en Tunisie les IMF « BTS et Enda Inter arabe », fonctionnent en tant que **association anonyme** que offre les avantages suivant : **La gouvernance est claire, la propriété de la structure est explicite.** Les actionnaires, et en premier lieu l'actionnaire majoritaire, sont responsables de l'IMF en dernier recours. Leur investissement financier est généralement le signe d'un réel engagement de leur part; **Sur le plan du financement:** Le statut de SA peut permettre d'attirer les investissements d'actionnaires venant renforcer les fonds propres.

Ces investisseurs sont généralement des institutions ou des individus motivés par une adhésion au double objectif (social et financier) de l'IMF. Les investisseurs pour qui l'acquisition d'actions d'une IMF serait un pur investissement financier sont rares, étant donné la modestie des profits attendus au regard du risque encouru. Parmi les investisseurs potentiels, on peut trouver une grande variété d'acteurs : les fondateurs de l'IMF, des ONG locales ou internationales, les salariés de l'IMF, des institutions financières internationales, des banques commerciales locales ou des investisseurs éthiques ; Le statut de SA peut aussi permettre d'obtenir plus de prêts de banques locales, habituées à traiter avec des sociétés; ~~Dans~~ Dans certains cas particuliers (statut de banque ou de banque de microfinance), il peut permettre de collecter l'épargne. Mais en Algérie le statut juridique auquel évoluent les institutions de microcrédit c'est un cas spécifique.

L'idéal pour l'IMF serait d'évoluer en statut intermédiaire qui puiserait le meilleur des deux statuts juridiques : Avoir le même accès au financement que les sociétés anonymes tout en gardant les avantages d'une association.

1.3-La détermination des taux d'intérêt.

Dans une note du CGAP intitulée explication raisonnée des taux d'intérêt utilisés pour le microcrédit il est dit que « Les taux d'intérêt du microcrédit sont établis de façon à permettre l'offre de services financiers durables, à long terme et à grande échelle. Les IMF se doivent d'utiliser des taux d'intérêt leur permettant de couvrir leurs coûts administratifs,

le coût du capital, y compris le coût de l'inflation, les pertes sur créances et une augmentation de leurs fonds propres.

Les IMF qui ne respectent pas cette règle ne peuvent fonctionner que pendant un certain temps, ne servent qu'une clientèle restreinte et privilégient la plupart du temps les objectifs fixés par un bailleur de fonds ou par un gouvernement, plutôt que les besoins de leurs clients. Seules les IMF viables sont en mesure de fournir un accès permanent aux services financiers aux centaines de millions de personnes qui en ont besoin ». Au Maroc la détermination de taux d'intérêt est différent que l'Algérie et Tunisie, d'effet qu'il prend en considération :

- **Les coûts opérationnels**

Ce sont les frais de fonctionnement et de personnel de l'IMF. Les IMF effectuent toutes leurs transactions en argent liquide et doivent souvent se déplacer pour collecter l'argent, ce qui occasionne des coûts opérationnels élevés (personnel, véhicules, agences, etc.). Ce sont des coûts que les banques traditionnelles n'ont pas à supporter. Ces frais se situent le plus souvent dans une fourchette de 10 à 25%. C'est le facteur de coût qui pèse en moyenne le plus lourd dans la fixation du taux : 62%.

- **Les coûts liés aux pertes sur crédits**

Ces coûts sont relativement maîtrisables par l'IMF, excepté en cas de dégradation généralisée du contexte. Malgré les faibles sommes prêtées, les IMF doivent assurer la pérennité de leurs activités. Le taux de défaut en microfinance doit osciller entre 1% et 2% dans le cas d'une entité financière performante.

- **Les marges prises sur l'opération**

Il s'agit ici de la prise de bénéfice et représente un choix politique de l'IMF. Il est, en effet, intéressant de voir où vont les marges, surtout dans le contexte de développement dans lequel la microfinance prétend s'inscrire. Il ne s'agit pas de condamner toute démarche de génération de bénéfices. Ceux-ci permettent en outre de capitaliser l'institution et d'investir dans de nouvelles démarches comme une extension de la couverture géographique ou encore la diversification de l'offre de produits et services.

- **Les coûts liés au fait de disposer des fonds prêtés**

On parle ici d'épargne, de refinancements nationaux ou internationaux, des coûts maîtrisables dans une certaine mesure. En ce qui concerne le recours à l'épargne, il n'est pas possible dans tous les cas de figure et dépend essentiellement de la réglementation et du statut de l'IMF. Pour le recours à des refinancements nationaux/internationaux, le taux auquel les IMF empruntent est supérieur aux taux auxquels ont droit les banques classiques et avoisinent souvent les 10%.

Enfin, la prise en compte de l'inflation échappe généralement à l'IMF. Elle doit néanmoins l'anticiper car elle atteint régulièrement 5% à 10% dans les pays en développement.

Concernant le Maroc, la loi 18-97 autorise le Ministère des Finances à fixer un plafond des taux d'intérêt appliqués par les IMF. Mais dans la pratique, cette prérogative n'a jamais été utilisée. Les IMF appliquent donc des taux libres. Les taux d'intérêt au Maroc restent donc inférieurs à la moyenne mondiale ⁽¹⁾, grâce à d'importantes économies d'échelle dans les plus grandes associations, une bonne gestion des ressources et des coûts de fonctionnement, et un accès aux subventions pour les IMF de taille réduite, mais élevée par rapport à l'Algérie et la Tunisie.

Au contraire en Algérie le taux d'intérêt sur les crédits sont bonifiés à 100%, o qui donne un taux d'intérêt zero (0%). L'ANGEM ne tient pas en compte leurs coûts administratifs, le coût du capital, y compris le coût de l'inflation, les pertes sur créances, c'est l'Etat qui prend tous en charge. Mais en Tunisie c'est un peu différent que l'Algérie et le Maroc, le taux d'intérêt est plafonné par l'Etat à un taux d'intérêt annuel : 5 %, c'est l'Etat qui prend en charge les coûts liés au microcrédit du fait de disposer des fonds.

1-Selon notre source : La VIEéco.com « les taux pratiqués au Maroc restent très compétitifs par rapport à ce qui se fait dans le reste du monde. Par exemple, le taux est environ 40% au Bangladesh »

1.4-Financement des associations de microfinance.

Le refinancement des institutions de microfinance est un enjeu de taille pour les praticiens qui mérite plus d'attention au niveau des analyses sur la question. Avec des données limitées mais récentes, cette étude nous montre les liens pouvant exister entre les contraintes liées à un mode de refinancement, par les subventions étatiques et par les financements modernes. Certaines stratégies des institutions, notamment celles de l'Algérie et Tunisie sont dépendant plus sur des subventions étatiques pour le refinancement des institutions. Mais en Maroc avec le temps, les besoins en refinancement de la microfinance ont évolué sont moins dépendante sur les subventions, avec plus 5.5 milliards de DH d'encours en 2008 ⁽²⁾, les AMC Marocaines dépassent de loin la taille d'une association moyenne. Il est donc normal en quelque sorte que celles-ci désirent accéder plus facilement aux marchés financiers, et prêter des fonds surtout qu'à ce jour, la loi marocaine ne permet que l'octroi de micro-prêts. Si les subventions initiales des bailleurs de fonds et subventions étatique restent en général nécessaires dans la phase de construction des institutions mais la structuration d'IMF devient plus matures et rentables, et l'implication croissante des nouvelles catégories des structures financières intéressées par la microfinance, a suscité l'apparition des nouveaux modes de refinancement par exemple les placements financiers et les émissions des titres par les associations de la microfinance sur le marché boursier par exemple le projet de modification de loi sur la titrisation de créances autoriserait les IMF à « titriser » leur portefeuille de crédit. Ce projet de titrisation renforce la solidité financière des associations de microcrédit (puisque les dettes se verront diminuées dans le bilan). Al Amana a déjà annoncé la titrisation de 500 millions de DH de ces créances en 2008. D'autres études, avec une base de données plus large, sur les institutions, sont nécessaires pour plus d'éclairage sur les relations entre les différents modes de refinancement et la qualité des services de microfinance.

2-Source FNAM « Extrait de la mémoire de recherche : Microfinance : quelles perspectives de développement pour les IMF, cas Maroc ; Clara ATALLAHet et Omar EL HYANI ; 2009 »

Section 2: Impact socio-économique de la microfinance

2.1-Méthodologies d'évaluation

À sa création avec la Grameen Bank, la Microfinance avait pour but l'éradication permanente de la pauvreté, et l'amélioration de la qualité de vie de ses clients. Comme celle-ci a des effets visibles sur la réduction de la pauvreté, la microfinance est une stratégie de plus en plus utilisée pour cet objectif. Par ailleurs, la microfinance développe l'activité de micro-entrepreneurs et donc logiquement un effet sur l'économie, mais cet effet reste assez incertain. Dans quelle mesure la microfinance crée-t-elle des emplois et contribue-t-elle à la formalisation des activités ? Est-ce que la microfinance contribue à la pérennisation d'activités génératrices de revenus ?

Dans l'ère de la profitabilité et de l'efficacité, étudier l'impact de n'importe quelle action est une chose vitale pour évaluer celle-ci, mais aussi pour l'améliorer en dressant le bilan de son activité. En l'occurrence dans le microcrédit, il s'agit non seulement d'évaluer les conséquences que celui-ci engendre, mais de mettre en relation les changements perçus en société avec la présence/action de l'IMF.

À cet effet, il existe différentes techniques d'évaluation :

2.1.1-Méthode classique

Cette méthodologie consiste à prouver l'impact économique du microcrédit à différents niveaux (macro, meso, micro) ⁽³⁾ et d'essayer de quantifier l'amélioration

3-D'un point de vue **macroéconomique**, la microfinance permet d'accroître la bancarisation de la population.

-Au niveau **méso-économique**, la microfinance peut notamment avoir un impact sur le marché foncier et sur le marché du travail « sur le marché foncier, la possibilité d'emprunter peut, par exemple, éviter à des paysans de mettre leur terre en métayage par manque de capital pour exploiter. Sur le marché du travail, le développement de la microfinance peut permettre aux clients des IMF, eux-mêmes d'embaucher à leur tour, peut également contribuer à modifier les rapports de forces (par exemple, renforcer le pouvoir des salaires d'ouvriers agricoles, désormais doté d'autres options que le travail salarié.

dégagée par un certain montant investi. C'est en quelque sorte un coût d'opportunité qui évalue « l'effet » qu'entraîne un certain changement, par exemple l'amélioration que connaît un groupe d'emprunteurs par rapport à un groupe référence « non emprunteur ». Cependant, cette technique reste très coûteuse et n'apporte pas vraiment des résultats clairs pour plusieurs raisons dont :

- Le fait qu'on ne peut pas affecter directement une ressource par rapport à un emploi en particulier. Par exemple, dans le cadre d'un crédit, on ne peut pas relier l'utilisation du crédit et le développement de l'activité avec le remboursement de celui-ci.
- La traçabilité des crédits et de leurs effets directs qui est quasi-impossible. Donc, l'effet crédit n'est pas une variable « isolable ».

Par contre, cette technique nous renseigne sur quelques impacts au niveau du ménage :

- Le crédit octroyé à un ménage réduit sa vulnérabilité. Il a donc plus de chances d'être protégé financièrement en période de crise.
- Étant donné qu'on n'arrive pas très bien à comprendre l'effet direct d'un certain crédit, faire une distinction entre crédit à la consommation et crédit à la production n'a pas beaucoup de sens.

Les résultats sont intéressants, mais offrent peu de débouchés opérationnels, d'où ces études sont abandonnées au fur et à mesure parce qu'elles sont considérées lourdes et chères.

2.1.2-Méthodes orientées vers les IMF

Pour étudier l'impact du microcrédit, certains ont jugé bon d'étudier la « base », et donc l'institution. Concrètement, l'étude de la santé financière d'une IMF, du nombre de clients, du taux de remboursement de ses clients...La conclusion que font ces études est que l'économie d'échelle desquelles bénéficient les IMF (lorsqu'elles standardisent les produits qu'elles offrent), et leur viabilité financière engendrent implicitement une satisfaction du

client.

2.1.3-Méthodes orientées vers le client

La concurrence croissante entre IMF, la montée des impayés, les premières faillites d'IMF dans le monde...ont orienté les analyses vers le client et l'adéquation des services financiers à la clientèle. Ces études consistent plus à trouver des moyens pour assurer la durabilité des IMF, et donc en quelque sorte les piloter plutôt que d'analyser dans tous les sens l'impact que peut avoir le microcrédit sur l'économie. À cette fin, l'IMF utilise des outils d'impact rigoureux scientifiques et opérationnels, et l'appellation « étude d'impact » est donc souvent remplacée par « études clientèle » par exemple.

Une étude d'impact a été menée en 2007 sur un échantillon de 2000 personnes (sur tout le territoire Marocain) par les 4 plus grandes IMF marocaines : Al Amana, Zakoura, FONDEP, et la FBPMC pour essayer de mieux comprendre les dimensions socio-économiques du microcrédit, et donc de la pratique de leur activité, ainsi que les vrais besoins de la demande marocaine afin de pouvoir adapter leurs offres. Ces 4 IMF avaient auparavant (entre 2002 et 2005) commandité chacune de son côté une étude sectorielle de la microfinance. Dans les différentes études on retrouve plus ou moins les mêmes impacts, sur l'économie et sur les ménages.

2.2- Impact du microcrédit

Sur l'économie

Au niveau des activités économiques, les études⁴ montrent que la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés.

4-Planet Finance, FNAM, « Evaluation de l'impact du microcrédit au Maroc »

En effet, le revenu moyen net déclaré des micro-entreprises a connu une augmentation de 32% (51% pour les femmes contre 21% pour les hommes). La microfinance permet donc de faire tourner l'économie, (et d'injecter en permanence de la liquidité) puisque l'expansion de l'activité des micro-entrepreneurs augmente nécessairement leur BFR : ils investissent plus, et dépensent plus (augmentation des dépenses ménagères, scolarisation des enfants...)

Par ailleurs, la microfinance contribue largement à la création d'emplois puisque l'étude globale menée en 2008 permet de déduire (grâce aux premiers résultats) que le programme de 2007 a permis la création d'environ 36000 emplois.

Les études ont également montré que la participation à ce programme a permis une économie sur le coût d'approvisionnement de certains entrepreneurs et l'extension de l'activité de certains autres.

Sur les emprunteurs

L'impact sur le budget du ménage et sur ses consommations propres globales est bien évidemment positif. Au fur et à mesure dans le temps, le client acquiert des biens durables (machine à laver, télévision, ...) et son épargne augmente.

D'autre part, les qualités managériales (surtout chez les femmes) se sont vues améliorées. L'indépendance financière des femmes entraîne leur émancipation, et une meilleure estime/reconnaissance d'elles-mêmes. Le taux de scolarisation croît aussi avec l'augmentation du revenu personnel et constitue un des investissements les plus solides que ces micro-entrepreneurs font. Finalement, l'état de santé des individus, l'éducation, l'alimentation sont des améliorations personnelles citées par les bénéficiaires du microcrédit.

COMPARAISON DES SYSTEMES DE MICROFINANCE (ENTRE L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE), ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

Tableau n°6 : Comparaison des performances de ces institutions (ANGEM, Al Amana, FBPMC, et ENDA-inter-arabe) Unité : Milliards de ;dinars algeriens,tunisiens et dirhams

Indicateurs		Al Amana	FBPMC	ENDA	ANGEM(cumulés)
Agê de l'institution	(années)	19	16	21	12
Nombre de bureaux(antennes/agences)	(nombre)	606	440	79	49
Nombre de clients actifs	(nombre)	331 259	270 049	299 000	
Nombre de prêts	(nombre)	333 455	197 538	299 000	801 513
Encours de crédit	M.N	2 420 204 551	2 261 124 240	369 400 000	
Personnel (effectif total)	(nombre)	2378	1787	1415	
Pourcentage de femmes	(%)	43%	56%	64%	62,44%
Taux de PAR > 30 jours	(%)	2,76%	1,97%	0,8%	
Autosuffisance financière	(%)	119,02%	35,94%		
Autosuffisance opérationnelle	(%)	119,62%	114,88%		
Rendement des actifs (ROA)	(%)	3,68%	2,99%	2,1%	
Rendement des fonds propres	(%)	11,26%	8,33%	11,9%	

Source : Constitution à partir des rapports annuels d'activités de ces institutions (2016)

En 2016, le nombre d'agences d'Al Amana Microfinance dans le milieu rural représente 54% du total du réseau dont 20% situés dans le rural enclavé. Al Amana est présente dans 50% des communes à taux de pauvreté supérieur à 20%. Les femmes représentent 43% de la clientèle d'Al Amana alors que les jeunes y représentent 14%.

La fondation continue de renforcer son positionnement à travers l'élargement de son réseau de distribution privilégiant une grande proximité en passant de 415 branches à fin 2015 à 436 branches à fin 2016 dont, 89% dans le milieu urbain et 11% dans le milieu

rural. 56% de sa clientèle est représenté par des femmes et 44% par des hommes.

Enda tamweel est présente sur l'ensemble du territoire (taux de présence 77%), offrant à ses clients le plus large réseau d'agences de microfinance en Tunisie, dont 42% sont implantées en milieu rural. Les femmes représentent 64% de la clientèle d'ENDA alors que les jeunes y représentent 28%.

- La source de risque la plus importante pour un établissement de microfinance réside dans son portefeuille de crédits. Non seulement le portefeuille de crédits est de loin l'actif le plus important pour un établissement de microfinance. Mais, en outre, la qualité de cet actif et donc le risque qu'il pose pour l'établissement, est assez difficile à mesurer.

Pour les établissements de microfinance dont les crédits, typiquement, ne sont pas couverts par des garanties facilement réalisables, la qualité du portefeuille nécessite une très grande attention et un suivi minutieux.

La mesure la plus couramment utilisée, pour la qualité du portefeuille dans l'industrie de la microfinance est, le portefeuille à risque (PAR) qui mesure en fait la partie du portefeuille « contaminée » par les impayés, en pourcentage du portefeuille de crédits total.

Le portefeuille à risque est le meilleur indicateur de la qualité du portefeuille d'une institution de microfinance, il s'obtient en divisant le total de l'encours des prêts présentant un retard sur le total des prêts en cours. Le calcul de ce ratio ne tient pas compte, seulement, de la partie du prêt présentant le retard, mais il prend également en considération la totalité de son solde du crédit. Le principe étant qu'un prêt affichant un retard indique que les autres paiements à venir pourront aussi présenter des retards et que par la suite, c'est l'ensemble de la créance qui est en danger.

Dans notre tableau ci- dessus nous voyons que Enda bénéficie d'un PAR très faible (0,8 %) en prenant comme période de retard tolérable 30 jours, ce qui traduit une très bonne qualité du portefeuille. Par contre, nous avons constaté un taux de portefeuille à risque 30 jours de 2,76% por Al Amana et 1,97% pour FBPMC. De manière générale, un effort doit être consenti par ces 2 établissements de microfinance afin de rendre ce ratio au niveau le plus bas possible : les meilleures pratiques prônent la tolérance zéro en matière d'impayés.

- La rentabilité est évaluée à partir de six (06) principaux indicateurs : rentabilité des fonds propres (rentabilité financière), rendement sur actif, autosuffisance opérationnelle, autosuffisance financière, marge bénéficiaire et le coefficient d'exploitation.

Avec un **ratio d'autosuffisance opérationnelle** ⁽⁵⁾ aussi important 119,62%% pour Al Amana et 114,88% pour FBPMC, ces institutions ont réussi non seulement à couvrir ses charges d'exploitation par ses activités, mais aussi, à dégager du bénéfice.

De même, l'**autosuffisance financière** ⁽⁶⁾ d'Al Amana (119,02%) est importante. Ses produits financiers sont capables de couvrir toutes les charges de l'organisation. Son

5-Le ratio d'autosuffisance opérationnelle traduit la capacité de l'établissement de microfinance à couvrir ses charges d'exploitation par ses produits d'exploitation.

6 -Le ratio d'autosuffisance financière est important pour les établissements de microfinance dans la mesure où ce ratio indique dans quelle proportion l'établissement peut assurer le financement de ses coûts en tenant compte de plusieurs retraitements apportés aux produits et charges d'exploitation (le retraitement est fait au titre soit de l'inflation, soit du coût commercial des ressources et ou des subventions). Ce ratio permet de mesurer la capacité de l'établissement de microfinance à assurer le financement de ses coûts si l'absence de subventions de ses activités le contraignait à recourir à un endettement à des taux commerciaux pour financer sa croissance.

autosuffisance est le meilleur garant de la viabilité financière d'Al Amana. Autosuffisance financière de la FBPMC a augmenté de 0.8 point entre décembre 2016 et décembre 2015 passant de 35,12% à 35,94%. Même s'il y a une amélioration, la fondation est loin d'être autonome financièrement.

Le rendement des fonds propres (AROE)⁷ est de 11,26% pour Al Amana, 8,33% pour FBPMC et 11,9% pour Enda, que veut dire, ces institutions sont rentables.

Le taux de rendement des actifs (AROA)⁸ est de 3,63% pour Al Amana, 2,99% pour FBPMC et 2,1% pour Enda. Ces taux sont acceptables justifiant la solide assise financière de ces institutions.

7-La rentabilité des fonds propres indique la rentabilité de l'établissement de microfinance. Ce ratio est particulièrement important pour les entités privées ayant des actionnaires recherchant le profit. Pour ces investisseurs privés, ce ratio est d'une importance primordiale, puisqu'il mesure le retour sur leur investissement effectué dans l'établissement. Pour les établissements de microfinance à but non lucratif, ce ratio est par contre utilisé comme un indicateur alternatif pour mesurer la viabilité commerciale.

8-Ce ratio mesure le rendement des actifs financiers (fonds de crédit, dépôt à terme, prêts, placement à terme, immobilisation financières)

Conclusion

L'impact du microcrédit malgré le fait qu'il n'est pas toujours démontrable, reste quand même visible : Au Maroc, après 20 ans environ d'existence, la situation des clients des IMF s'est vue améliorée. Cependant, au courant de cette décennie, les IMF ont fait constamment face à plusieurs problèmes, qui ont affecté leur activité. Mais à long terme la résolution de ces problématiques a contribué (et contribue toujours) à l'expansion et à l'amélioration des activités des IMF.

Au-delà des bénéfices économiques et sociaux mesurables, la microfinance a un impact sur la capacité des individus à prendre en main leur propre situation. La possibilité d'emprunter et d'investir, d'épargner, de travailler, a une valeur en soi : celle d'élargir les options disponibles. Ce processus d'élargissement des possibilités et de gain en autonomie est communément désigné par un terme anglo-saxon : empowerment.

Ainsi, nombreuses sont les études qui ont documenté et observé un impact fort de la microfinance. Il en existe aussi quelques-unes qui ont conclu à l'absence d'impact ou même dans de rares cas à un impact négatif, notamment dans des contextes de zones très pauvres focalisées sur une seule activité économique, où l'accès au crédit peut entraîner une saturation rapide du marché local. Mais la fréquence de ces résultats est trop faible pour mettre en doute la tendance généralement positive des études.

Conclusion générale

Au terme de ce bilan, on doit reconnaître que des efforts impressionnants ont été réalisés dans le secteur de la microfinance parmi les pays en question. Il faut souligner qu'une infinité d'organisations de microfinance existantes sont susceptibles de répondre aux demandes exprimées tout en s'inscrivant dans un schéma de pérennité. En outre, si le nombre de micro entrepreneurs appuyés par ce dispositif est sans cesse en augmentation, le taux de couverture demeure toujours faible dans la plupart des pays. En effet, l'accessibilité dans les zones isolées reste encore nettement insuffisante. Il s'agit entre autre des zones rurales où les populations ont encore difficilement accès à la ressource. Il y a aussi la problématique des taux d'intérêt qui demeurent encore élevés et ne permettent pas aux micro-entrepreneurs d'entrée dans une phase d'accumulation. Cependant on ne peut nier les avancées importantes réalisées par le secteur de la microfinance. Que ce soit en matière de gestion opérationnelle ou de développement institutionnel, les IMF du secteur continuent sans cesse de se professionnaliser en améliorant non seulement leur gestion financière mais aussi l'ensemble de leurs pratiques et outils de gestion. Il y a aussi une panoplie d'actions menées en parallèle qui favorise le développement du secteur et contribue à son renforcement il s'agit notamment, des fonds de placements et des associations professionnelles contribuent énormément au renforcement du secteur. Les gouvernements jouent également un rôle clé en se montrant de plus en plus disposé à la nécessité de penser et de mettre en place des cadres légaux et institutionnels adaptés. Mais l'intervention étatique exagérée a des effets négatifs, les Institutions subventionnées par l'Etat, manque de régulation, de transparence et de politique claire, qui sont des problématiques auxquelles sont confrontés les pays arabes. Mais avec notre recherche on trouve qu'il y a des divergences des systèmes en question, ces différences font ressortir les points clés de chaque système qui peut expliquer les différents niveaux de développement de microfinance dans les pays en question et leur impact socio-économique. Notamment la réussite de micro-crédit au Maroc montre que le concept de l'entreprise citoyenne peut être une réalité. En effet, à l'heure actuelle ou le Maroc a connu une importante transformation sur le plan socio-économique, la microentreprise constitue à n'en pas douter une solution à la lutte contre le chômage et la pauvreté et l'atteint par les

associations de micro-crédit l'intégralité du pays et de toutes la population marginalisée. Par contre en Algérie avec la dépendance de subvention étatique (à 100%), où l'économie de marché côtoie une lourde bureaucratie et où des politiques innovantes en matière d'emploi ont beaucoup de mal à se concrétiser sur le terrain, la pratique de la microfinance est difficile à mettre en œuvre dans une Algérie en chantier. Mais ils ont des réussites socio-économiques énorme dans la combat contre la pauvreté. En Tunisie, plusieurs politiques et de nombreux programmes ont été conçus et mis en œuvre dans le but d'encourager les associations et de pousser le développement du secteur de microfinance en Tunisie. Mais malgré le resultat obtenu dans ces dernier années, le secteur de la microfinance en Tunisie continue dépendant (83%) des subventionnés de l'Etat, ce qui ne fait pas du modèle des IMF tunisiennes des best practice. Cependant ceci, n'empêche pas que ces programmes ont aussi pour vocation d'éradiquer la pauvreté, mais donc dépendent largement de la philanthropie plutôt que de l'efficacité. Mais on ne doit pas se focaliser sur la microfinance seule, puisse qu'elle est avant tout une technique de financement du développement qui peut apporter sa contribution au problème complexe de la pauvreté, cela signifie qu'elle doit être toujours accompagnée de politiques en matière de santé, d'éducation, d'environnement, d'infrastructure. C'est pourquoi il convient de dire que la microfinance, avec tous les produits qu'elle regroupe, ne peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est la pauvreté. Certes, elle est nécessaire, mais pas suffisante. Alors il ne faut surtout pas lui approprier les enjeux qui ne lui sont pas destinés, tels que les politiques sociales, car ces attentes disproportionnées la condamneraient à l'échec.

OUVRAGES

- BOYE Sébastien, HAJDENBERG Jérémy et POURSAT Christine *“Guide de la microfinance-microcrédit et épargne pour le développement”* Ed; organization, 2006
- GLOUKOVIEZOFF Georges et REBIÉRE Nicolas *“Microcrédit contre pauvreté: Des prêts entre solidarité et marché”*; Ed: Atelier 2013, Paris
- LAROUSSIN Houda *“Microcrédit et lien social en Tunisie : La solidarité institué”*; Ed: Karthala et IRMC 2009
- MAKARIMI. A, *la construction des secteurs financiers inclusifs : le rôle de politique stratégie Nationale de micro finance*, Unité de micro finance de Fenu 1, juin 2003
- MCKINNON. R, *« Money and capital in economic development »* the brooking institution, Washington DC, 1973
- MICHEL SERVET Jean *“La vraie revolution du microcrédit”*; Ed: Odile Jacob 2015, Paris
- MICHEL SERVET Jean *“Banquiers au pieds nus : La microfinance”*; Ed: Odile Jacob 2006, Paris
- MONTALIEU Thierry *« Micro finance et réduction de la pauvreté : de la stratégie étroite du microcrédit à l'approche élargie de la micro intermédiation »*, Journées internationales de micro- intermédiation, Orléans, 13 -14 Mars 2008
- PINEL Alix, BOYE Sébastien, HAJDENBERG Jérémy, POURSAT Christine et MUNNICH David *“Guide de la microfinance-microcrédit et épargne pour le développement”* Ed ; Eyrolles, 2009

RAPPORTS ET REVUES

- BOUZAR Chabha, LOUGGAR Rosa *« Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie*
- CGAP, *les Principes clé de la microfinance*. Washington DC, juin 2004
- DFID *« Social transfer and chronic poverty: Emerging evidence and the challenge ahead »*, P. 6, Londres, U.K, rapport 2005
- DFID *« the importance of Financial sector development for growth and poverty reduction »* policy division, London, UK, 2004
- FRÉDÉRIC Roussell ; *Baramètre de la microfinance 2010 ; 1^{er} edition*

- *MCHIRI H. EL MOUDDEN F. Développement financier, croissance économique et réduction des inégalités dans les pays émergents : Analyse empirique en données de panel, Rapport du 18 juin 2011*
- *M.Gerard Labrune. Le microcrédit : Une opportunité économique et sociale ? Rapport 2010*
- *PNUD, le développement humain : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté, Economica, Paris, rapport 1997*
- *PNUD, les objectifs du Millénaire pour le développement, New York, rapport, 2008*
- *Rapport d'activité 2014, 2015 et 2016 d'Al Amana*
- *Rapport d'activité 2014, 2015 et 2016 de la fondation ATTAWFIQ*
- *Rapport d'activité 2015 et 2016 de la banque tunisienne de solidarité*
- *Rapport d'activité 2015 et 2016 d'Enda inter-arabe*
- *Rapport sur les indicateurs de performances des établissements de microfinance. Ed 2011, RIM*
- *RENÉ Carron ; La revue Horizons bancaire "la microfinance au Carrefour du social et de la finance" n°334-décembre 2007*
- *Sortie de la crise du secteur de la microfinance au Maroc : Des interventions opportunes et efficaces. International finance corporation « world bank group »*

THESE ET MEMOIRES

- *ALYSON Falcucci « la microfinance et son impact sur la pauvreté dans le pays en développement » ; Mémoire de master I Financial management, ISCAM, juin 2012*
- *AMRAOUI Abdelaziz « Microcrédit au Maroc » ; Mémoire de licence 2005/2006*
- *ATTALLAH Clara et ELHYANI Omar « Microfinance: Quelles perspectives de développement pour les IMF. Cas Maroc » ; Mémoire de master, mai 2009*
- *KENGUE MAYAMOU Pascal « La microfinance en Tunisie et en Egypte : un outil au service du développement local » ; Thèse de doctorat, juin 2012*
- *LEVY Nanque et MAHMAT Raroun Abba « Le rôle de la microfinance dans la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement : Cas Tchad » ; Mémoire de master II, Université de Tizi-ouzou 2016*

- LOUGAR R. (2012) « L'impact du micro-crédit sur le développement économique : Cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou » ; Mémoire de Magister, Université de Tizi-Ouzou
- Michel LELART « De la finance informelle à la microfinance ». Mémoire de master, mars 2006
- PALLUD Antoine « Etat des lieux du secteur de la microfinance au Maroc » ; Mémoire de master, octobre 2005
- SLAMANI. M (2007) Essai d'analyse du dispositif de micro crédit à partir du cas de l'ANGEM de Tizi-ouzou, mémoire de fin d'étude

SITES

- ✓ Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit : www.angem.dz Lundi 30.10. 2017 à 16H : 36
- ✓ Mix market <http://www.mixmarket.org> Lundi 20.11.2017 à 18H :10
- ✓ Planet finance <http://maroc.planet> Lundi 20.11.2017 à 18H :50
- ✓ The consultative group to assist poor <http://www.cgap.org> Lundi 27.11.2017 à 1H :25
- ✓ <https://www.microfinancegateway.org> Lundi 27.11.2017 à 1H :01
- ✓ www.bts.com Lundi 20.11.2017 à 18H :30
- ✓ www.endatamweel.com Lundi 20.11.2017 à 18H :30
- ✓ <http://www.fbpmmc.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H :40
- ✓ <http://www.alamana.org> Dimanche 19.11.2017 à 13H :40
- ✓ <http://www.microfinance.ma> Dimanche 19.11.2017 à 13H :57
- ✓ <http://www.finances.gov.tn> Dimanche 19.11.2017 à 13H :58
- ✓ <http://www.tunisiait.com> Lundi 20.11.2017 à 18H :35

❖ BILAN D'ENDA TAMWEEL "MAROC"

BILAN

*Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

ACTIFS	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<u>Actifs courants</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	III.1	14 330 175	7 272
Placements bancaires	III.2	8 651 450	3 000 000
Encours de crédit brut		369 397 131	0
Provisions pour créances douteuses		<3 210 597>	0
<i>Encours de crédit net</i>	III.3	<i>366 186 534</i>	0
Débiteurs divers	III.4	2 211 384	7 159
Produits à recevoir (intérêts et commissions)		3 874 797	0
<u>Total Actifs Courants</u>		<u>395 254 340</u>	<u>3 014 431</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations corporelles et incorporelles brutes		7 932 250	35 285
Amortissements		<942 618>	<2 039>
Immobilisations en cours		764 452	0
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles nettes</i>	III.5	<i>7 754 084</i>	<i>33 246</i>
Autres actifs non courants		0	3 354
<u>Total des Actifs non courants</u>		<u>7 754 084</u>	<u>36 600</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>403 008 424</u>	<u>3 051 031</u>

BILAN

Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PASSIFS	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<u>Passifs courants</u>			
Échéance CMT à moins d'un an	III.6	91 422 913	-
Intérêts courus et non échus	III.6	4 571 398	-
Concours bancaires	III.7	29	-
Créditeurs divers	III.8	17 415 522	61 774
<u>Total passifs courants</u>		<u>113 409 862</u>	<u>61 774</u>
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	III.9	218 174 587	-
Provisions pour risques et charges	III.10	6 006 841	-
<u>Total passifs non courants</u>		<u>224 181 428</u>	<u>-</u>
Total des passifs		337 591 290	61 774
<u>Capitaux propres</u>			
Capital		58 053 600	3 000 000
Capital social		58 053 600	3 000 000
Actionnaires, capital souscrit non appelé		0	0
Résultat reporté		<10 743>	<6 143>
Résultat de la période		7 374 277	<4 600>
<u>Total des capitaux propres</u>	III.11	<u>65 417 134</u>	<u>2 989 257</u>
<u>Total passifs & capitaux propres</u>		<u>403 008 424</u>	<u>3 051 031</u>

❖ BILAN DE LA FBPMC "MAROC"

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 - ACTIF

Actif	Réalisations au 31 déc 2015	Réalisations au 31 déc 2016	Variation en %	Prévisions 2016	Réalisations en %
I- Valeurs en caisse, banque, valeurs à l'encaissement	28 839	33 570	16%	571 225	6%
II- Placement de fonds	434 560	392 692	-10%	282 692	139%
III- Créances sur la clientèle	2 064 720	2 261 124	-10%	2 330 000	97%
V- Titres de placement	-	-	-	-	-
VI- Autres actifs	24 651	27 135	10%	25 000	109%
VII- Immobilisations nettes	63 308	71 890	14%	86 817	83%
Total actif	2 616 078	2 786 412	7%	3 295 734	85%

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 - PASSIF

Passif	Réalisations au 31 déc 2015	Réalisations au 31 déc 2016	Variation en %	Prévisions 2016	Réalisations en %
1- Banque créditeurs, crédits de trésorerie	15 123	107 544	611%	209 999	51%
2- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 445 989	1 389 597	-4%	1 803 945	77%
3- Autres passifs	70 330	88 668	26%	65 000	136%
4- Provisions pour risques & charges dont provision risques généraux	163 439 133 093	31 723 3 093	-81% -98%	195 157 163 093	16% 2%
5- Fonds dédiés & fonds de garantie	2 461	7 476	204%	2 461	304%
6- Fonds associatifs	918 737	1 161 402	26%	1 019 172	114%
Fonds associatifs sans droit de reprise	62 743	61 954	-1%	63 480	98%
Report à nouveau	311 475	401 445	29%	201 475	199%
Fonds associatifs avec droit de reprise	454 582	544 518	20%	547 751	99%
Subventions d'investissements	110 000	110 000	0%	110 000	100%
Résultat de l'exercice	89 936	43 485	-52%	96 465	45%
Total Passif	2 616 078	2 786 412	7%	3 295 734	85%

Tableau de Bord Al Amana Microfinance Situation au 30/06/2017

A-Ressources	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Effectif Siège	174	171	170	179	193
Effectif Réseau	1 986	2 067	2 136	2 199	2 232
Effectif Global	2 160	2 238	2 306	2 378	2 425
Nombre de points de vente/Rural	274	276	279	283	290
Nombre de points de vente/Urbain	187	215	228	237	249
Véhicules Guichets	86	86	86	86	86
Réseau global	547	577	593	606	625
Fonds Propres (DH)	605 800 677	724 460 802	849 328 309	983 734 777	1 064 416 422
Quasi Fonds Propres (DH)	126 829 247	82 718 608	40 268 750	2 009 580	609 320
Total	732 629 924	807 179 410	889 597 059	985 744 357	1 065 025 742
Encours Dettes (DH)	1 220 387 196	1 242 444 586	1 229 452 442	1 298 204 091	1 282 666 816
Total Fonds Propres/Encours Dettes	60%	65%	72%	76%	83%
Total Fonds Propres/Encours Crédit	38%	39%	40%	41%	42%
B-Activité	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
B-1:Activité Microcrédit	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Nombre de Prêts Débloqués de l'année	218 284	232 200	237 612	246 544	120 468
Volume de Prêts Débloqués de l'année (DH)	2 033 301 574	2 210 897 602	2 369 612 403	2 548 948 662	1 275 854 971
Nombre global de Prêts Actifs	315 241	323 586	329 843	333 455	348 342
Nombre global de Prêts Actifs/PI	210 232	224 759	234 674	244 644	256 667
Nombre global de Prêts Actifs/PS	105 009	98 827	95 169	88 811	91 675
Nombre global de Prêts Actifs/Urbain	155 762	161 197	168 710	171 990	180 454
Nombre global de Prêts Actifs/Rural	159 479	162 389	161 133	161 465	167 888
Nombre global de Prêts Actifs/Homme	184 493	188 256	189 455	190 706	200 190
Nombre global de Prêts Actifs/Femme	130 748	135 330	140 388	142 749	148 152
Encours Crédit Global (DH)	1 927 028 388	2 056 177 937	2 235 048 121	2 420 203 551	2 539 525 110
Taux d'endettement croisé	10%	10,37%	10,84%	10,59%	11,00%
B-2:Activité dépôt	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Nombre d'ouvertures de comptes		3 843	39 768	54 164	32 667
Nombre de cartes monétiques		1 179	11 706	9 388	9 312
B-3:Activité Transfert d'Argent	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Nombre de Transactions	368 410	876 934	1 247 207	1 522 864	862 929
Volume de Transactions (DH)	787 019 552	1 793 997 293	2 467 105 109	2 878 293 829	1 612 563 684
B-4:Activité Microassurance	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Nombre de clients Bénéficiaires (Hors membres de la famille)	221 375	285 622	302 392	311 804	322 316
Nombre de clients Bénéficiaires (Avec membres de la famille)			908 300	1 265 193	1 298 606
Nombre de Sinistres Traités	1 509	8 619	13 328	14 603	7 647
B-5:Services domestiques	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Nombre d'opérations de recharge téléphonique	12 208	402 443	514 378	620 915	328 692
Nombre d'opérations de vignettes automobiles				20 741	34 363
C-RisqueCrédit	2013	2014	2015	2016	30/06/2017
Coût de Risque	1,7%	2,0%	2,1%	2,9%	1,1%
PAR 30J Production de l'année (DH)	14 311 628	16 162 018	18 983 523	21 275 468	2 466 015
%PAR 30J Production de l'année	0,72%	0,75%	0,82%	0,86%	0,20%
Taux de Provisionnement du PAR30J	93%	92%	90%	89%	77%
Taux du PAR 30J	2,38%	2,09%	2,26%	2,76%	5,03%

NB: Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction Générale d'Al Amana Microfinance

Emplois créés «ANGEM-ALGERIE »

Le bilan des emplois créés par secteur d'activité depuis la création de l'ANGEM au 31.08.2017



Exercice	Femme	%	Homme	%	Total	Nombre d'emplois créés
2005	2 397	72,00%	932	28,00%	3 329	4 994
2006	14 265	64,20%	7 956	35,80%	22 221	33 332
2007	11 128	64,58%	6 103	35,42%	17 231	25 847
2008	23 894	56,76%	18 205	43,24%	42 099	63 149
2009	33 192	54,65%	27 542	45,35%	60 734	91 101
2010	32 713	62,96%	19 243	37,04%	51 956	77 934
2011	68 317	63,49%	39 294	36,51%	107 611	161 417
2012	87 598	59,82%	58 829	40,18%	146 427	219 641
2013	71 304	64,41%	39 398	35,59%	110 702	166 053
2014	76 163	64,80%	41 380	35,20%	117 543	176 315
2015	55 863	66,42%	28 238	33,58%	84 101	126 152
2016	12 415	58,11%	8 948	41,89%	21 363	32 045
2017	11 846	73,14%	4 350	17,91%	16 196	24 294
Total	501 095	62,52%	300 418	37,48%	801 513	1 202 270

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENT.....	I
DEDICACES.....	II
SOMMAIRE.....	III
INTRODUCTION GENERALE.....	IV
CHAPITRE I: REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA MICROFINANCE	
INTRODUCTION.....	5
SECTION I: Notion et origine de la microfinance.....	6
1.1-L'origine.....	7
SECTION II: Les différents produits financiers de la microfinance.....	9
2.1- Le microcrédit.....	9
2.1.1-Le microcrédit solidaire.....	9
2.1.2-Le microcrédit individuel.....	10
2.2-L'épargne.....	11
2.2.1-L'épargne obligatoire.....	11
2.2.2- L'épargne volontaire bloquée.....	12
2.2.3-Les dépôts à vue et les comptes semi liquids.....	12
2.2.4-Les nouveau produits financiers.....	12
2.2.4.1-La micro-assurance.....	13
2.2.4.2-Le crédit habitat.....	13
SECTION III: Les principes et les enjeux de la microfinance.....	14
3.1-Les principes de la microfinance.....	14
3.2-Les enjeux de la microfinance.....	16
3.2.1-La tendance humanitaire.....	16
3.2.2-Les besoins financiers des pauvres.....	17
CONCLUSION.....	19
CHAPITRE II: ETUDE ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AU MAGHREB ARABE	
INTRODUCTION.....	20
SECTION I: Qu'est-ce qu'une IMF?.....	21

1.1-Les phases du cycle de vie d'une IMF.....	22
1.1.1-La phase de start-up "creation".....	22
1.1.2-La phase d'exploitation.....	23
1.1.3-La phase de consolidation.....	23
1.1.4-La phase d'intégration.....	24
SECTION II: La situation économique, sociale, politique des pays arabes et du bassin méditerranéen.....	25
2.1-Survol de la situation économique, social, politique.....	25
2.1.1-Une activité récente et un manqué de vision.....	26
2.1.2-L'instabilité politique.....	26
2.1.3-Les barrières sociales et culturelles.....	26
2.1.4-Sur les femmes entrepreneuses dans les pays arabes.....	27
2.1.5-Des infrastructures primitives et inexistantes.....	27
2.1.6-Les barrières légales.....	28
SECTION III: Les institutions de microfinance dans le Maghreb Arabe (Algérie, Maroc et Tunisie).....	28
SOUS-SECTION I: Contexte et évolution du microcrédit en Algérie.....	28
1.1-Le dispositif de l'ANGEM: Lutte contre le chômage et précarité.....	30
1.2-Organisation de l'ANGEM au niveau central, régional et local.....	31
1.3-Les modalités de financement mises en application.....	33
1.4-Types d'activités financées.....	37
1.5-Les conditions d'exigibilité au crédit.....	40
SOUS-SECTION II: Contexte et évolution du microcrédit en Maroc.....	41
2.1-Le cadre réglementaire de la microfinance au Maroc.....	42
2.2-Evolution du secteur de la microfinance au Maroc.....	43
2.3-Les acteurs de la microfinance au Maroc.....	45
2.3.1-Les IMF.....	46
2.3.1.1-Al Amana.....	48
2.3.1.2-La foundation banque populaire pour le microcredit.....	49
2.3.2-Les institutions.....	49

2.3.3-Bailleurs de fonds.....	49
2.3.3.1-Les banques.....	49
2.3.3.2-Le fonds Jaïda.....	50
2.3.4-Les organismes d'appui.....	50
2.4-Les produits offerts par les IMF au Maroc.....	50
2.4.1-Micro-prêts.....	51
2.4.2-Les crédits logements.....	52
2.4.3-La micro-assurance.....	52
2.4.4-Les prestations non financières.....	52
2.5- Les conditions d'exigibilité au crédit.....	53
SOUS-SECTION III: Contexte et évolution du microcrédit en Tunisie.....	54
3.1-Contexte de la microfinance en Tunisie.....	56
3.2-Les spécificités de l'expérience tunisienne en matière de microcredits.....	57
3.3-Les cadre réglementaire de la microfinance en Tunisie.....	59
3.4-Les principales institutions de microfinance de la Tunisie.....	62
3.4.1-La banque tunisienne de solidarité.....	62
3.4.1.1-Le mode de fonctionnement de la BTS.....	63
3.4.1.2-La relation entre la BTS et les associations.....	65
3.4.1.3-Les réalisations de la BTS.....	66
3.4.2-L'expérience d'Enda Inter-arabe.....	68
3.4.2.1-Les réalisations d'Enda.....	69
3.4.2.2-Les chiffres clés d'Enda.....	70
3.5-Les rôles des institutions de microfinance de la Tunisie.....	72
3.6- Les conditions d'exigibilité au crédit.....	73
CONCLUSION.....	73
CHAPITRE III: COMPARAISON DES SYSTÈMES DE MICROFINANCE (ENTRE L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE), ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE	
INTRODUCTION.....	74
SECTION I: Comparaison des systèmes de microfinance (Algérie, Maroc et Tunisie).....	74
1.1-La réglementation et la supervision des institutions de microfinance.....	74

1.2-Le statut juridique.....	75
1.2.1-Avant le statut juridique “projet”.....	76
1.2.2-Le statut d’association à but non lucratif	76
1.2.3-Le statut de mutuelle ou cooperative.....	77
1.2.4-Le statut de société à capitaux privés.....	78
1.2.4-Le cas particulier des statuts de banque commerciale et de banque de microfinance (ou “microbanque”).....	79
1.3-La détermination des taux d’intérêt.....	81
1.4-Financement des associations de microfinance.....	84
SECTION II: L’impact socio-économique de la microfinance.....	85
2.1-Methodologies d’évaluation.....	85
2.1.1-Methode classique.....	85
2.1.2-Methode orientées vers les IMF.....	86
2.1.3-Methode orienté vers le client.....	87
2.2-Impact du microcredit.....	87
CONCLUSION.....	93
CONCLUSION GENERALE.....	94
TABLES DES MATIERES.....	96
BIBLIOGRAPHIE.....	100
ANNEXES.....	103